

MASTER EN FONDEMENTS ET PRATIQUES DE LA DURABILITE

“ Les critères et processus des banques éco-sociales : un outil pour
« durabiliser » le secteur bancaire traditionnel ? ”

Florian Barras

Sous la direction du Prof. C. Arnsperger
et sous la direction du Dr. M.E.R. S. Swaton



Source de l'image page de titre : <http://abs-africa.com/sustainability-services-minig-energy-infrastructure/>

Remerciements

À travers ces lignes, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail de mémoire, que cela soit à travers des conseils ou des encouragements.

Plus spécifiquement, je tiens à remercier mes deux directeurs de mémoire, Christian Arnsperger et Sophie Swaton, pour leur précieuse aide ainsi que le temps qu'ils m'ont accordés. Je remercie également Jean-Philippe Bonardi pour ses pertinents conseils en matière d'analyse de résultats.

Enfin, je souhaite particulièrement remercier Sandrine Baselgia pour son aide méticuleuse à la relecture du mémoire.

Titre français

Les critères et processus des banques éco-sociales : un outil pour « durabiliser » le secteur bancaire traditionnel?

Résumé

Les banques éco-sociales fonctionnent autour d'un système de valeurs éthiques, selon une conception durable de la finance. Leurs critères et processus sont ainsi orientés vers une maximisation de cette durabilité au contraire des banques traditionnelles qui maximisent la rentabilité. L'existence des banques éco-sociales remet en question les activités bancaires du point de vue de l'environnement, du social et de l'économie, alors que leurs constituants donnent un point de référence pour le reste du secteur. C'est justement sur ces constituants que ce travail se focalise : il s'agissait de trouver les constituants fédérateurs des banques éco-sociales, afin de découvrir si ceux-ci étaient réellement durables et s'ils étaient reproductibles pour les banques traditionnelles. L'analyse a permis de mettre en avant cinq constituants principaux. Il a été montré que le constituant le plus important du point de vue de la reproductibilité est celui des critères de sélection négatifs pour les crédits et investissements. Ils permettent aux organismes financiers de limiter leurs impacts négatifs en finançant uniquement des entreprises qui respectent un ensemble de critères concernant l'environnement et la socio-économie, sans nécessité de changements structurels majeurs. Pour finir, ce travail présente une hiérarchisation des critères négatifs pour une implémentation harmonieuse au secteur traditionnel, ainsi qu'une proposition d'un modèle de référence de durabilité bancaire sur la base des constituants des banques éco-sociales, nommé « Référence Durable selon le Modèle Éco-social (RDME) ».

Mots clés : finance durable, banques éthiques, banques éco-sociales, durabilité

English title

Criteria and processes of eco-social banks: a tool to "greenify" the traditional banking sector?

Abstract

Eco-social banks are financial entities that use a sustainability based system of values to operate. Their criteria and processes are directed toward a maximization of sustainability, in opposition to traditional banks that maximize profit. The existence of eco-social banks shed light on banking services in regard to the environment and the socio-economy. Their constituents give a benchmark to the rest of the field in terms of sustainability and thus this work focuses on this specific area: this paper aims to find the most common constituents of eco-social banks, in order to determine whether they are truly sustainable, and if so, if they were reproducible by traditional banks. The analyse shows there are five main constituents of eco-social banks, whilst one is particularly important: negative selection of criteria based on sustainability in order to obtain credits and investments. They allow financial entities to limit their negative impact by only financing companies that fulfil all the requirements of the criteria. In conclusion, this paper introduces a ranking of the negative criteria, and a model called "Sustainable Benchmark based on Eco-social Banking (SBEB)".

Keywords : sustainable finance, ethical banks, eco-social banks, sustainability

Abréviations utilisées

ACV : Analyse Cycle de Vie

BAS : Banque Alternative Suisse

BIT : Bureau International du Travail

BM : Banque Mondiale

DJSI : Dow Jones Sustainability Index

ESS : Economie Sociale et Solidaire

FMI : Fonds Monétaire International

GABV : Global Alliance for Banking on Values

GES : Gaz à Effet de Serre

ONU : Organisation des Nations Unies

Table des matières

Introduction	10
1. Le contexte.....	14
1.1 L'intérêt de discuter des banques dans le cadre d'une transition écologique	14
1.2 Historique du système financier moderne	14
1.2.1 Des premières banques au système moderne	14
1.2.2 Parenthèse sur l'histoire conjointe de l'évolution de la monnaie, et du développement de la Banque d'Angleterre	16
1.3 Le système financier actuel est-il durable ?	18
1.3.1 L'évolution conjointe de la création monétaire et du secteur bancaire	19
1.3.2 Néo-colonialisme : la portée du système financier	22
1.4 Evolution des banques éco-sociales.....	23
1.5 Les banques éco-sociales ont-elles une chance de rattraper les banques classiques ?	24
1.6 Qu'est-ce qu'un système financier durable?	28
2. Un système financier durable : résultats des constituants éco-sociaux... 32	
2.1 Les différents types de banques éco-sociales	32
2.1.1 Les banques coopératives à revendications éco-sociales.....	32
2.1.2 Les banques à revendications religieuses	33
2.1.3 Les banques éco-sociales avec une structure classique	34
2.2 Les constituants d'une banque éco-sociale.....	35
2.2.1 La création en tant que banque éco-sociale	35
2.2.2 Investissement dans l'économie réelle	36
2.2.3 Critères dans la proposition des produits	37
2.2.4 Les critères négatifs environnementaux	41
2.2.5 Les critères négatifs socio-économiques	45

2.2.6	Hiérarchie des critères.....	49
2.2.7	Test des critères négatifs.....	51
2.2.8	Critères positifs.....	56
2.2.9	Les critères dans la culture interne	62
2.2.10	Protéger l'environnement et la société.....	65
3.	Analyse des résultats & Discussion	68
3.1	La création des banques éco-sociales se différencie-t-elle de celle des banques classiques ?	68
3.2	Le modèle éco-social : une meilleure influence sur l'économie « réelle »?.....	70
3.3	Le système de valeurs en tant que modèle d'affaires de niche	72
3.3.1	<i>Un modèle d'affaires à l'encontre de la main invisible</i>	<i>73</i>
3.3.2	<i>La structure des critères : l'aspect binaire ?.....</i>	<i>74</i>
3.3.3	<i>L'origine des critères</i>	<i>76</i>
3.3.4	<i>Quelle intégration possible des critères éco-sociaux ?.....</i>	<i>79</i>
3.4	Les banques doivent-elles agir pour protéger l'environnement et la société ?	85
4.	Conclusion	92
5.	Travaux cités	97
6.	Annexes	114
6.1	Table des illustrations.....	114
6.2	Tableaux Excel	115

INTRODUCTION

Une vision largement partagée au sujet des entreprises de services est que celles-ci ont peu ou pas d'impacts. Elles sont porteuses d'espoir, puisque grâce à la transition d'une économie à la prédominance primaire et secondaire vers une économie majoritairement tertiaire, elles permettraient le découplage entre la croissance et les impacts environnementaux (Jobert & Karanfil, 2012, p. 11). Ce type de propos est relayé par les milieux économiques, notamment par le directeur de la caisse de prévoyance de l'état de Genève qui expliquait le système de notation écologique du fonds de prévoyance en déclarant en 2007 que «*pour une banque [..], c'est relativement facile d'avoir une bonne note [écologique], [car] elle n'a pas une activité à risque [...]*», (RTS, 2007). Un tel propos se soumet à la pensée que les activités de services, dont les banques font partie, ont comme unique impact le logement de leurs bureaux, leurs déplacements, l'utilisation du papier, les serveurs, les ordinateurs, etc. Cependant, une importante part des activités de services sont basées sur des activités primaires et secondaires. Les impacts de ces activités sont ainsi bien réels et doivent être pris en compte dans l'évaluation des activités tertiaires, à l'image des crédits et des investissements des banques. Spécifiquement, des critiques émergent sur les agissements des activités bancaires : d'une part sur l'impact que les banques ont sur l'économie réelle et les individus lorsque leurs investissements font défaut, comme illustré par la crise de 2007-2008, et d'autre part sur les impacts que leurs investissements ont sur l'environnement et sur la société en promouvant des projets non durables. De ce constat sont nées les banques à revendications écologiques et sociales : ce sont les banques nommées dans ce travail «*banques éco-sociales*». Les banques éco-sociales sont des banques qui ne prennent pas uniquement en considération des critères économiques dans les investissements et les crédits (Cornée & Szafarz, 2013). Le modèle d'affaires de ces banques va même au-delà, car en effet, il existe une véritable stratégie de différenciation entre les banques dites «*classiques*» ou «*traditionnelles*» (c'est-à-dire, dans ce travail, toute banque non éco-sociale), et les banques éco-sociales. Cette stratégie est d'une part fondée sur la communication, mais également sur la mise en place d'un système de valeurs autour duquel gravitent toutes les activités des banques éco-sociales. Leur existence même questionne la perspective du découplage prévu par les économistes, ainsi que sur les agissements bancaires en général.

Actuellement, relativement peu d'auteurs consacrent leurs recherches aux banques écosociales. Nombre des études disponibles sont menées par la Global Alliance for Banking on Values (GABV), une association internationale de banques écosociales ; il s'agit toutefois d'une association à but commercial, et il existe donc un biais potentiel sur les résultats de ces études (Krimsky, 2012). D'autres auteurs ont tenté de décrire les banques écosociales ou notamment des constituants tels que leurs produits, leur histoire, et ceci notamment est compilé dans un livre réalisé par O. Weber et S. Remer (Weber & Remer, *Social Banks and the Future of Sustainable Finance*, 2011). Certains auteurs ont tenté de créer des modèles définissant les banques écosociales, comme C. Arnspurger avec le modèle PMA ou encore L. San-Jose, J-L Rezolaza et J. Gutiérrez-Goira avec le modèle RAI. Ils ont ainsi pu montrer une différence dans les modèles d'affaires écosocial et traditionnel, et plusieurs pistes de réflexion sur ce qui les différenciaient (Arnspurger, 2014) (San-Jose, Retolaza, & Gutiérrez-Goira, 2011). Les modèles de différenciation distinguaient plusieurs constituants importants des banques écosociales qui seront discutés plus tard dans ce travail. À partir de cette littérature, il semblait nécessaire de comprendre plus en détail les constituants des banques écosociales pour les évaluer du point de vue de la durabilité et notamment de la durabilité forte. Il était aussi question de mettre les constituants trouvés en parallèle des agissements des banques classiques, afin d'estimer si une influence positive de la part des banques écosociales serait possible sur l'ensemble du marché bancaire.

Il s'agira à travers ce travail de définir précisément les banques écosociales selon une succession précise de critères de ce qui les constitue, afin d'avoir un retour sur leur mode de fonctionnement. Cela permettra premièrement de déterminer si leur modèle d'affaires est en accord avec leurs valeurs communiquées et si elles se différencient réellement des autres banques classiques ou traditionnelles. Si les banques écosociales sont effectivement durables, les constituants devraient nous aiguiller sur les activités spécifiquement problématiques et conséquemment nous apporter des indices sur comment durabiliser les banques classiques. Notamment, le but sera d'apporter une base sur laquelle s'appuyer pour des études futures : recherches de terrain, analyse cycle de vie (ACV), etc. De plus, un autre objectif sera de déterminer un modèle sur lequel il pourrait être intéressant de différencier les banques écosociales ainsi que les banques traditionnelles, tout en gardant un caractère encourageant. En effet, le modèle devra retenir les critères constitutifs hiérarchiquement plus

importants en matière de durabilité, c'est-à-dire ceux qui sont les plus importants dans le cadre d'une transition écologique, afin de créer un outil d'auto-évaluation et d'incitations à l'action pour les banques traditionnelles.

Dans ce travail, nous allons uniquement considérer les entités financières éco-sociales qui sont des banques et des caisses d'épargne, et s'ancrant géographiquement en Europe de l'Ouest. L'intérêt de garder un cadre géographique relativement large vient du peu d'exemples à l'échelle plus locale et même nationale : par exemple en Suisse, il n'existe qu'une seule banque éco-sociale, la Banque Alternative Suisse (BAS). De plus, comme les marchés européens sont chapeautés par l'Union Européenne, une certaine uniformité des marchés peut être présupposée (la Suisse y étant incluse à travers ses accords bilatéraux avec l'UE). Aussi, comme l'accent a été mis sur l'analyse de documents à disposition du public, les informations sont souvent lacunaires, voire parfois inexistantes : une plus large banque de données devient alors nécessaire pour obtenir des résultats plus solides.

Dans ce travail, les banques éco-sociales ont été sélectionnées selon un critère simple : ce sont celles qui se déclarent en tant que telles. En effet, sur l'ensemble des banques répertoriées qui s'autoproclamaient éco-sociales, une seule entité posait problème quant à savoir si elle correspondait aux autres critères de valeurs développés plus loin dans le travail. C'est pourquoi, actuellement, ce critère est considéré comme suffisant. Pour répertorier les banques éco-sociales, des termes comme banques sociales, banques éthiques, éco-banques, ont été utilisés comme mots-clefs. L'ensemble de ces termes est compris dans la terminologie « banque éco-sociale », qui sera fréquemment retrouvée dans ce document. Il faut néanmoins faire attention à éviter la confusion avec le terme de banque sociale qui est défini en tant que banque utilisant les réseaux sociaux : « *social banks [...] embrace transparency and two-way interaction through social media to meet and exceed customer expectations* » (Lee, Mathena, Goodall, Finklestein, & Wong, 2014). Ni ces banques sociales ni cette problématique ne seront traitées dans ce document.

Finalement, ce travail cherche à répondre à la question de savoir si les critères et les processus des banques éco-sociales représentent un outil pour durabiliser le secteur bancaire traditionnel.

Pour ce faire, le travail commencera par un historique dans le but de rendre compte des mécanismes en place actuellement, et de la raison d'être des banques éco-sociales. Cet

historique sera suivi d'une brève analyse contextuelle sur la place et les perspectives des banques éco-sociales. Ensuite, la partie de résultats présentera les différents constituants des banques éco-sociales qui sont ressortis. Le tout sera analysé dans la quatrième partie et mis en perspective par rapport aux banques traditionnelles, afin de déterminer quels critères sont les plus pertinents dans une vision de transition écologique du système bancaire traditionnel. Pour finir, ces aspects seront traités à travers une proposition de modèle de différenciation entre les entités éco-sociales et traditionnelles.

1. LE CONTEXTE

1.1 L'intérêt de discuter des banques dans le cadre d'une transition écologique

L'émergence actuelle de banques à caractères social et écologique démontre que le système financier contemporain n'arrive pas à résoudre tous les enjeux modernes, voire qu'il crée lui-même des problèmes nécessitant d'être résolus par des solutions alternatives. Le rôle des banques et des crédits n'est pas un acte anodin : il est militant. Qu'il soit fait avec des critères éthiques comme avec les banques éco-sociales, ou avec une analyse uniquement basée sur les coûts-bénéfices, comme c'est le cas pour les banques traditionnelles, une vision spécifique du monde économique est promue. Toutefois, en le faisant à travers les activités bancaires, les impacts potentiels (positifs et négatifs) sont nettement plus importants que dans le cadre d'autres activités de services, car les activités bancaires permettent de rendre possibles les projets qu'elles soutiennent à travers le financement. Si un tel système nécessite actuellement la création d'entités spécialement consacrées aux enjeux éco-sociaux, il est tout d'abord capital de comprendre ce qu'il était historiquement et comment il a évolué vers sa forme actuelle. Cet appui historique servira de base d'analyse pour la suite du travail.

Il s'agira dans cette partie d'examiner les successions d'événements récents qui ont donné au système financier cette position spécifique et ses verrouillages, ainsi que les liens qu'ont ces événements avec les banques éco-sociales. Le cadre théorique choisi pour ce mémoire étant inscrit dans une vision de transition écologique, une priorité est mise sur ce qui est possible de changer rapidement, mais aussi sur ce qui a le plus d'influence dans les activités modernes. Je postule dans ce travail que changer les banques revient à changer le monde économique, puisque ces entités possèdent une place privilégiée.

1.2 Historique du système financier moderne

1.2.1 Des premières banques au système moderne

Les premières traces des activités bancaires datent de l'Antiquité (Bogaert, 1981). Ces activités considérées comme bancaires, selon une vision moderne des banques, correspondaient au rôle de dépôt et d'intermédiation, en mettant en relation les personnes qui avaient besoin d'un prêt et ceux qui souhaitaient investir. Certains soutiennent que les

activités bancaires étaient intrinsèquement éthiques dans l'Histoire, puisque les modèles économiques étaient circonscrits par les principes religieux (Weber, 2013, p. 5). Dans la chrétienté, générer du profit à partir d'argent était considéré comme immoral, car l'acte de l'usure était jugé démoniaque, anti-chrétien et relégué par ailleurs aux juifs « *whose doctrine allowed lending at interest outside their own community* » (Milano, 2011, p. 16). Dans le même contexte, les individus uniquement intéressés par le développement de leur propre fortune étaient emblématisés par Judas, ce qui montre la condamnation morale de l'intérêt à l'argent (Wolfthal & Vitullo, 2010). À titre d'exemple, « *some banks set a cap on interest rates because of ethical reasons* » (Weber, 2013, p. 5). En ces temps, les banques étaient fréquemment des institutions régulatrices qui faisaient la promotion de la charité et de l'éthique (Weber, 2013, p. 5). La banque Monte Di Pietra au 16^{ème} siècle, formée précisément autour de valeurs éthiques, illustre ce propos avec comme critères (non exhaustivement) : volonté de prêter aux femmes, aider les institutions sociales de la région, favoriser les communautés locales dans les prêts et dans leurs engagements, ou encore effectuer des prêts proportionnellement raisonnables. Surtout, elle s'est formée autour de revendications éthiques par rapport à certains « *loan shark* » (Weber, 2013, p. 5).

Cependant, il faut garder une distance critique à ce type de témoignages qui tendent à ne pas montrer l'entier de la situation. En effet, la religion en ces temps n'était pas une institution sans faille, mais bien une forme de dictature morale. Par exemple, l'Église catholique romaine du 16^{ème} siècle était la seule religion légale et « *anybody who was deemed to have gone against the Catholic Church was labelled a heretic and burnt at the stake* » (Trueman, 2015). Cette morale sur la gestion de l'argent est également ternie par la relation entre la religion et les gens qui était « *essentially based on money – hence the huge wealth of the Catholic Church* » (Trueman, 2015).

Le 16^{ème} siècle est marqué par le développement des sciences naturelles et conséquemment par le déclin de l'importance de la religion et de sa morale dans la pensée occidentale. Il semblerait que la science moderne ait conforté l'idée de l'extériorité de l'humain à une nature interprétée comme purement mécanique et matérielle selon une logique newtonienne, ainsi qu'une science économique qui se veut plus quantitative et moins philosophique (Stent, 1974). Les nouveaux modèles économiques prennent en compte l'intérêt collectif en tant que

somme des intérêts individuels, et ceux-ci sont censés intégrer des problématiques comme le social et l'environnement grâce au libre marché (DelleMote, 2009).

Au-delà du cadre moral et éthique, une autre évolution a permis aux banques d'acquérir leur importance économique moderne (Bogaert, 1981). Il s'agit de l'invention de la monnaie officielle, qui rend désormais les banques responsables de gérer les flux commerciaux de quasiment l'entièreté de l'économie : la monnaie officielle régit la plupart des échanges économiques, et transite quasi exclusivement par les banques (Cetorelli & Goldberg, 2012). Il semblerait que la monnaie en tant qu'institution et la banque moderne se soient co-crées et c'est pourquoi dans la section suivante, nous analyserons l'exemple de la Banque d'Angleterre afin de comprendre comment les banques modernes ont pris une telle importance, et pourquoi il est capital de s'intéresser à ce domaine du point de vue d'une transition écologique. Nous pourrions de plus nous appuyer sur cet historique pour comprendre le ou les facteurs de développement les plus importants à prendre en compte lorsque sera considérée une transition écologique du monde bancaire.

1.2.2 Parenthèse sur l'histoire conjointe de l'évolution de la monnaie, et du développement de la Banque d'Angleterre

La Banque d'Angleterre naît dans un contexte plurimonnaire caractérisé par un système d'échanges commerciaux basé sur un support monétaire physique. Car si l'histoire montre qu'il y a eu un tournant au 16^{ème} siècle à cause du déclin de la religion, cette période a aussi été marquée d'un virage sur le plan monétaire selon D. Graeber. Désormais, plutôt que d'utiliser un système de monnaies virtuelles ou de crédits comme il l'indique, l'utilisation de l'or et de l'argent réapparaît : il y a alors un retour d'une forme de support physique pour assurer l'échange (Graeber, 2011, p. 316). D'autres moyens de paiement existent en parallèle et l'auteur indique que n'importe quel type de paiements qui était accepté par l'État pour payer ses taxes devenait officiel : « *because whatever the state was willing to accept [...] became currency* » (Graeber, 2011, p. 48).

Lorsque la Banque d'Angleterre inventa le billet de banque en 1694, il était donc de coutume d'utiliser un support à l'échange, mais elle n'était pas émettrice de l'entier de la masse monétaire en circulation (Graeber, 2011, p. 53). Le cas de l'Angleterre est particulièrement parlant, car le pays est souvent considéré comme étant à l'origine de la révolution

industrielle au 19^{ème} siècle, et le contexte prodigué par l'émergence de la création monétaire ex nihilo à travers le billet de banque a certainement participé au développement industriel (Malm, 2013).

La banque s'est formée en 1694 à partir d'un prêt de £1.2m que des marchands privés avaient consenti pour financer la guerre contre la France menée par le roi William III. Il est remarquable ici que la première création monétaire de billets de banque ait été initiée dans un contexte militariste : d'après Graeber, il n'était pas rare que la monnaie soit mise en circulation pour des raisons militaires. D'ailleurs pour créer des marchés, le même auteur indique : « *it is very clear that markets did spring up around ancient armies* » (Graeber, 2011, p. 50). Le contexte de la première création de billets de banque montre qu'intrinsèquement l'argent est lié à des valeurs belliqueuses.

Pour revenir au prêt accordé au roi, les créateurs négocièrent, en plus d'intérêts sur le capital prêté, une concession pour l'émission de billets de banque : c'est-à-dire, des billets dont la valeur sous-jacente était garantie par la Banque d'Angleterre elle-même, donc, par le prêt royal. Les marchands en possession de cette monnaie pouvaient demander le remboursement de ces billets à tout moment à la banque sous forme de pièces de monnaie (Hildreth, 2001). Par ailleurs, les billets ont d'abord circulé et favorisé les milieux aisés : les premiers intérêts de la Banque d'Angleterre ont été initialement au service de cette hiérarchie sociale, leur donnant un outil supplémentaire pour se protéger des crises (Graeber, 2011, p. 341). La grande nouveauté de l'émission monétaire au 16^{ème} siècle est liée au fait que cette monnaie correspondait à une dette du roi, plutôt qu'à une dette du peuple envers le roi (les nouvelles monnaies étant précédemment créées en fonction des taxes). Avec sa capacité d'émission monétaire tout en ayant une activité classique de dépôt bancaire, la Banque d'Angleterre ressemblait déjà à une banque commerciale moderne.

Les banques privées d'alors suivirent l'exemple et créèrent également leurs billets de banque, remboursables sur demande auprès de l'entité qui les avait générés. Ces billets de banque étaient souvent limités à des régions spécifiques, ce qui donnait à ces banques privées un rôle d'émetteur de ce qui s'apparentent aujourd'hui à des monnaies locales. Les montants de cette émission étaient même parfois limités officiellement (Andréadès, 1924, pp. 172-173). Les deux types d'entités bancaires étaient par conséquent capables d'émettre de la monnaie adossée à un actif, mais ces monnaies étaient spécifiques aux institutions émettrices.

L'augmentation de l'utilisation de la monnaie par billets de banque donna à la sphère financière de nouvelles capacités d'influence sur la sphère économique. L'auteur Say soutient que de 1816 à 1818, lorsque la Banque d'Angleterre décide de diminuer la mise en circulation de ses billets, l'industrie anglaise en pâtit en conséquence directe. L'influence se fit aussi sentir en 1825, lorsque les banquiers décidèrent d'augmenter de manière trop importante la monnaie en circulation, et qu'ils dévalorisèrent les billets en deçà de ce sur quoi ils devaient être adossés (c'est-à-dire sur la valeur de l'or) : le résultat fut que les détenteurs de billets demandèrent le remboursement de leur contre-valeur en or. De nombreuses banques n'étaient pas capables de le faire et tombèrent en faillite (Béraud, 2013). La Banque d'Angleterre se rapproche des intérêts étatiques en 1844, lorsque le gouvernement édicte une loi qui instaure de nouvelles règles de conduite, la faisant devenir « *guardian of the cash reserve for the commercial world* » (Andréadès, 1924, p. 246). Avec cette loi, la Banque d'Angleterre commence à avoir son rôle de banque centrale moderne, qui sera son rôle finalement attesté en 1946 lorsqu'elle sera nationalisée.

1.3 Le système financier actuel est-il durable ?

L'exemple précédent est important, car il montre le rôle des banques dans l'émergence d'un système d'organisation sociale et économique à l'origine des plus grands impacts environnementaux et sociétaux de l'histoire des civilisations (Bonneuil & Fressoz, 2013, p. 19).

Comme vu précédemment, la Banque d'Angleterre a initié le principe de création monétaire ex nihilo qui est désormais la clef de voûte des banques commerciales. Il est important de comprendre ce phénomène pour se rendre compte de la nécessité de l'existence des banques éco-sociales, ainsi que leurs limites actuelles. Plusieurs problèmes sont intrinsèquement liés à la manière moderne de création monétaire, et notamment les deux plus importants qui concernent l'impératif de croissance, et la manière dont cette création monétaire place la rentabilité en tant que critère principal. Nous allons alors analyser cette problématique plus en détail, ce qui nous permettra par la suite de mieux comprendre les choix éthiques des banques éco-sociales et mettre en perspective leur capacité d'influence.

1.3.1 L'évolution conjointe de la création monétaire et du secteur bancaire

Sur la base de leurs fonds propres (définis selon des critères spécifiques par les accords de Bâle), les banques peuvent créditer de l'argent dont elles ne disposent pas, en inscrivant une dette sur le compte des débiteurs. La vision orthodoxe de la création monétaire revient à dire qu'il n'y a pas de création monétaire ex nihilo (sauf en cas de crise et donc de non-remboursement). En effet, à chaque prêt bancaire, la somme totale lors de l'ouverture d'une dette serait nulle au niveau comptable puisque lorsque de l'argent est créé, une dette équivalente est créée. Ainsi, lorsque le remboursement se fait, l'argent devrait disparaître (Cherlonneix, 2014). Il semble que cette vision soit trop simpliste et ne représente pas la réalité puisqu'elle ne tient pas compte des intérêts demandés en supplément de la dette, qui nécessitent d'autres dettes, et ce, toujours en plus grande proportion : par conséquent, en gardant les dettes ouvertes, la monnaie reste en circulation et est alors créée ex nihilo. Cela est étayé par le fait que la masse monétaire augmente au fil du temps (par exemple, depuis 1965 en Suisse, seules les années 1974 et 2000 présentent un déclin de la masse monétaire, le reste fait état d'une croissance (Banque Mondiale, 2016)).

Le système d'intérêt corrobore la pensée économique classique de nécessité de croissance initiée par Smith. En effet, ce moyen de création monétaire avec intérêt est conjoint d'un impératif de croissance, faute de quoi l'intérêt ne peut être payé. Pour mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux d'un prêt bancaire, ici un exemple simplifié : schématiquement, imaginons un monde initialement sans argent avec une seule personne et deux banques. Si l'individu contracte un prêt sur 5 ans auprès d'une banque sans nécessité de fonds propres, de 10'000.- à 2% d'intérêts annuels (non composés pour simplifier le calcul), il devra à la banque à l'échéance la somme de 11'000.-. Ces 1000.- d'intérêts n'existant pas, l'individu sera obligé de contracter un prêt envers la deuxième banque de la somme correspondante, sur lequel il lui sera également demandé un intérêt qui le forcera à contracter un prêt à l'autre banque et ainsi de suite, perpétuant la succession de dette, sinon il ferait défaut. Dans notre économie moderne, la nécessité de fonds propres limite la proportion de prêts, mais toutefois, la logique de fonctionnement est la même en infiniment plus complexe et plus large à cause de la multiplicité des échanges. Même si l'individu ayant contracté le prêt initial ne devra pas obligatoirement en contracter un autre pour rembourser ses intérêts, car

il aura aussi l'option de faire fructifier son prêt en vendant un service ou un produit - ce que l'individu dans notre exemple précédent n'a pas - un prêt aura dû être contracté pour créer l'argent nécessaire au remboursement des intérêts. Restera alors à la base de chaque échange, un prêt bancaire comme unique biais de création monétaire, qui lui-même devra être suivi d'un second pour financer les intérêts du premier, et ainsi de suite. Ce mécanisme de demande d'intérêts sur les prêts bancaires exige conséquemment de continuellement garder plus de dettes ouvertes pour augmenter la quantité d'argent en circulation (Arnsperger, 2015, p. 37). Ces prêts correspondent à la création de 95% de la monnaie en circulation, le reste étant l'argent liquide ou virtuel qui peut être émis par la banque centrale (Ravn, 2015). Le propos de C. Arnsperger étaye le paragraphe ci-dessus : *« certains analystes perspicaces ont pu démontrer qu'au cœur de ces mécanismes de création monétaire se loge un impératif de croissance. La croissance comme impératif systémique est due à la nécessité, d'une part, de générer une « spirale ascendante » permettant aux banques de couvrir les risques de défaut de crédit et aux actionnaires des entreprises d'engranger des revenus nominaux croissants [Binswanger M., 2009 ; Binswanger H. Ch., 2013] et, d'autre part, d'engendrer constamment des surplus de remboursement sous forme de paiements d'intérêts [Kennedy M., 1996]. Ainsi, la création monétaire dans nos économies est organiquement couplée à une logique productiviste et croissanciste, qui requiert en contrepartie une dynamique consumériste [Rowbotham M., 1998] »* (Arnsperger, 2015, p. 37).

Il est alors nécessaire que les dettes ne soient pas remboursées, tel qu'illustré par le prêt initial de la Banque d'Angleterre, resté ouvert à ce jour, et qui a même été augmenté à plusieurs reprises jusqu'en 1781, lorsqu'il a atteint la somme de £11'642'400 (Graeber, 2011, p. 49) (Hildreth, 2001, p. 9). Si la somme totale des dettes doit augmenter pour permettre la croissance, les intérêts de ces dettes doivent être payés afin que le marché puisse avoir confiance dans le système et le perpétuer. Les banques, la monnaie, la dette et la croissance vont ainsi de pair.

Ce mécanisme pourrait être considéré comme positif au sens où la croissance économique a longtemps été synonyme d'amélioration de la qualité de vie ; à juste titre notamment pour ce qui est de la pauvreté absolue (mais dont la corrélation tend à s'étioler) (Solow, s.d.). Cependant, comme l'indique le rapport du Club de Rome « Limits to Growth », une croissance infinie n'est pas envisageable pour assurer une survie de l'espèce humaine (Meadows, Meadows, Randers, & Behrens III, 1972). D'une part, les limitations physiques à

l'extraction, ainsi que le couplage de la croissance avec la pollution (notamment atmosphérique) dont découlent le réchauffement climatique et toutes les rétroactions associées, sont des problèmes parmi tant d'autres largement décrits dans ce rapport. D'autre part, il est montré que la croissance seule ne suffit plus à améliorer la qualité de vie et engendrerait même de plus en plus d'inégalités : « *le mécanisme de l'intérêt composé, qui régit l'évolution d'ensemble des dettes contractées auprès des banques et transformées en monnaie, engendre une dynamique d'enrichissement des plus fortunés (qui sont prêteurs nets) et d'appauvrissement des plus fragiles (qui sont débiteurs nets), de sorte que les inégalités de richesse dans nos économies de marché ont une tendance structurelle – du moins en l'absence de redistribution – à se creuser plutôt qu'à s'atténuer* » (Arnsperger, 2015, p. 37). Cette absence, ou plutôt, cette insuffisance de redistribution qui existe notamment à la suite de réformes fiscales datant des années 1980-1990, empêche l'amélioration du bien-être global de la société (Piketty, 2015) : « *il apparaît que ce sont bien les choix de société et les mesures résultant d'une volonté politique répondant à des objectifs sociaux, qui sont déterminants pour la performance sociale* » (Englert, 2007, p. 7).

Sachant qu'en 2015, d'après le rapport actualisé sur les limites planétaires fixées par Steffen et al., il était démontré que quatre des dix limites à ne pas dépasser pour un avenir soutenable étaient déjà atteintes ou presque et que des efforts substantiels devront être faits pour ne pas dépasser les autres (Steffen, et al., 2015). C'est pourquoi un système qui requiert intrinsèquement de la croissance ne peut donc être soutenable au long terme. L'éthique bancaire est par conséquent directement touchée par ces processus puisque les banques sont à l'origine de ces mécanismes, comme vu précédemment.

Une autre caractéristique de la création monétaire est la favorisation de projets économiques à forte rentabilité financière. Ce processus s'est bien créé sur l'exemple des banques du 17^{ème} siècle, et la capacité de création monétaire confère aux banques le rôle de décideur stratégique à travers les choix des flux monétaires. Les critères pour l'octroi d'un prêt sont directement décidés par les banques, sous réserve de respect des accords présents pour s'assurer la sécurité du marché, mais ceux-ci ne se préoccupent pas de critères éthiques (tels les accords de Bâle par exemple qui fixent une limite claire sur ce qui caractérise les fonds propres et sur la quantité que les banques doivent en posséder selon leur statut (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, 2010)). Puisqu'en accordant des crédits, les banques favorisent

les débiteurs en créant de la monnaie qui n'existe pas, celles-ci donnent la capacité à certains projets de se développer. Les banques définissent, grâce à la création monétaire ex nihilo, la cosmologie du monde économique (et donc également du monde socio-politique, au vu de la sur-importance de la sphère économique). La cosmologie des banques devient ainsi celle du reste du monde qui est régi sous le régime de la monnaie officielle : et celle-ci est une vision analytique de type coûts/bénéfices (Vukmanovic, 2004). Désormais, afin de s'assurer du paiement d'intérêts et des remboursements de prêts, le critère de la rentabilité domine la plupart des décisions actuelles, même celles qui touchent à des thématiques vitales telles que la santé ou l'environnement.

1.3.2 Néo-colonialisme : la portée du système financier

Pour conclure cette démonstration de la problématique du système financier actuel, il est judicieux de se rendre compte de la conséquence de cette demande toujours plus importante de croissance, qui illustre le retournement dialectique dont souffre le système financier mondial, créant alors le besoin continu de développer de nouveaux marchés. La portée de ce type de création monétaire dépasse les frontières des nations participant au système, puisque les institutions de Bretton Woods, nommément la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), sont devenues un moyen colonial moderne. Ce colonialisme financier, qui permet d'exporter le capitalisme industriel, augmente la portée des institutions financières et fait croître la portée des banques commerciales afin de garantir le système financier. Les buts des institutions de Bretton Woods étaient les suivants: « *the IMF would create a stable climate for international trade by harmonising its members' monetary policies, and maintaining exchange stability. It would be able to provide temporary financial assistance to countries encountering difficulties with their balance of payments. The World Bank, on the other hand, would serve to improve the capacity of countries to trade by lending money to war-ravaged and impoverished countries for reconstruction and development projects* » (Bretton Woods Project, 2005).

Malgré le nom, la BM ne fonctionne pas comme une banque commerciale. Premièrement, les buts diffèrent puisque la BM ne cherche pas la maximisation du profit, mais a désormais comme but d'aider le développement des pays du tiers monde. La BM œuvre à travers l'octroi de prêts à faibles taux voire à taux zéro, pour développer des projets particuliers dans les pays visés (The World Bank, s.d.). Toutefois, et malgré ces pratiques qui apparaissent éco-sociales, la vision derrière le but de « développement » est de rendre les

systèmes économiques de ces pays compatibles aux systèmes occidentaux (Ismi, 2004). D'autant que le FMI, la seconde institution de Bretton Woods, existe notamment pour empêcher le défaut de paiement des dettes, permettant ainsi au système dette, créé par les institutions bancaires, de perdurer. Le cas de la Grèce illustre bien ce paradoxe des institutions de Bretton Woods, qui d'un côté se présentent en tant que sauveteuses au profit des pays, et qui d'un autre côté existent pour protéger les créiteurs et l'économie capitaliste à travers la mise en place de mesures d'austérité, allant à l'encontre des intérêts des pays aidés : « *austerity measures have left a large part of the population in dire straits. Cuts in public expenditure, coupled with constantly rising unemployment, have left many people either destitute or close to it* » (Cavero & Cortés, 2013, p. 7). Il est désormais important de prendre en compte la structure de la place financière autant dans son fonctionnement quotidien et leur « invincibilité » liée au soutien étatique qui leur est procuré (par le politique et par les banques centrales), que dans sa visée plus large à travers le néocolonialisme susmentionné, pour se rendre compte de la portée des activités bancaires et pourquoi les banques doivent agir en conséquence de cette responsabilité. Au vu de ce qui précède, il semble que les banques n'agissent pas suffisamment à la hauteur de ces responsabilités, ce qui relève d'un double échec : d'une part au niveau de la stabilité économique, mais également, au niveau politique, car les institutions régulatrices n'ont pas permis de mettre en place un système sain et durable : « [...] *global integration of market economies, the weakness of international institutions that are not directly elected and the lack of global governance rules aimed to address the issues of global public goods is making it ever more obvious that an economic system may not work by just waiting for such 'top down' interventions* » (Becchetti, 2015, p. 67). C'est pourquoi l'existence de banques à caractère éco-social est pertinente. Leur existence et leur pérennité permettent de mettre en perspective le système financier en matière de performances d'un point de vue plus éthique et durable.

1.4 Evolution des banques éco-sociales

Dans l'histoire moderne des banques éco-sociales, il est possible d'identifier deux mouvements distincts. Le premier correspond au mouvement ouvrier du 19^{ème} siècle, et le second découle d'initiatives encore en marche actuellement qui puisent leurs sources dans des constats tels que ceux soulevés par le rapport de Brundtland. Dans le référencement des

banques éco-sociales toujours actives aujourd’hui en Europe, sur les trente-deux banques identifiées, cinq ont été créées entre 1850 et 1919. Les autres restantes ont été créées après 1974.

La plus vieille des banques éco-sociales européennes encore en fonction est la Co-Operative Bank fondée en 1872 sous le nom « Co-operative Wholesale Society ». Elle est directement issue de ce qui est considéré comme le premier mouvement coopératif : les expériences de Rochdale sous l’égide de Robert Owen (Co-operative Bank UK, s.d.). D’autres exemples comprennent le Crédit Coopératif en France (1893) et la Arbejdernes Landsbank au Danemark (1919), qui proviennent également de mouvements coopératifs visant à l’empowerment des classes sociales moyennes et inférieures. Des quatre banques éco-sociales référencées datant du 19^{ème} siècle, trois sont issues de revendications ouvrières ; la dernière, la Colonya, est une caisse d’épargne. Les caisses d’épargne ont été développées avec les mêmes visées d’empowerment des classes inférieures, en encourageant l’épargne populaire. La Reliance Bank est la seule qui n’intègre pas ce schéma dans cette période, car elle s’est formée autour de revendications religieuses – elle reste tout de même ancrée dans un ensemble de valeurs éthiques.

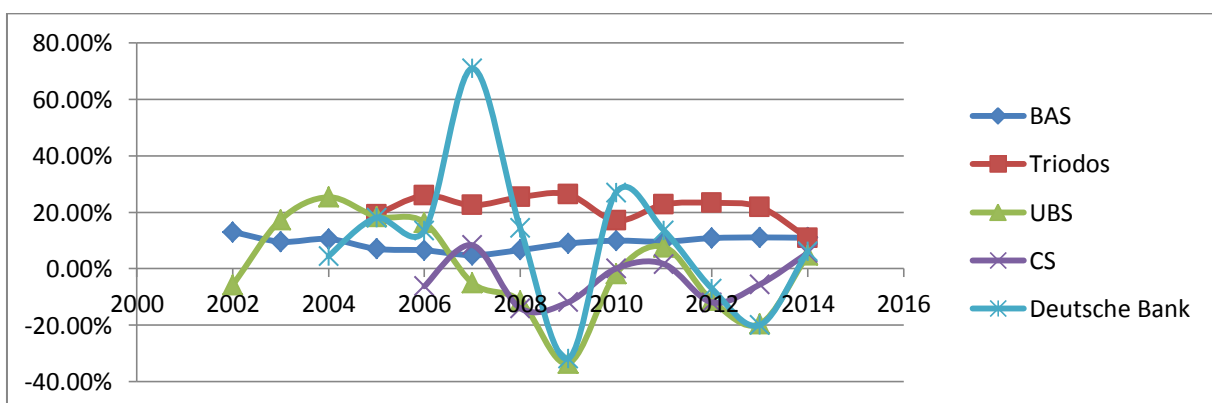
La deuxième phase « post-1970 » a été entamée par la création de la GLS Bank en 1974. La GLS Bank est d’ailleurs une coopérative, ce qui rend saillant les liens directs entre la première phase, largement portée par les coopératives ouvrières, et la seconde phase qui s’inspire de la première tout en décidant d’aller plus loin dans la démarche socio-écologique. Il semblerait que cette deuxième phase se soit créée sur vague de nombreuses protestations à propos de la finance : « *the sector was criticized for creating financial products that did not support the real economy* » (Weber, 2013, p. 7). Par ailleurs, dans cette critique étaient comprises plusieurs entités coopératives ayant perdu leurs intérêts pour l’économie locale au profit d’une globalisation de leurs activités.

1.5 Les banques éco-sociales ont-elles une chance de rattraper les banques classiques ?

L’assise financière « classique » est donc antérieure et mieux soutenue politiquement que les banques éco-sociales. Pour mieux illustrer cet état de fait, je propose ici une comparaison des bilans des années 2002 à 2014 de deux banques éthiques, la BAS et la banque Triodos, à côté

de trois banques classiques d'importance systémique, UBS, Crédit Suisse et la Deutsche Bank. La BAS est l'unique banque éco-sociale suisse, pays d'origine de cette étude, et c'est la raison pour laquelle elle a été choisie. La sélection de la banque Triodos est liée au fait qu'elle est la plus grande banque éco-sociale. De même pour UBS et Crédit Suisse qui sont les plus grandes banques suisses ; la Deutsche Bank, une des plus grandes banques européennes, permet une comparaison internationale. Le choix de prendre le bilan (« total assets » en anglais) a été fait, car cela représente au mieux la taille des banques et leur proportion de part de marché, puisqu'il s'agit de ce qui permet potentiellement aux banques de rapporter des revenus. Comme les banques éthiques se focalisent moins sur la rentabilité que les banques classiques, le choix de comparer les bénéfices ne paraissait pas particulièrement pertinent dans cet exercice. Le but de cette partie est d'analyser brièvement, dans un contexte de transition écologique, s'il est pertinent d'attendre des banques éco-sociales de prendre suffisamment d'importance pour s'appropriier le système financier, ou si une convergence est nécessaire.

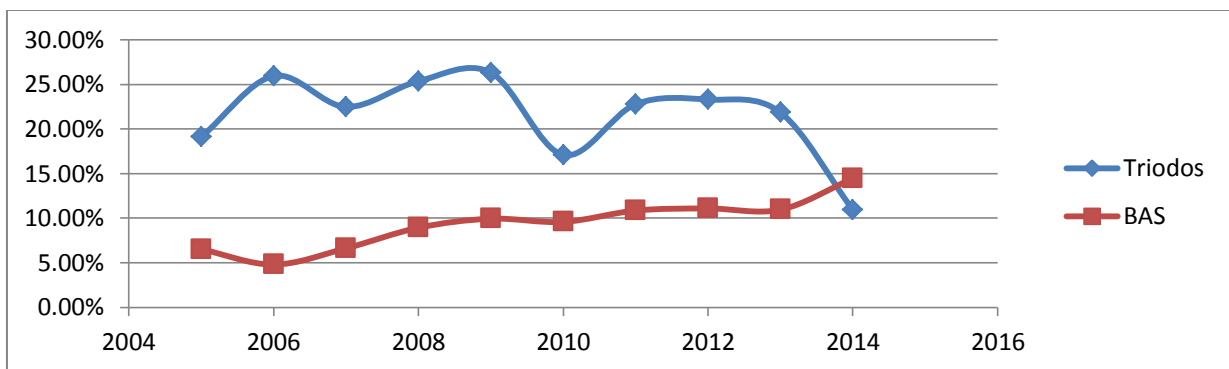
La première impression montre que les trois banques classiques ont un schéma relativement semblable depuis 2002 : elles commencent par une croissance du bilan, suivie d'une forte régression autour de 2007. Elles continuent ensuite leur évolution identique : croissance entre 2007 et 2010 ; régression entre 2010 et 2013 ; finalement croissance entre 2013 et 2014. Elles semblent donc être fortement cycliques et suivre les variations économiques puisque l'indicateur boursier du CAC 40 reflète exactement le même phénomène. Des trois banques, seule la Deutsche Bank aura noté une croissance entre 2004 et 2014 de plus de 50% de son bilan, alors que le Crédit Suisse et l'UBS se voient tous les deux infligés d'une perte de bilan de respectivement -55% et -26%.



Graphique 1: Comparaison en pourcentage de l'évolution des bilans 2002-2014

De leur côté, les banques éco-sociales ne semblent être ni cycliques ni anticycliques. En effet, le schéma diffère pour les banques éco-sociales et n'est pas identique entre elles. Elles n'ont qu'une seule constante similaire : aucune des deux banques étudiée n'a souffert de régression.

Lorsqu'est isolée la courbe des variations annuelles du bilan de la BAS, il apparaît que sa croissance diminue lors de la crise de 2007 : elle se voit donc affectée par cette crise, sans toutefois que celle-ci la fasse rentrer dans les chiffres rouges. En 2006, elle enregistre son taux de croissance le plus bas de la période 2001-2014, à 4.81%, contre 14.46% au plus haut en 2014. La banque Triodos aura plus que triplé son bilan entre 2006 et 2014 (+365%), présentant pendant sept années consécutives une croissance de bilan de plus de 20%. Le chiffre de croissance le plus bas se trouve à 10.94%.



Graphique 2 : Comparaison de l'évolution des bilans en pourcentage, 2004-2014, Triodos et BAS

En 2015, la Triodos Bank, la plus importante entité bancaire éthique au monde (hors Co-operative Bank, exclue de cette comparaison pour diverses raisons citées plus bas), possédait un bilan de 8211 millions d'euros. Son bilan représentait 0.379% du bilan total de la JPMorgan Chase&Co, la plus grande banque au monde par bilan (hors banques chinoises qui peuvent posséder certaines spécificités). À titre de comparaison, la banque UBS (numéro un en Suisse) correspondait à 43.6% du bilan de JPMorgan en 2015, se situant donc très largement au-dessus du bilan de la banque Triodos également. Onze ans plus tôt, en 2004, la Triodos représentait 0.1% du bilan de JPMorgan Chase&Co. Elle a par conséquent une progression de 269% par rapport à cette banque en particulier, mais malgré cela, la taille de la Triodos Bank ainsi que celles des autres des banques éthiques restent extrêmement marginales, et leur impact positif sur la société est limité par cette relativité économique (à noter que les variations de devises font fluctuer la progression, car si le taux n'avait pas varié

entre les deux moments et qu'il était de 0.92 en 2004 et 2015, alors la banque Triodos aurait été à 0.08% du bilan). De plus, la croissance relative démontrée pour les banques éco-sociales a pu être amplifiée par le fait que « [...] *it appears that the GSIFIs (NDLA : Global Systemically Important Financial Institutions) have been reducing their balance sheets to improve their capital levels* » (Korlund & Spengler, 2012, p. 3).

Cette recherche a également permis de montrer que la plupart des banques éco-sociales ne fournissent pas toutes les données, ne mettant à disposition uniquement les deux derniers rapports annuels. Malheureusement, à part les trois banques mentionnées, aucune autre entité n'allait aussi loin que 2002. Par exemple, la banque Colonya ne met à disposition que ses rapports annuels à partir de 2012 (Colonya, 2017). La GLS Bank, et la Reliance Bank ne publient que pour l'année fiscale précédente (GLS Bank, 2016) (Reliance Bank, 2017). Dans ces conditions, il devient difficile d'établir un schéma historique complet.

Une banque éco-sociale, malgré une disponibilité de données, a été exclue de cette analyse : il s'agit de la Co-operative Bank UK. En effet, celle-ci présente deux problèmes : d'une part, une fusion en 2009 rend une comparaison moins fiable du fait de la soudaine augmentation de bilan liée à cet événement. D'autre part, cette banque aurait eu des implications dans la crise des subprimes et aurait eu des prêts toxiques qui seraient actuellement en train de générer des pertes importantes. Une telle implication remet en question le caractère éco-social de la banque, malgré ses dires. Sans compter que d'après la Scorecard de Move Your Money (qui établit un classement en Angleterre sur les performances éco-sociales des banques), elle serait moins bien classée sur le plan éco-social que de nombreuses banques classiques, avec un score de 45/100 (Move Your Money, 2014). La Co-Operative Bank serait le premier exemple de greenwashing en prenant l'appellation de banque éco-sociale, car les autres banques référencées semblent être cohérentes entre ce qu'elles disent et ce qu'elles font.

Un fait est cependant très net : les banques éco-sociales ne font que fortement progresser. Ce marché, certes en croissance, reste néanmoins cantonné dans sa portée par sa relative marginalité par rapport au reste du marché, et ce, malgré ces perspectives de progression. En se basant sur ce constat, une solution pour accélérer la transition écologique, afin de respecter les exigences d'équités intergénérationnelles, serait de faire converger les banques classiques en direction des banques éco-sociales.

1.6 Qu'est-ce qu'un système financier durable?

Le développement durable, dont découlent les notions de durabilité faible et de durabilité forte, propose une vision tridimensionnelle axée sur l'économie, la société, et l'environnement ; le but étant de maximiser les trois de manière égalitaire. Une telle approche pourrait être directement implantée dans l'évaluation bancaire, et c'est d'ailleurs le cas pour la Scorecard bancaire de la GABV sous le nom « triple bottom line ». Le papier commandé par la GABV explique cette démarche et définit ce qu'un système financier durable devrait respecter (GABV, 2012) :

- *« Triple bottom line approach at the heart of the business model ;*
- *Grounded in communities, serving the real economy and enabling new business models to meet the needs of both ;*
- *Long-term relationships with clients and a direct understanding of their economic activities and the risks involved ;*
- *Long-term, self-sustaining, and resilient to outside disruptions ;*
- *Transparent and inclusive governance ;*
- *All of these principles embedded in the culture of the banks ».*

Des réserves conceptuelles existent sur la notion des trois piliers et méritent d'être élucidées avant d'entrer en matière. Les critères restants seront discutés et inclus dans l'analyse suivante, puisqu'ils se trouvent effectivement au cœur des principes des banques écosociales.

Tout d'abord, il n'existe pas de critères consensuels liés à la durabilité : chaque définition de la durabilité – et elles peuvent s'opposer fortement entre une durabilité « faible » et une durabilité « forte » – a une approche spécifique à sa propre vision quant à des solutions. Le débat entre les deux pôles tourne autour de la technique et de la croyance que cette dernière puisse résoudre les problèmes environnementaux, notamment que le « capital » (au sens de Solow) soit substituable aux ressources non renouvelables.

Dans un cadre de transition écologique, le terme « transition » est important puisqu'il implique un chemin progressif d'un état « négateur d'environnement » à un état dit « écologique ». Si la durabilité peut se définir sous la forme de deux intensités – faible ou forte – il peut être intéressant de contextualiser l'une ou l'autre selon l'état de transition en

cours ; d'autant plus dans la finance, qui serait le domaine avec probablement le moins de résilience sur ce sujet-ci du fait de son implication à travers l'impératif de croissance qu'il demande.

Concernant le trio thématique de la durabilité, des analyses tendent à montrer que l'aspect économique prend plus d'importance, particulièrement au détriment des aspects environnementaux. Notamment à cause du mélange entre l'économique et le social (l'un et l'autre ne feraient qu'un), une analyse binaire opposant environnement et « bien-être » (« *well being* » en anglais) serait une proposition intéressante pour remédier au problème (Kuhlman & Farrington, 2010). De plus, ces analyses hypothétisent trois thématiques égalitaires (ou deux dans le dernier cas), et par conséquent sous-évaluent l'aspect systémique de l'environnement : les trois sujets ne peuvent pas être les mêmes quant à leur importance, mais devraient être représentés à l'intérieur du paramètre environnemental qui détermine les conditions de viabilité, autant pour l'économie que pour les sociétés humaines. Preuve en est que l'Holocène (-11'700 à aujourd'hui) est une période particulièrement favorable sur le plan climatique pour le développement des sociétés humaines et notamment au développement des techniques de l'agriculture qui serait corrélée à des conditions spécifiques présentes depuis le début de cette période (Richerson, Boyd, & Bettinger, 2001). L'agriculture étant au cœur du développement des populations humaines et de sa tertiarisation, garantir des conditions climatiques de bonne culture pour l'ensemble de la population est nécessaire sous peine de péjorer la pérennité de l'être humain. C'est pourquoi même d'un point de vue anthropocentré, l'environnement devrait avoir une place privilégiée dans les réflexions autour des activités humaines et devrait même être priorisé dans un cadre de transition. Ainsi, un système financier durable devrait s'ancrer dans cette perspective : il devrait mettre l'environnement au centre de ses préoccupations et intégrer une vision au long terme qui tendrait vers une durabilité forte, avec la prise en compte également de l'économie et du social.

Le diagramme ci-dessous, basé sur les limites planétaires, étaye ce propos en prenant le contre-pied des trois piliers du développement durable, en incluant l'économie à l'intérieur de la société, elle-même incluse à l'intérieur de l'environnement.

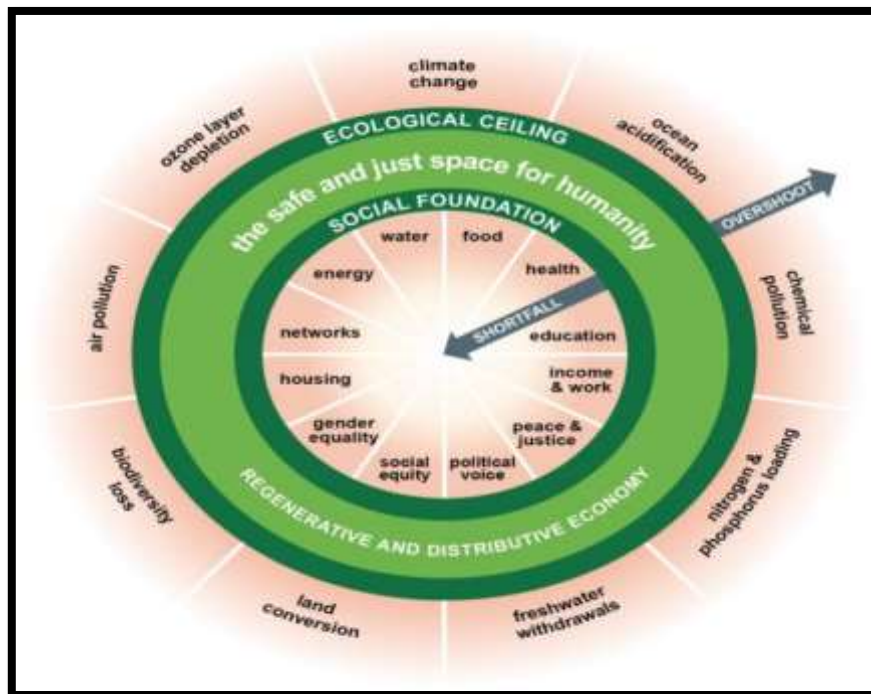


Figure 1 : le diagramme "Doughnut" de Kate Raworth, sources : Raworth, K. (2017). What on Earth is the Doughnut ?.... Extrait de <https://www.kateraworth.com/doughnut/>

Actuellement, le système financier étant à l'origine du besoin de croissance comme décrit précédemment, il reste difficile d'envisager des agissements présentement en accord avec une vision forte de la durabilité. C'est pourquoi il est hypothétisé ici que pour rendre cela possible, la prise en compte de la sphère socio-économique est impérative, et ainsi, dans ce travail, les deux thématiques ont été considérées : environnementale et socio-économique. Le socio-économique a donc une grande importance qui ne doit pas être négligée. De plus, il faut considérer le système financier, et notamment le système financier durable, comme une thématique basée sur un changement allant d'un pôle « faible » vers un pôle « fort ». Il s'agirait de partir des trois pôles afin d'arriver à une conception de la durabilité sous forme de deux sphères, la sphère environnementale englobant la sphère socio-économique. Le but du développement de la finance devrait être de concevoir une vision qui ne *parie* pas sur l'avenir au sens de la durabilité faible, mais qui *assure* un avenir au sens de la durabilité forte. Un tel système devrait privilégier la protection de l'environnement et ne pas promouvoir par le financement ce qui le dégrade. Il éviterait de financer par exemple tout ce qui concerne la production et/ou l'exploitation d'énergies ou de matériaux non renouvelables, ainsi que les activités à forts impacts environnementaux irréversibles. Pour l'aspect social de la durabilité, une finance durable éviterait de financer des activités allant à l'encontre des bonnes

conditions sociales, ces dernières étant la base de la mise en place de bonnes pratiques environnementales. En effet, il a été montré que lors des crises économiques, la thématique de l'environnement perdait en intérêt. Il en va de même en cas de conflits armés et tout autre problème nuisant à la stabilité socio-économique (Clapp, et al., 2009). Pragmatiquement, l'instauration de seuils de tolérance de pollutions - notamment selon la capacité des milieux à récupérer - pourrait être une solution alternative de conception de critères de sélection. Des seuils de tolérance pourraient aussi être applicables sur une base comparative pour des secteurs critiques dont il n'est pas possible de se passer actuellement, tels que l'aviation, le béton et la construction en général, la pharmaceutique, etc.

Le pan économique des trois thématiques de la durabilité doit bien sûr être pris en compte pour assurer la viabilité des projets, mais également celle de la transition écologique : en effet, pour convaincre un large panel de parties prenantes économiques (et notamment dans la sphère financière), je postule ici que la légitimité économique pour ces entités est très importante et ne doit donc pas être mise de côté dans la vision éthique et durable d'un système financier : celui-ci doit continuer à être intéressant sur le plan économique. Toutefois, cela doit être considéré dans une certaine mesure, et cette recherche de profit ne doit pas entraver le but final éthique et responsable du système, qui devrait par exemple très fortement augmenter sa participation dans l'économie éco-sociale et « réelle » (ce dernier terme s'opposant à une économie dite « financière »). Dans ce contexte, la frontière entre l'économie et le social devient floue puisque à titre d'exemple, un franc investi dans l'économie locale génère nettement plus de revenus en augmentant les échanges économiques, tout en ayant un impact positif sur l'aspect social à travers, entre autres, la dynamisation du nombre de places de travail : c'est la logique des monnaies locales et il y a conséquemment un double impact économique et social qui ne saurait être dissocié (Laacher, 2002).

Ces critères et thématiques restent très larges et nous analyserons plus bas à quoi ils font écho dans le modèle d'affaires des banques éco-sociales, afin de mieux comprendre la vision et le fonctionnement de ces dernières.

2. UN SYSTEME FINANCIER DURABLE : RESULTATS DES CONSTITUANTS ECO-SOCIAUX

Dans cette partie sont présentés les résultats de la recherche des fondements des banques éco-sociales. Au total, trente banques européennes adhérant au modèle éco-social ont pu être répertoriées et les résultats présentés ci-dessous se basent sur cet échantillon.

Tout d'abord, trois types de banques éco-sociales ont pu être distingués : les banques coopératives éco-sociales, les banques à revendications religieuses, et finalement les banques éco-sociales à structure traditionnelle. Ensuite, quatre éléments constitutifs principaux ont pu être identifiés : les critères de sélection négatifs, les critères d'encouragement positifs, ainsi que les critères internes, qui découlent finalement tous du quatrième critère cardinal de la protection de l'environnement et de la société.

2.1 Les différents types de banques éco-sociales

Les banques éco-sociales sont des banques commerciales formées autour de valeurs éthiques, dont trois branches distinctes ont pu être identifiées à travers l'historique. Elles diffèrent selon leurs caractéristiques de création et selon leur statut juridique.

2.1.1 Les banques coopératives à revendications éco-sociales

Les banques coopératives éco-sociales basent initialement leurs revendications sur les mouvements ouvriers et les classes sociales populaires. Plus récemment, les banques coopératives éco-sociales ont intégré les thématiques de la durabilité plus larges, telles que l'environnement. Comme vu dans l'historique, ces entités bancaires ont été les premières formes de banques modernes avec des valeurs dépassant le cadre légal ou les intérêts purement économiques. Ce sont des banques qui n'ont pas un système d'actionnariat traditionnel, car en effet ceux qui possèdent la société sont directement les clients de l'entité, c'est-à-dire, les coopérateurs. Cela constitue la différence fondamentale entre une structure coopérative et une structure sous forme de société anonyme.

Les avantages des structures coopératives proviennent ainsi de leur structure intrinsèquement démocratique, avec notamment la règle « une personne, une voix ». Les sept principes de l'association coopérative internationale, garante de l'identité des coopératives, étayaient ce propos : « *adhésion volontaire et ouverte à tous, contrôle démocratique exercé par les Membres (NDLA : qui sont à la fois propriétaires et clients), participation économique des Membres,*

autonomie et indépendance (NDLA : permettant aux membres de garder le contrôle décisionnel), éducation, formation et information (NDLA : dans le but de diffuser les avantages des coopératives ainsi que de former suffisamment les membres pour qu'ils puissent avoir les qualifications requises à l'exercice de leurs obligations en tant que telles), coopération entre coopératives (NDLA : un modèle à l'encontre de la compétitivité, basé sur le partage), engagement vers la communauté (NDLA : le développement durable étant au cœur de ce dernier critère) » (International Co-Operative Alliance, 1995).

Ces banques proposent donc un militantisme à travers l'entité juridique, ainsi que par le respect de valeurs fondatrices régies par l'association garante de l'identité coopérative. En ce sens, elles étaient pionnières des revendications modernes éco-sociales. Cependant, des récents exemples ont montré que l'entité coopérative n'était pas une garantie absolue d'un comportement éthique, avec le problème de banalisation de plusieurs banques de ce type (Juvin, 2013). C'est pourquoi il est désormais important de distinguer les banques coopératives des banques coopératives à revendications éco-sociales.

2.1.2 Les banques éco-sociales à revendications religieuses

Les banques à revendications religieuses existent également depuis le 19^{ème} siècle. Elles fonctionnent comme des banques classiques avec une structure similaire, mais avec des prestations orientées selon la croyance qu'elles servent et les spécificités liées.

Dans les banques purement religieuses, les banques islamistes sont notamment en croissance pour leurs avantages intrinsèques en matière de durabilité et d'éthique. Une des spécificités des banques islamistes se trouve au niveau hypothécaire, car l'Islam empêche l'emprunt à intérêt, considéré comme usurier (Patel, 2004). Les banques islamiques ne proposent ainsi pas directement d'hypothèques aux clients : elles achètent le bien en question, et le loue au client en majorant à cette location un supplément pour l'acquisition du bien : *« your monthly payment is made up of two elements, an acquisition payment which increases your share of the property and a rental payment for use of the portion that the Bank still owns. When all acquisition payments have been made and the finance has been settled, ownership of the property transfers to you »* (Al Rayan Bank, 2017). Ce modèle économique de crédit pourrait offrir une piste concernant la problématique de l'impératif de croissance intrinsèque à l'émission monétaire officielle actuelle.

La Reliance Bank est un second exemple de banque en lien avec une religion, cette fois-ci avec le mouvement protestant de l'Armée du Salut. Selon ses termes, « *[la Reliance Bank] believes in ethical banking and our investments are made within strict ethical boundaries and our profits are used to further The Salvation Army's evangelical and charitable work* » (Reliance Bank Ltd., 2017). En plus de fournir des services et des prestations éthiques, leur modèle économique utilise les bénéfices pour développer la mission religieuse de la banque ainsi que des œuvres caritatives diverses.

Le lien avec la religion est également important dans l'anthroposophie de Steiner – une philosophie religieuse – qui est explicitement à l'origine de nombreuses banques éco-sociales ne s'identifiant pas par la religion et ne faisant alors pas partie de cette catégorie. Cela comprend des exemples comme les banques Triodos, GLS et BAS (Milano, 2011, p. 32). Il y a donc un historique pseudo-scientifique dans l'instauration des valeurs éthiques au sein d'entités bancaires qui se démarquent des démarches newtoniennes et purement hypothético-déductives.

2.1.3 Les banques éco-sociales avec une structure classique

Les banques éco-sociales avec une structure classique partent de la même base que les banques traditionnelles. Elles font face aux mêmes exigences, mais s'en différencient sur le modèle d'affaires qui est orienté vers la création de valeurs éthiques et durables avant la création de valeurs financières. Elles ont à leur disposition un panel de produits qu'elles modifient pour s'adapter aux exigences de leurs valeurs, tout en proposant des services comparables aux banques traditionnelles. De plus, elles n'agissent pas uniquement au niveau de l'offre aux clients, mais aussi au niveau de la politique interne : transparence, bien-être des employés, équités salariales, participation et intégrité sont les maîtres mots de cette deuxième dimension.

Elles basent leurs exigences en fonction des critiques adressées aux banques depuis la montée contestataire contre le monde financier des années septante (Weber, 2013, p. 7). Cette nouvelle vague idéologique éco-sociale commence par la banque coopérative GLS, et est portée sous la forme de société anonyme par la banque Triodos en 1980, préluant le début d'un mouvement qui va en s'amplifiant : un modèle d'affaires récent, mais en importante croissance comme le présentent les résultats dans la partie 2.5.

2.2 Les constituants d'une banque éco-sociale

Le comportement éco-social se retrouve à plusieurs échelles : premièrement, dans la conception de la banque, ensuite au niveau des produits et des services proposés aux clients, et finalement dans le fonctionnement même de la banque. L'ensemble de ces composantes fait partie intégrante des constituants des banques éco-sociales existantes.

Une manière de voir des activités bancaires soutenables est décrite par D. Korslund dans un document pour la GABV : « *a banking institution's sustainability focus is mainly captured by the choices it makes in allocating its resources, especially its management of money at risk, between the financial economy, the real economy, and within those categories to triple bottom line activities* » (Korslund, 2015, p. 12). Ce sont précisément ces constituants articulés sous forme de critères qui seront présentés plus bas.

2.2.1 La création en tant que banque éco-sociale

À l'origine, toutes les banques éco-sociales actuelles en Europe qui ont pu être répertoriées dans ce travail ont été créées, soit en tant que telles à la base, soit en tant que mouvement coopératif ouvrier ou religieux. Comme expliqué plus haut, en Angleterre la Co-Operative Bank est la descendante des ouvriers de Rochdale. La Colonya est une caisse d'épargne fondée par W. D. Crypter dont le but était d'aider les moins favorisés à épargner et à avoir accès au crédit (Colonya, 2016). La BAS est issue d'un long processus citoyen afin d'implanter dans la scène suisse une banque écologique (König & Wespe, 2015). La banque allemande GLS est issue de la GLS Treuhand, une association d'organisations caritatives, et est née justement dans cet ordre d'idées (GLS Bank, s.d.). La GLS a soutenu et inspiré la NEF en France, dont le nom est un acronyme de « Nouvelle Economie Fraternelle » (la Nef, s.d.). Cette liste d'exemples peut être étirée à l'ensemble des banques éco-sociales en Europe, car ce modèle d'affaires constitué dès le départ en tant que tel est une des estampilles des banques éco-sociales.

Il n'existe aucun exemple occidental de banque classique ayant transitionné vers un modèle éco-social. L'exemple s'en rapprochant le plus est la Co-Operative Bank UK, mais celle-ci est en lien direct avec les mouvements de Rochdale, lié à un des mouvements coopératifs ouvriers les plus connus. Une banque éco-sociale est donc, à l'heure actuelle, une entité qui est créée dans un but revendicateur, qu'il soit uniquement social, religieux, ou socio-

écologique, voire un mélange de ces valeurs. Ainsi, dès la conception, l'entité éco-sociale réfléchit à une charte de conduite basée sur une certaine vision éthique des affaires, de la société, et de l'environnement, qui est revendiquée à travers un positionnement stratégique sur le marché.

Cette distinction intrinsèque serait une caractéristique essentielle de la définition des banques éco-sociales et de leur légitimité, puisque cela crée une cohérence initiale des activités commerciales éthiques. Le choix des clients, des prêts et des produits auront tous, dès le départ, été le fruit d'une réflexion basée sur des valeurs éthiques. Il semble être en effet compliqué de mettre en place un tel modèle d'affaires à posteriori, tant les implications et les exigences changent profondément le fonctionnement des banques.

De toutes les caractéristiques actuelles des banques éco-sociales, il semble que celle de la conception en tant que telle soit l'unique constituant partagé communément par toutes les banques analysées, ce qui légitime d'autant plus un travail sur les moyens de permettre à des banques classiques de se rapprocher des banques éco-sociales.

2.2.2 Investissement dans l'économie réelle

Récemment, une étude a mis en évidence une corrélation négative entre la croissance financière et la croissance économique « réelle » : le développement du premier pèjorerait le développement du second : « *the result is unambiguous: the faster the financial sector grows, the worse it is for real growth* » (Cecchetti & Kharroubi, 2015). Il émerge ainsi une opposition entre les activités économiques au sein de la sphère financière, et les activités économiques dites « réelles » produisant des biens et des services. En d'autres termes, il s'agit d'une position à contre-courant de la financiarisation actuelle de l'économie. Ce que la recherche précitée tend à montrer est que l'utilisation de plus en plus importante des outils financiers et leur multiplicité sont uniquement promoteurs de gains pour le secteur financier au détriment des autres secteurs économiques. Un des mécanismes spécifiquement saillant lors de la crise des subprimes, est celui du crédit : lorsqu'une crise éclate, les banques deviennent frileuses pour prêter de l'argent ce qui ralentit l'économie réelle, pouvant mettre en situation compliquée de nombreux acteurs économiques (Posca, 2013). Partant de ce constat, les banques éco-sociales promeuvent l'investissement dans l'économie réelle comme permettant d'éviter cette chaîne de conséquences négatives en faisant la promotion d'une finance au profit, et non au

détriment de l'économie réelle. Les critères développés plus bas, c'est-à-dire les critères de sélection et d'encouragement des investissements et des crédits, permettent cet ancrage supérieur dans l'économie réelle de la part des banques éco-sociales, en priorisant des commerces locaux et des investissements dans des actifs réels plutôt que spéculatifs. Il y a ainsi une imbrication des critères constitutifs des banques éco-sociales à l'image des poupées russes : les critères de sélection sont compris dans ce but d'investissement dans l'économie réelle. Cependant, une activité n'est pas automatiquement directement considérée comme éco-sociale lorsque celle-ci est réelle. C'est pourquoi le terme d'économie réelle, en tant que tel, est promoteur uniquement de stabilité économique quand le terme est défini en opposition à l'économie dite « financière ». Il est nécessaire d'ajouter le terme « éco-social » à « économie réelle », faute de quoi la dénomination reste ambiguë.

Il existe deux types de calculs utilisés par la GABV pour déterminer l'exposition à l'économie réelle dans le bilan annuel des banques analysées : la première méthode revient à diviser les dépôts sur le bilan, et la deuxième consiste à diviser les prêts sur le bilan total. Ils considèrent ainsi comme « réel » ce qui est déposé et prêté. Le reste étant considéré comme des instruments spéculatifs, faisant partie de l'économie « financière », qu'il faut minimiser. La part de dépôt, et la part des prêts, relatives à l'ensemble du bilan de la banque, indiquent l'ancrage de la banque dans des actifs réels. Selon cette méthodologie, la recherche menée par la GABV a démontré que les banques éco-sociales étaient nettement plus implantées dans l'économie réelle que les banques traditionnelles, sans toutefois l'être entièrement : pour 2013, les banques éco-sociales avaient un ratio prêt/bilan total de plus de 75%, et dépôt/bilan de 80%, alors que les banques classiques étaient respectivement à 40% et près de 50% (Korslund, 2015).

2.2.3 Critères dans la proposition des produits

En général, les banques fournissent des services à deux types de clientèle : les privés et les professionnels, qui comprennent les institutions publiques. Chacun de ces types de clients a un panel de produits bancaires qui peuvent être classifiés en trois catégories : paiement, épargne et crédit. Des produits équivalents se retrouvent même dans les banques éco-sociales, qu'elles optimisent selon leurs critères afin de rendre positif l'impact socio-économique et environnemental des services.

La catégorie des paiements concerne les comptes personnels et les comptes courants, les cartes, ainsi que d'autres services de transferts qui varient selon les banques. Dans le cadre de l'épargne, il y a bien sûr les comptes d'épargne, les propositions d'investissements et également des produits d'assurances spécifiques aux pays (de la prévoyance vieillesse en Suisse, jusqu'à la prévision de réserves pour les frais funéraires auprès de la Co-Operative Bank en Angleterre). Pour ce qui est des cartes, elles appartiennent à des organismes extérieurs aux banques (MasterCard, Visa, Maestro, V-Pay, etc.) et restent donc les mêmes, peu importe la banque qui les vend. Les comptes courants et d'épargne sont intrinsèquement plus durables lorsqu'ils sont ouverts dans une banque éco-sociale, car l'argent déposé dans de telles banques permet d'augmenter leurs bilans, ainsi que de participer à leur développement.

Une différence pour ces prestations de base réside dans les frais de gestion. Ces banques s'engagent à ce que les frais demandés aux clients soient transparents : par exemple, en période de taux négatifs en Suisse, la BAS a été la première à reporter l'impact sur les clients à travers le taux d'intérêt, plutôt qu'en augmentant les frais bancaires sous couvert d'autres raisons (en majorant les clients n'ayant pas l'ensemble des produits, etc.). Les banques classiques ont choisi la seconde alternative, c'est-à-dire d'augmenter les frais bancaires dans certains cas, car cela permet de « cacher » le surcoût lié à cette diminution du taux d'intérêt : *«Jusqu'ici un seul établissement, la Banque alternative suisse (BAS), répercute directement les taux d'intérêt négatifs à la clientèle de détail. Toutefois, indirectement, les taux négatifs sont déjà devenus une réalité pour de nombreux épargnants. [...] Par exemple, avec un même montant sur son compte, un client de la Banque alternative suisse, soumis à un taux d'intérêt négatif (-0,125%), supportera des coûts nets annuels de 81,20 francs par an (NDLA : sur une fortune de 20'000 francs). Ils seront presque identiques à ceux de 80,2 francs payés par le détenteur d'un compte privé à la Banque Coop avec un taux d'intérêt nul »* (Hulmann, 2016).

La catégorie des investissements est particulièrement différente. Les propositions d'investissements sont vérifiées afin de ne pas enfreindre les critères généraux des banques éco-sociales, tout en essayant aussi d'encourager certaines activités en particulier. Dans ce cadre, on dénote deux pratiques : le « socially responsible investing » et l'« impact investing ». La première pratique représente le fait d'établir un ensemble de critères négatifs afin de limiter, voire d'éliminer les problématiques éco-sociales. Les banques éco-sociales

sont, en ce sens, munies d'un ensemble de critères négatifs qui seront détaillés plus bas. Ce type de pratiques permet d'investir dans les marchés publics, et existe par exemple sous forme d'indices boursiers tels que le Dow Jones Sustainability Index (DJSI). Néanmoins, ces banques vont plus loin en ajoutant, en plus des critères négatifs, un ensemble de critères positifs, en choisissant spécifiquement des projets éco-sociaux à impact positif. Il s'agit de projets promus par le financement souvent direct, tel que des projets durables d'agriculture, d'habitations ou de bureaux, d'énergies renouvelables, etc. Selon D. Korslund : « [...] *sustainable banks embrace an intentional approach to triple-bottom-line business – they don't just avoid doing harm, they actively use finance to do good* » (Korslund & Spengler, 2012, p. 4). C'est précisément ce que représente l'« impact investing » : la promotion active d'un ensemble de valeurs éthiques par l'entité de financement. Le « socially responsible investing » représente à l'inverse une promotion passive de valeurs éthiques (Trilinc Global, 2013). Cette mise en avant passive ou active régit également les crédits hypothécaires, les prêts à la consommation, et les prêts commerciaux. La promotion de valeurs éthiques à travers une sélection négative ou positive d'investissements ou de crédits correspond au domaine où le plus de « sens » est donné à l'argent. En effet, comme discuté plus tôt, du fait du choix de l'émission monétaire, certains milieux seront favorisés, et les banques éco-sociales font le choix de privilégier les activités éco-sociales. Les critères sont un élément clef de ce qui constitue et différencie une banque éco-sociale d'une banque classique. Une fois déterminés, les critères de sélection donnent une idée de ce que la cosmologie des banques éthiques représente.

Comme vu précédemment, ce sont ces critères, et surtout ceux d'encouragement, qui permettent l'ancrage plus important dans l'économie réelle de la part des banques éco-sociales. Toutefois, les critères d'exclusion permettent déjà de limiter les problèmes urgents, et par conséquent pourraient permettre d'agir en tant que garde-fou si les banques traditionnelles s'en inspiraient (Korslund & Spengler, 2012, p. 7).

Dans la suite de cette partie sera présenté le résultat de la recherche des critères négatifs fédérateurs, qui se retrouvent le plus communément au sein des banques éco-sociales. Pour établir cette liste, les critères sont sélectionnés en se basant sur les documents de critères d'exclusion de la BAS, de la Triodos Bank, de la Co-operative Bank UK, de la GLS Bank, ainsi que de la Fiare Banca Etica (Banca Etica, 2016) (BAS, 2013) (The Co-Operative Bank, 2015)

(GLS Bank, 2017) (Triodos Bank, 2016). Il s'agit d'exclusions en matière d'investissements pour la BAS, et en matière de crédits, voire des deux, pour les autres banques. Le choix a été fait de mélanger les critères d'investissements et les critères de crédits du fait de leur ressemblance. De plus, il aurait pu être pertinent d'intégrer plus de banques dans ce processus, mais d'une part, toutes ne publient pas leurs critères spécifiques, et d'autre part, une homogénéité importante permet à partir de ces quelques exemples d'avoir une bonne représentativité. De ces sociétés, la banque Triodos, la GLS Bank et la Banca Etica sont les seules à avoir publié un contenu exhaustif de leurs critères d'exclusion. À l'inverse, le document de la BAS indique que « *la liste qui suit en donne un aperçu non exhaustif et sans ordre de priorité* ». D'autres publient des critères plus vagues et généraux, sans toutefois indiquer si ceux-ci sont liés à interprétation ou non. À nouveau, uniquement la GLS Bank, la Banca Etica et la banque Triodos détaillent les conditionnalités et les assouplissements possibles de manière claire. La banque Triodos stipule la chose suivante dans son document : « *some (controversial) products, services and activities do not fall under one of the categories described in this document, but do constitute a significant obstacle for sustainable development. Triodos Bank reserves the right to exclude companies involved in such products, services and activities. Companies that were involved in controversies and do not demonstrate sufficient improvement may also be excluded* » (Triodos Bank, 2016, p. 9). Les autres banques éco-sociales figurant dans le listing global ne mettent pas à disposition leurs critères, ou pas de manière suffisamment exhaustive pour être sélectionnées dans ce travail, ce qui laisse apparaître un manque de transparence à ce sujet-là. Une piste d'explication de ce choix pourrait être que ces critères d'exclusion contribuent à construire une image éco-sociale spécifique leur garantissant ainsi une place spécifique dans le marché. En évitant une diffusion trop exhaustive de leurs critères, ils évitent de se faire phagocyter par des plus grandes banques susceptibles de faire du greenwashing en reprenant leur modèle d'investissement. La décision d'utiliser la documentation de la Cooperative Bank UK a été prise malgré les réserves précédemment exprimées, car ses critères de sélection négatifs sont entièrement cohérents avec les critères analysés des autres banques éco-sociales : il semblerait alors que l'incohérence entre leur communication et leurs pratiques se situe ailleurs.

Le choix des grandes thématiques de critères de sélection qui seront décrites plus bas, découle de l'analyse de ces banques et de la mise en commun de l'ensemble de leurs critères.

Ces thématiques sont ressorties comme étant les plus récurrentes, mais chaque banque peut avoir des spécificités en fonction de leurs critères respectifs. Les critères ont été classés en deux grandes catégories : environnementale et socio-économique.

Il y a donc cinq banques qui ont été analysées, et un seuil minimal de deux occurrences de chaque critère dans les documents à disposition pour être admis dans la liste ci-dessous. Trois types de nomenclature ont été utilisés dans la documentation annexe de l'analyse : 'exclusion', 'exclusion conditionnelle' (avec un moyen de se « racheter » selon bonne conduite future), et 'non mentionné'. 'Exclusion' et 'exclusion conditionnelle' ont toutefois été traités de la même manière dans les résultats finaux.

2.2.4 Les critères négatifs environnementaux

2.2.4.1 Agriculture, aquaculture : méthodes intensives, utilisation de pesticides, OGM, et biocarburant

De nombreuses études montrent que les méthodes de culture intensive, les produits phytosanitaires et les biocarburants présentent tous de graves impacts environnementaux et sociétaux, quand des alternatives existent et sont déjà aujourd'hui viables (Karp, Rominger, Zook, Ranganathan, Ehrlich, & Daily, 2012) (Pimentel, et al., 1992) (David Tilman & Williams, 2009) (David Tilman & Polasky, 2002). Sur les cinq banques analysées, toutes présentaient le critère d'exclusion à l'encontre des méthodes intensives d'agriculture, d'utilisation de pesticides et d'utilisation d'OGM, alors que les biocarburants de sources primaires étaient présents dans deux cas.

Exemples :

- *“Triodos Bank excludes companies that [...] operate in industries identified as high-risk for the use of products from factory farmed animals and do not have a policy on animal welfare or do not apply sufficient animal welfare standards to the animal products they buy or produce [...] (and that) produce biomass energy with feedstock that competes with food production or finds its origin in intensive farming.”*
- *“(The Co-Operative Bank) will not provide banking services to any business or organisation [...] involved [...] in intensive farming methods (e.g. caged egg production)”.*
- La BAS considère comme critère d'exclusion la « production et utilisation de pesticides », ainsi que les « entreprises qui produisent de l'énergie principalement à partir de la biomasse issue de ressources primaires ».

2.2.4.2 Ethique animale : test animal de cosmétique

Les cinq banques analysées contiennent le critère de l'expérimentation animale sur les cosmétiques. Ce critère défend le droit des animaux, c'est pourquoi il est relayé dans la thématique environnementale, mais cette classification est discutable et montre l'imbrication entre l'environnement et la société : les animaux font-ils partie de la société ou de l'environnement ?

Le bien-être animal est également discuté pour les élevages et est compris dans la thématique précédente.

Exemples :

- La BAS considère comme critère d'exclusion l'« *expérimentation sur les animaux pour les cosmétiques* ».
- La GLS Bank dit "*nein*" au "*Tierversuche*".
- « *(The Cooperative Bank) will not provide banking services to any business or organisation [...] involved in animal testing of cosmetic or household products or their ingredients [...]* ».

2.2.4.3 Biodiversité : atteinte à la biodiversité, aux zones protégées, et à l'habitat d'espèce en danger, ainsi que les problèmes de déforestation

L'atteinte à la biodiversité est présente sur quatre des cinq échantillons (la GLS Bank ne la mentionne pas, mais le critère est cependant présent en tant que critère positif). L'atteinte aux zones protégées et/ou aux habitats d'espèces en danger figure chez les cinq banques. Le critère de la déforestation est représenté dans trois échantillons.

Exemples :

- Dans les critères d'exclusion de la BAS, il est indiqué : « *destruction de zones naturelles protégées* », « *mise en danger de la diversité biologique, culturelle et ethnique* »
- « *Triodos Bank excludes companies that [...] operate in industries that have a large impact on biodiversity and do not have programmes to reduce their impact, [...] cause negative impact on protected area, [...] cause negative impact on protected animals, [...] are involved in illegal deforestation or controversial logging activities in protected areas* ».

- « *(The Co-Operative Bank) will not provide banking services to any business or organisation whose activities significantly contribute to the degradation of endangered animal species' habitats* ».

2.2.4.4 *Energies non renouvelables : énergie fossile, énergie atomique*

Le critère d'exclusion d'entreprises ou d'organisations liées au pétrole est présent dans quatre échantillons. Dans le document à disposition de la BAS, les énergies non renouvelables représentent un risque potentiel, mais ne sont pas présentes en tant que critère de sélection négatif, c'est-à-dire avec comme conséquence directe l'exclusion. L'exclusion du financement de l'énergie atomique est présente dans quatre échantillons, la Co-Operative Bank UK ne la mentionnant pas.

Exemples :

- « *(The Co-operative Bank) will not provide banking services to any business or organisation whose core activity contributes to [...] global climate change, via the extraction or production of fossil fuels (oil, coal, gas and shale gas), with an extension to the distribution of those fuels that have a higher global warming impact (e.g. tar sands and certain biofuels)* ».
- Dans les critères de la BAS, sont retrouvés « *Energie nucléaire* » et « *Industrie de l'uranium* ».
- « *Triodos Bank excludes companies that [...] produce or retail energy from fossil fuel (coal, oil, and gas) power plants (utilities), [...] build coal-fired power plants or operate such plants constructed after 2009, [...] produce or sell nuclear power, nuclear power stations or specific components for nuclear power production, [...] transport or store spent nuclear fuel* ». « *Triodos Bank excludes companies that [...] extract or produce unconventional oil and gas, such as shale gas and oil sands [...], (that) extract or produce conventional oil and gas, including producing equipment, making specific components for, or provide specific services to, oil and gas extraction* ».

2.2.4.5 Ressources naturelles et extraction: L'exploitation de minéraux conflictuels ou de matières premières sans réglementation interne stricte

Le critère d'exclusion de l'exploitation ou de l'extraction de matières premières rares, sans réglementation environnementale stricte, est retrouvé dans deux cas, mais il pourrait être inclus dans d'autres exemples de manière implicite. Par exemple, lorsque la Co-Operative Bank indique ne pas financer les activités qui contribuent à l'« *unsustainable harvest of natural resources* », elle pourrait parler de ce critère, mais comme il n'est pas explicitement mentionné, il n'a pas été pris en compte comme occurrence.

Exemples :

- « *Triodos Bank excludes companies that [...] extract or process scarce commodities and do not undertake activities to prevent depletion, [...] extract metals or minerals (mining industry) and do not have a sound environmental management system and emergency response programme in place, and do not conduct an Environmental and Social Impact Assessment Study for all new projects, in which a sound site closure and abandonment plan is incorporated, [...] extract metals or minerals (mining industry) and do not reveal related payments to governments, [...] process metals or minerals and do not have clear environmental requirements regarding suppliers or a sound environmental management system in place* ».
- La GLS Bank indique « *Ausgeschlossen sind ferner der Abbau von und der Handel mit Konfliktmineralien* ».

2.2.4.6 Produits chimiques controversés : bio-accumulateurs et produits persistants

Les critères négatifs à l'encontre des bio-accumulateurs et des produits organiques persistants se retrouvent dans trois documents sur les cinq.

- La Co-operative Bank « *[...] will not provide banking services to any business or organisation whose core activity contributes to [...] the manufacture of chemicals that are persistent in the environment, bio-accumulative in nature or linked to long term health concerns* ».

- « Triodos Bank excludes companies that produce or sell the most dangerous internationally acknowledged substances as identified by the UN Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants, [...] (that) produce or sell pesticides or other hazardous substances that form a threat to the wellbeing of humans, animals and the environment ».
- La GLS indique « dazu gehören die Produktion von PVC, die Herstellung oder Verwendung von international begrenzten Chemikalien (gemäß der UNEP 12, OSPAR Priority List oder der Stockholm-Konvention) sowie ozonzerstörende Chemikalien und Chemikalien, auf die durch unabhängige Organisationen besonders aufmerksam gemacht wird ».

2.2.4.7 Critères environnementaux plus larges, quelques exemples

Comme indiqué plus haut, certaines banques ne divulguent pas précisément leurs critères, ou certains critères sont simplement décrits de manière englobante sous forme thématique. Cela donne lieu à deux critères supplémentaires : « produits chimiques industriels à risques » et « pollution et dégradation environnementales importantes » :

- La GLS Bank qui dit « nein » aux « kontroverses Umweltverhalten ».
- La Banca Etica exclut les financements des « attività con evidente impatto negativo sull'ambiente », ainsi que les entreprises qui « utilizzo e sviluppo di fonti energetiche e di tecnologie rischiose per l'uomo e l'ambiente ».
- La BAS considère comme critère d'exclusion « la production ou l'utilisation [...] de produits chimiques industriels ».
- La Co-Op bannit de ses financements la « manufacture of chemicals that are persistent in the environment, bio-accumulative in nature or linked to long term health concerns ».

2.2.5 Les critères négatifs socio-économiques

Dans ce travail, le choix est fait de considérer la durabilité sous sa forme binaire, pour ne pas surreprésenter l'économie dans l'interprétation : en effet, l'économie et le social étant très liés, il prévaut d'intégrer les critères dans une seule et même thématique.

2.2.5.1 L'armement

Des cinq banques analysées, toutes présentent le critère éliminatoire de l'armement. Voici ce qu'elles en disent :

- La GLS Bank dit « nein » au « Rüstung ».

- La Banca Etica exclut la « *produzione e commercializzazione di armi* ».
- La Co-Operative Bank « *will not provide banking services to any business, organisation or government that Manufactures or transfers indiscriminate weapons (e.g. cluster bombs and depleted uranium munitions), torture equipment or other equipment that is used in the violation of human rights, or armaments supplied to oppressive regimes* ».
- La BAS a comme critère d'exclusion « *Industrie de l'armement* ».
- Et la Triodos Bank « *excludes companies that [...] produce or sell weapons, specifically designed components for weapons and weapons related services* ».

2.2.5.2 La pornographie, Les jeux d'argent et Le tabac

La pornographie et l'industrie des jeux d'argent sont exclues dans quatre cas sur les cinq analysés. Le tabac est concerné par deux exclusions.

La Triodos, la seule à justifier ses points de vue pour ses critères d'exclusion, indique par exemple limiter ses engagements avec la pornographie, car « *the industry is linked to the risk of exploitation or degradation of people* ». La même banque indique, concernant les jeux d'argent : « *excessive gambling negatively impacts individual gamblers but also their families and society at large* ». Finalement, concernant le tabac : « *tobacco products [...] contribute to serious health problems and negatively impact others, e.g. in the form of passive smoking* ».

Exemples :

- La Triodos Bank « *excludes companies that [...] produce or design pornographic products* ».
- La BAS a comme critère d'exclusion la « *pornographie dure* ».
- La GLS Bank dit « *nein* » à la « *Pornografie* ».
- La Banca Etica a comme critère d'exclusion la « *mercificazione del sesso* », les « *gioco d'azzardo* ».

2.2.5.3 Les droits de l'homme et des travailleurs

Les banques éthiques analysées s'assurent toutes que les droits des travailleurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) et que les droits de l'homme au sens de l'Organisation des Nations Unies (ONU) soient respectés.

- Pour la Triodos Bank : « *business relations are expected to respect human rights standards as defined by the organisations referenced above, especially the rights of women, and those of*

children and other vulnerable groups ». De même, la « *Triodos Bank excludes companies that [...] operate in industries identified as high-risk for the violation of human rights and do not have a policy on awareness to prevent potential and/or actual human rights infringement risks that arise from their business activities* ». De plus, la « *Triodos Bank excludes companies that [...] structurally violate the labour rights of their own employees or contract suppliers that violate their employees' labour rights (and that) operate in industries identified as high-risk for the violation of the own employees' labour rights and do not have policies and programmes* ».

- La Co-Operative Bank « *will not provide banking services to any business, organisation or government that [...] fails to uphold basic human rights within its sphere of influence* » et/ou qui « *fails to implement basic labour rights as set out in the Fundamental UN ILO Conventions, e.g. avoidance of child labour, or that actively oppose the rights of workers to freedom of association, e.g. in a trade union* ».
- La BAS a comme critère d'exclusion les « *transgressions des conditions de travail définies par l'Organisation Internationale du travail de l'ONU (OIT)* » et les « *Atteintes aux Droits fondamentaux de l'Homme des Nations-Unies* ».

2.2.5.4 Optimisation fiscale, méthode marketing agressive

Les méthodes de marketing agressif ou irresponsable et les comportements fiscaux irresponsables sont retrouvés dans deux cas.

- La Co-Operative Bank « *will not provide banking services to any business or organisation that engages in irresponsible marketing practices, e.g. with regard to tobacco products and manufacture [...] (that) takes an irresponsible approach to the payment of tax in the UK and elsewhere* ».
- La GLS Bank dit « *nein* » aux entreprises avec des « *kontroverse Wirtschaftspraktiken* ».
- La Triodos Bank exclut les entreprises « *involved in tax avoidance schemes that raise significant ethical or moral concerns and are in clear violation of local or international standards, while failing to take credible measures* ».

2.2.5.5 Corruption, Liens aux régimes dictatoriaux, pratiques commerciales déloyales

Il pourrait sembler quasi-mécanique d'éliminer des listes d'investissements tous types d'entreprises ayant des comportements illégaux ou condamnés par la communauté internationale ; toutefois de telles compagnies figurent dans des produits financiers de nombreuses banques classiques. Un cas illustre particulièrement cette problématique : le financement par les banques helvètes de l'entreprise « Tesch », qui n'est autre que l'entreprise à l'origine du gaz utilisé par les nazis ayant fait plus de 4 millions de meurtres dans la Seconde Guerre mondiale. De telles pratiques auraient dû choquer l'opinion publique et ne devraient plus exister : mais ce n'est pas le cas comme le constatent Payne & Pereira (Payne & Pereira, 2015). Un autre exemple encore d'actualité est lié à la banque UBS qui a émis le 22 avril 2015 un « bonus certificat » nommé « PERLES plus » ayant pour sous-jacent Nokia, alors que « *Nokia Siemens Network (NSN) has been accused of providing the monitoring technology that the Bahraini authorities have been using to spy on the emails, mobile phone conversations and text messages of dozens of human rights activists.[...] Nokia and Siemens already provided Iran with software necessary for telecommunications surveillance in 2009. Nokia confirmed that it had sold DPI-based technology to Iran* » (UBS AG, 2015) (Reporters without borders, 2016).

Au final, le critère d'exclusion des entreprises ayant été impliquées dans un scandale de corruption se retrouve dans les cinq entités analysées. Le lien avec les régimes dictatoriaux et les pratiques commerciales déloyales se retrouve dans trois cas. Les exemples suivants étayent cette problématique :

- La BAS exclut les entreprises qui font de la « *coopération avec des régimes dictatoriaux* ».
- « *Triodos Bank excludes companies that [...] operate in industries identified as high-risk for corruption without having a formal policy addressing the risk of bribery and corruption* ».

2.2.5.6 Biopiraterie, atteinte aux minorités, spoliation des terres

Le critère d'exclusion des minorités se retrouve à quatre reprises. Le critère concernant l'empêchement de l'accès de communauté autochtone à des ressources vitales est présent trois fois. Le dernier critère de cette thématique est la biopiraterie qui représente le fait de voler les connaissances locales à travers le brevetage. Cette pratique permet de vendre à

profit le fruit de ces connaissances sans en faire profiter les communautés locales, fréquemment en exploitant leurs ressources. Ce critère se retrouve à deux reprises.

- Banca Etica exclut le financement d'entreprises qui font de l'« *esclusione/emarginazione delle minoranze o di intere categorie della popolazione* ».
- La Co-operative Bank UK « *will not provide banking services to any business or organisation that Advocates discrimination and incitement to hatred* ».
- La BAS condamne la « *biopiraterie* » et la « *spoliation des terres* ».

2.2.5.7 Autres critères

D'autres critères existent selon les sensibilités des banques à certaines thématiques. La BAS s'attaque à la médecine traditionnelle et la pharmaceutique, qui ne sont pas des thématiques qui se retrouvent de cette manière dans les autres documents à disposition. La Co-Operative Bank traite le sujet des nanotechnologies qui ne figure pas dans d'autres documents.

- La BAS exclut les « *entreprises pharmaceutiques qui ne proposent pas de stratégies d'accès aux médicaments en faveur des populations défavorisées* ».
- La Co-Operative Bank UK « *will not provide banking services to any business or organisation (for) the development of nanotechnology in circumstances that risk damaging the environment or compromising human health* ».

2.2.6 Hiérarchie des critères

Les 29 critères recensés peuvent être hiérarchisés en importance relative du point de vue éco-social selon leur nombre d'occurrences dans les documents analysés. Les résultats sont les suivants, classés sous forme de catégories :

Catégorie 1 : critères avec 100% d'apparition d'occurrences :

- Elevage animal industriel
- Agriculture intensive
- Pesticide et OGM
- Expérimentation animale non médicale
- Destruction de zones naturelles protégées
- Produits chimiques industriels à risque

- Pollutions et dégradations environnementales importantes
- Industrie de l'armement
- Non-respect des droits de l'Homme
- Non-respect des droits des travailleurs
- Corruption

Catégorie 2 : critères avec 80% d'apparition d'occurrences :

- Mise en danger de la diversité biologique, culturelle et ethnique
- Energie fossile
- Energie atomique
- Pornographie
- Jeux de hasard
- Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population

Catégorie 3 : critère avec 60% d'apparition d'occurrences :

- Déforestation
- Composés persistants
- Bio-accumulateurs
- Lien avec des régimes dictatoriaux
- Pratiques commerciales déloyales
- Empêchement de l'accès à des ressources vitales

Catégorie 4 : critères avec 40% d'apparition d'occurrences :

- Biomasse issue de sources primaires
- Matières premières rares sans cadre environnemental démontré
- Tabac
- Modèle marketing qualifié d'agressif ou irresponsable
- Fraude ou évasion fiscale
- Biopiraterie et spoliation des terres

Dans la catégorie 1, 64% des critères étaient environnementaux et 36% socio-économique. Pour les catégories 2 et 3, les thématiques étaient à la parité. Pour la dernière catégorie, 43% des critères étaient environnementaux contre 57% socio-économiques.

2.2.7 Test des critères négatifs

Dans un deuxième temps, afin de comprendre la cosmologie de ces critères négatifs, plusieurs indices boursiers ont été testés. Il s'agit de deux indices boursiers classiques : le CAC 40 (les 40 plus grandes capitalisations boursières de Paris) et le SMI (les 20 entreprises les plus importantes en matière de capitalisation à la Bourse suisse), ainsi qu'un indice boursier qui se caractérise comme écologique : le Dow Jones Sustainability Index (DJSI).

La méthodologie pour tester les critères consistait à chercher parmi des sources journalistiques sérieuses des événements relatés correspondant aux critères. Le choix de prendre des sources journalistiques plutôt que les documents mis à disposition par les entreprises ou leurs communications a été fait, car certaines entreprises communiquent partiellement, et particulièrement avec un biais en faveur de l'entreprise. De plus, de nombreuses sources ont révélé des manquements de la part d'entreprises alors que celles-ci avaient justement des règlements internes pour empêcher ce type d'agissements. Des sources plus neutres de renseignements tels que des journaux reconnus (Guardian, Le Temps, New York Times, etc.), ont été préférées. Chaque problème était recensé uniquement s'il était incorporé dans une source sérieuse, et de préférence si plusieurs sources différentes mentionnaient la même problématique. Un site internet de référencement des entreprises du point de vue éthique a également été utilisé du fait de son sérieux et ses sources facilement vérifiables : il s'agit du site web « www.ethicalconsumer.com. ». Toutefois, cette démarche prend en compte uniquement des problèmes déjà détectés et publicisés par les journaux, ce qui ne reflète donc pas l'entier d'une analyse plus conséquente et individualisée des entreprises. À titre d'exemple, de nombreuses entreprises de cosmétiques discutent de la problématique des essais animaux sous la forme des démarches qu'elles entreprennent pour améliorer les procédures de tests. Ce faisant, elles n'indiquent pas clairement si elles utilisent uniquement la méthode discutée, ou si elles pratiquent des essais sur animaux. Le sujet n'étant que peu traité par les médias populaires et reconnus, aucune source de ce type n'atteste formellement l'existence de tels tests animaux pour les entreprises en question. D'autres médias alternatifs, tels que des blogs, apportent quantité d'informations parfois très détaillées et sérieuses sur des sujets introuvables autrement, mais du fait de la libre publication de ce type de média et l'impossibilité de vérifier certains propos, ces sources ont été écartées de l'analyse.

En passant par des moteurs de recherche, les critères négatifs utilisés comme mots-clés ont été recherchés successivement pour chaque entreprise afin de trouver les articles discutant des violations de critères. Les tableaux suivants ont été extraits sur la base des critères négatifs.

1. Agriculture, aquaculture	2. Ethique animale	3. Biodiversité	4. Energie	5. Ressources	6. Produits chimiques
1.1 Elevage animal industriel	2.1 Expérimentation animale pour cosmétiques	3.1 Destruction des zones naturelles protégées	4.1 Energie fossile	5.1 Matières premières rares sans cadre environnemental démontré	6.1 Composés persistants
1.2 Agriculture intensive		3.2 Mise en danger de la diversité biologique, culturelle, ethnique	4.2 Energie atomique		6.2 Bio-accumulateurs
1.3 Pesticides et OGM		3.3 Déforestation			6.3 Produits chimiques industriels à risque
1.4 Biomasse issue de sources primaires					6.4 Pollutions et dégradations environnementales importantes

Tableau 1: critères négatifs environnementaux

7. Militaire	8. Prévention	9. Droits de l'homme et des travailleurs	10. Fiscalité, marketing, échelle salariale	11. Pratiques commerciales	12. Biopiraterie, atteinte aux minorités
7.1 Industrie de l'armement	8.1 Pornographie	9.1 Non-respect des droits de l'homme	10.1 Modèle marketing qualifié d'agressif ou irresponsable	11.1 Lien avec des régimes dictatoriaux	12.1 Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population
	8.2 Jeux de hasard	9.2 Non-respect des droits des travailleurs	10.2 Fraude ou évasion fiscale	11.2 Pratiques commerciales déloyales	12.2 Biopiraterie et spoliation des terres
	8.3 Tabac			11.3 Corruption	12.3 Empêchement de l'accès à des ressources vitales

Tableau 2: critères négatifs sociaux-économiques

Chaque entreprise a été notée selon les sources trouvées pour les critères présentés ci-dessus, et annotée conformément à la numérotation indiquée sur les tableaux.

Selon les critères négatifs uniquement, voici le résultat des entreprises qui auraient été acceptées ou rejetées :

CAC 40: résultat final	Absolu	Relatif
Nombre d'entreprises acceptées	6	15.0%
Nombre d'entreprises refusées	34	85.0%

Tableau 3: résultat CAC40

SMI: résultat final	Absolu	Relatif
Nombre d'entreprises acceptées	9	45.0%
Nombre d'entreprises refusées	11	55.0%

Tableau 4: résultat SMI

DJSI: résultat final	Absolu	Relatif
Nombre d'entreprises acceptées	48	31.4%
Nombre d'entreprises refusées	104	68.0%

Tableau 5: résultat DJSI

L'indice boursier rejetant le plus d'entreprises est le CAC 40, et serait alors le moins performant du point de vue éco-social, selon la vision de la durabilité des banques éthiques analysées. En deuxième position suit le DJSI, l'indice boursier écologique. Le SMI se place en première position et serait ainsi, selon cette classification, l'indice boursier le plus écologique des trois.

À partir des résultats de l'analyse des entreprises, une analyse individuelle des critères a été effectuée. Il était intéressant de voir s'il y avait des variations du nombre d'occurrences de critères négatifs des banques éco-sociales d'un indice à l'autre, et particulièrement de l'indice écologique par rapport aux autres. Il a donc été mis en place une catégorisation « A-B-C-D » d'occurrences de critères négatifs par indice boursier, selon les caractéristiques suivantes :

- A) sans occurrence : le critère est respecté par toutes les entreprises de l'indice analysé
- B) jusqu'à 9% d'occurrences : le critère est respecté par la plupart des entreprises de l'indice analysé

- C) de 10% à 19% d'occurrences : un certain nombre d'entreprises de l'indice analysé ne respecte pas le critère
- D) plus de 20% d'occurrences : un nombre très important d'entreprises de l'indice analysé ne respecte pas le critère

Pour illustrer cette classification, un critère ayant été cité quatre fois dans le CAC 40 serait noté à 10%, ce qui le classerait en catégorie C. Le but est de distinguer les indices boursiers, et notamment de faire apparaître si des variations entre les indices boursiers classiques et l'indice boursier écologique existent. Cela permet de voir si un critère se retrouve en catégorie A dans l'indice boursier écologique alors qu'il est justement en catégorie C ou D dans les autres, signifiant un bon processus de sélection de la part de l'indice boursier écologique.

Par la suite, les quatre catégories hiérarchiques de critères négatifs indiquées plus haut (catégorie 1, catégorie 2, catégorie 3, catégorie 4) ont été reprises pour traiter les données selon l'ordre d'importance des critères d'ordre A, B, C ou D. Le but est de voir si les critères les plus importants pour les banques éco-sociales - c'est-à-dire ceux qui sont le plus mentionnés dans les documents à disposition expliquant les critères des banques éco-sociales – se retrouvent souvent comme problématiques pour les entreprises analysées, ou au contraire, peu souvent. Par exemple, est-ce qu'un critère en « Catégorie 1 », c'est-à-dire, qui a été cité dans les cinq banques analysées et qui est donc considéré comme important, sera également souvent présent comme problème auprès des entreprises analysées dans les indices boursiers ? Concrètement, l'objectif est de savoir combien de critères classés A, B, C, ou D, se retrouvent dans chaque catégorie hiérarchique, 1, 2, 3 ou 4. Si les catégories hiérarchiquement plus importantes ont significativement plus de catégories C ou D, alors cela serait une indication que les banques auraient sélectionné des critères ayant un vrai impact sur la sélection de leurs investissements et de leurs crédits, puisque ce seraient des critères qui élimineraient proportionnellement beaucoup d'entreprises. Si la catégorie 1 – la catégorie avec le plus d'occurrences de critères pour les banques éco-sociales – a une majorité de critères classés en D, alors cela sera une indication que les banques éco-sociales vont réellement au bout de leurs convictions : c'est ce que cette analyse tente de montrer.

En catégorie 1, la majorité des critères se retrouve dans la classification C, c'est-à-dire, avec 10 à 19% d'occurrences. Cette analyse traduit que les critères les plus importants pour les

banques éco-sociales (catégorie 1) sont fréquemment violés par les grandes entreprises des indices boursiers analysés. Dans la deuxième catégorie de critères, la répartition est relativement uniforme, seule la catégorie D ne s'y retrouve pas. La catégorie hiérarchique 3 se retrouve majoritairement avec des critères en C, et presque aucun en A. C Les critères d'importance moyenne supérieure sont globalement mieux respectés par les grandes entreprises, même si ces critères restent enfreints par les entreprises. La dernière catégorie est majoritairement représentée par des B, indiquant que leur violation reste relativement marginale. Cela concorde avec la logique déjà représentée par la catégorie 1 : les critères problématiques chez les entreprises des indices boursiers analysés sont hiérarchiquement plus importants que ceux qui sont mieux respectés. L'ensemble de cette analyse montre une tendance de la part des banques éco-sociales de mettre le doigt sur les problématiques particulièrement importantes, au sens où ce sont des problématiques actuelles qui se retrouvent relativement fréquemment dans les grandes entreprises. Cette constatation met en évidence la cohérence des banques éco-sociales entre leurs motivations et leurs actions.

Une autre constatation concerne les variations d'un même critère entre A, B, C ou D, d'un indice boursier à un autre, permettant de voir si un indice boursier est plus écologique.

Cinq critères montrent une amélioration dans le DJSI par rapport aux indices boursiers du SMI et du CAC 40. Il s'agit des critères suivants : « bio-accumulateurs », « composés persistants », « corruption », « pollutions et dégradations environnementales importantes », et finalement « expérimentation animale non médicale ». Au contraire, quatre critères se retrouvent significativement aggravés dans le DJSI par rapport au SMI et au CAC 40. Il s'agit des critères suivants : « biomasse issue de sources primaires », « jeux de hasard », « pornographie », et finalement « non-respect des droits de l'Homme ». Seize critères sont notés de manière similaire entre les trois indices, qui n'ont donc aucune amélioration ni dégradation dans le DJSI par rapport aux autres (neuf de ces critères sont environnementaux, correspondant à 56% des cas de statu quo). Ces résultats montrent que les critères améliorés sont majoritairement de l'ordre environnemental (quatre critères sur cinq), alors que les critères qui se sont dégradés sont principalement sociaux. Ainsi, le DJSI serait plus regardant des problématiques environnementales que sociales dans sa conception de « sustainable ». Les critères de sélection négatifs, séparés entre environnementaux et socio-économiques, peuvent être utilisés de manière comparative afin de voir si la conception de la durabilité

intègre bien les problématiques autant sociales qu'environnementales, ou si une discordance de ces deux pôles existe.

2.2.8 Critères positifs

Les critères négatifs ne sont pas l'unique outil au service de l'économie réelle et éco-sociale des banques éthiques. Les critères d'encouragement positifs existent aussi et sont orientés vers des projets en accord avec les valeurs des banques éco-sociales afin de promouvoir une certaine vision de l'économie.

Les banques éco-sociales utilisent la rhétorique « de financer les refusés d'autres banques », souhaitant se montrer plus progressistes que les banques traditionnelles. La banque Crédal par exemple fait témoigner une de ces clientes, dont l'entreprise se nomme « La Finca » : « *je suis arrivée chez Crédal après m'être vue refusée un prêt auprès de 6 banques "traditionnelles"* » (Credal, 2017). La BAS indique « *1000 entreprises et projets sociaux ou environnementaux [...] ont obtenus un financement de la BAS. Beaucoup de ces projets n'auraient pas abouti sans l'engagement de la BAS* » (BAS, 2017). Ces banques sous-entendent avoir une approche plus inclusive face à des projets qui rentrent dans leurs critères positifs, en étant potentiellement plus souples en matière de conditions. La BAS indique sur leur site internet que les entreprises ou les projets qui répondent à leurs critères d'encouragement bénéficient « *de crédits d'encouragement, refinancés par des obligations de caisse d'encouragement BAS souscrites par la clientèle de la BAS. Ceci a pour effet de stabiliser les taux d'intérêt et de réduire leur risque de fluctuation sur le long terme* » (BAS, 2017). Contrairement à l'exclusion, il ne semble pas y avoir de consensus sur la manière de gérer l'encouragement et les pratiques sont souvent très floues. Par exemple, dans le document des critères indicatifs de la BAS, la seule déclaration de traitement favorisé est la suivante : « *lorsque la majeure partie de l'activité concerne l'un ou l'autre des secteurs d'encouragement BAS décrit ci-après, la notation s'en trouvera notablement améliorée* » (BAS, 2013). Une seule banque stipule précisément que seules les demandes qui tombent sous le coup des critères positifs sont traitées : il s'agit de la banque Triodos, qui à nouveau fait montre de plus de transparence que les autres banques (Triodos, 2008).

Egalement, les critères positifs sont moins précis que les négatifs : ils représentent des thèmes plus larges, qui se retrouvent dans presque tous les exemples de la même manière. Même si parfois il est précisé ce qu'ils recherchent, il est quasi toujours indiqué « etc. » pour montrer que d'autres projets qui s'ancrent dans cette thématique peuvent y être représentés. C'est

pourquoi, ci-dessous, les critères qui se sont dégagés de l'analyse des documents à disposition sont réellement des thèmes généraux. Les exemples sont tirés des mêmes documents que précédemment, diminués de la Co-Operative Bank pour cette analyse. En effet, il n'y a pas à proprement parler de critères positifs chez la Co-Operative Bank : ce sont des objectifs que la banque se fixe, et ceux-ci sont dispersés dans la documentation, ne montrant pas de réelle volonté de s'y attacher fermement en tant que modèle d'affaires. Potentiellement, ce serait à ce niveau que cette banque aurait des lacunes importantes par rapport aux autres banques éco-sociales. Le document de la banque Triodos traitant uniquement des critères négatifs, un autre document - aisément accessible - a dû être sélectionné pour les critères positifs (Triodos, 2008). Additionnellement, les sites internet des quatre banques ont pu être utiles. Les critères ci-dessous sont listés sans hiérarchisation précise.

2.2.8.1 Energies renouvelables

Le débat de la transition écologique s'est largement axé autour de la transition énergétique, le cœur du problème du réchauffement étant lié aux gaz à effet de serre, particulièrement émis lors de la combustion d'énergie fossile. Cette thématique se retrouve ainsi sous la forme négative, en éliminant les énergies fossiles, mais également avec les critères positifs qui encouragent explicitement cette transition énergétique. En effet, les quatre banques éco-sociales analysées se présentent en faveur des énergies renouvelables. Par exemple:

- La BAS encourage « *(la) production et distribution d'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou la biomasse issue de ressources secondaires* ».
- La GLS Bank indique: « *wir finanzieren und investieren in Unternehmen, die Anlagen zur Erzeugung erneuerbarer Energien projektieren, produzieren und betreiben bzw. diese Energie speichern, verteilen und vertreiben* ».
- La Banca Etica indique favoriser « *efficienza Energetica ed Energie Rinnovabili: coibentazione immobili, cogenerazione, solare termico, solare fotovoltaico, eolico, idroelettrico, ecc.* ».
- La Triodos indique que « *les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines (des) [...] énergies renouvelables (p.ex. éolienne, solaire, hydraulique, biomasse) [...]* ».

2.2.8.2 Culture, bien-être et santé, éducation

Ce melting-pot de culture, bien-être et santé, et éducation, se retrouve dans les thématiques des banques éco-sociales. Ces domaines relatant de la socio-économie sont ainsi impliqués par les banques éco-sociales qui les considèrent, à travers leur encouragement respectif, comme étant d'une importance particulière au profit d'une société durable.

- La BAS encourage les domaines se trouvant « *dans la formation, ou dans la culture : (les) cinémas alternatifs, (la) formation environnementale et autres* ». La BAS encourage aussi les domaines se trouvant « *dans la santé : (les) méthodes de soins alternatives, (la) médecine intégrative, (les) aides à l'acuité visuelle et autres* ».
- La Banca Etica indique favoriser les « *animazione socio-culturale : educazione, cultura, sport per tutti, centri giovanili, ecc.* ».
- La banque Triodos indique que « *les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines de l'éducation (p.ex. écoles, centres de formation et de conférence), les soins à l'enfance (p.ex. centres de garde de jour, jardins d'enfants), les soins de santé (p.ex. centres médicaux, fermes thérapeutiques, soins aux personnes âgées, hospices), l'art et la culture (p.ex. arts visuels, arts de la scène, centres culturels, cinéma et médias), la philosophie de vie (p.ex. centres de méditation, groupes religieux et spirituels), les projets communautaires (p.ex. services sociaux, intégration des immigrés, bâtiments communautaires)* ».
- « *Die GLS Bank finanziert ganzheitlich orientierte Einrichtungen zur Betreuung von Menschen, z. B. Pflegeheime und betreutes Wohnen, Institutionen für Menschen mit Behinderungen, Kinder- und Jugendhilfe oder psychisch erkrankte Menschen sowie Krankenhäuser, Arztpraxen und gesundheitsfördernde Einrichtungen* ».

2.2.8.3 Immobilier durable

Tout comme les banques classiques, les banques éco-sociales sont actives dans le financement hypothécaire, à la différence qu'elles y ajoutent une dimension durable. Ce domaine de financement touche autant la clientèle privée que la clientèle professionnelle. Les encouragements immobiliers concernent les coopératives d'habitations, les projets qui ne nuisent pas au mitage du territoire voire qui luttent contre, ainsi que les constructions ou rénovations dites « écologiques » ou « bioclimatiques » (avec une meilleure efficacité énergétique, voire avec une production positive énergétique). Par exemple :

- La BAS encourage les « *coopératives d'habitation, smart meter et autres* ».
- « *Energieeffiziente Gebäude mit positiver Energiebilanz oder möglichst geringem Primärenergieverbrauch bei vertretbaren Lebenszykluskosten sowie baubiologische und gesunde Baustoffe stehen im Fokus von Gebäudefinanzierungen durch die GLS Bank* ».
- Plus sobrement, la Triodos indique que « *les demandes de crédit sont évaluées dans les domaines [...] (du) logement (p.ex. associations de logement) [...]* ».
- L'immobilier se retrouve dans deux critères de la Banca Etica : « *sistema di welfare: [...] housing sociale, [...] ecc.* » ainsi que pour « *efficienza Energetica ed Energie Rinnovabili: coibentazione immobili, [...], ecc.* ».

Toutefois, pour les clients privés, les banques éco-sociales semblent plus souples au niveau de la durabilité. En effet, elles acceptent le financement de biens non écologiques, moyennant un minimum d'impacts environnementaux et sociaux, en atteste la BAS qui indique : « *nous tenons à ce que l'environnement soit préservé. Notre exigence minimale : votre logement ne doit pas contribuer au mitage du territoire* ». Pour ce type de cas, les banques éco-sociales incitent de surcroît vers la durabilité sous la forme d'allègements de taux d'intérêt (BAS, 2017). Il y a ainsi un aspect d'encouragement vers une transition écologique.

2.2.8.4 Agriculture, gestion des forêts, pêche et bien-être animal

Les quatre banques éco-sociales analysées favorisent une production et une distribution alimentaire durable, à travers l'agriculture biologique, des méthodes durables de pêche, ainsi qu'un traitement respectueux des animaux. Elles favorisent également une gestion durable des forêts. Par exemple :

- La BAS favorise la « *production et distribution certifiées bio* ».
- La GLS indique : « *positive Geschäftsfelder sind die Erzeugung, Verarbeitung und der Handel von und mit landwirtschaftlichen Produkten und gesunden Lebensmitteln gemäß den anerkannten Richtlinien der ökologischen Land- und Lebensmittelwirtschaft. [...] Positiv bewerten wir auch die Waldbewirtschaftung und Holznutzung unter Erhalt der Arten- und Altersvielfalt nach dem Standard des Forest Stewardship Council (FSC) sowie die Fischerei*

unter Erhalt der natürlichen Bestände und Artenvielfalt nach dem Standard des Marine Stewardship Council (MSC) ».

- La Banca Etica favorise la « *biologico : produzione e commercializzazione di prodotti biologici* ».
- La Triodos indique encourager « *l'agriculture biologique (p.ex. culture, produits laitiers, viande, volaille, sylviculture, horticulture)* ».

2.2.8.5 Taille des entreprises : PME

La taille de l'entreprise semble être un facteur déterminant. Plusieurs banques déclarent se spécialiser dans les entreprises de petite et moyenne taille. Ce critère apparaît cependant relativement laxiste, et n'est présent que dans deux banques sur les quatre. D'autant que ce critère ne se retrouve pas dans les documents officiels des critères positifs et négatifs, mais sur leur site Internet respectif. Selon la documentation à disposition, les banques éco-sociales se laissent une marge de manœuvre à ce niveau-là.

- La BAS encourage les entreprises « *petites, équitables et locales* » (BAS, 2017).
- La Triodos déclare : « *nos services sont adaptés [aux] organisations social profit, PME ou indépendants* » (Triodos, 2017).

2.2.8.6 Economie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire est à la base des mouvements ouvriers et des coopératives, il apparaît conséquemment logique que les banques éco-sociales favorisent ce type d'entreprises. La Banca Etica spécifie qu'elles doivent toutefois avoir un dessein éco-social pour s'inscrire dans les valeurs des critères positifs. La GLS et la banque Triodos n'indiquent pas directement l'ESS dans leurs critères positifs.

- La BAS encourage les « *entreprise écologique, entreprise sociale et solidaire* ».
- La Banca Etica indique encourager le « *commercio equo e solidale e realtà economiche con forte connotazione sociale : botteghe del commercio equo, organizzazioni che gestiscono beni confiscati alla mafia, ecc.* ».

2.2.8.7 Mobilité durable et autres technologies durables

Trois banques discutent des technologies durables, particulièrement à travers la thématique de la mobilité. Seule la Banca Etica ne mentionne pas spécifiquement ceci comme critère positif.

- La banque Triodos déclare encourager spécifiquement : « *les technologies écologiques (p.ex. recyclage, transports)* ».
- La BAS encourage dans la thématique « *Mobilité et Environnement* » : « *cycles, mobilité électrique et autres* ».
- La GLS déclare : « *Positiv bewertet werden daher Mobilitätssysteme, die gesellschaftlich notwendige Mobilität umwelt- und ressourcenschonend erreichen. Hierzu gehören öffentliche Verkehrsmittel, die Verlagerung des Güterverkehrs vom Flugzeug oder LKW auf die Schiene und alle Aspekte des Fahrrads als Verkehrsalternative* ».

2.2.8.8 Toute entreprise faisant preuve, d'une manière générale, d'innovation éco-sociale ou dont les activités sont orientées vers le thème éco-social

Le dernier critère positif est plus large et est souvent indiqué sous la forme « d'entreprises écologiques ». Elles intègrent également des entreprises qui ne sont pas spécifiquement éco-sociales, mais qui souhaitent réellement apporter une valeur ajoutée sociale ou environnementale. Certaines attaquent des problématiques plus localisées, comme la Banca Etica qui mentionne préférer financer des organisations gérant les biens confisqués par la mafia. D'autres exemples :

- La GLS banque indique : « *Hierzu zählen auch Pionierunternehmen für nachhaltige Wirtschaft, die sinnvolle und passende Lösungen für die Zukunft entwickeln* ».
- La Triodos encourage « *les entreprises dont les principaux objectifs sont d'apporter une valeur ajoutée à la société et/ou à l'environnement sont au cœur des décisions de la Banque Triodos en matière de crédit* ».
- La BAS déclare comme secteur d'encouragement les « *entreprises écologiques* ».

2.2.9 Les critères dans la culture interne

2.2.9.1 Modèle d'actionnariat et formes juridiques

Les actionnaires peuvent avoir une importante influence sur l'orientation stratégique des sociétés dont ils possèdent tout ou partie (Cronqvist & Fahlenbrach, 2007). Ainsi, si l'action est vue en tant que commodité, un biais court-termiste peut exister et orienter les décisions managériales vers des gains immédiats au détriment d'une rentabilité plus saine au long terme (Keasey, Thompson, & Wright, 2005). Une telle politique interne s'oppose à une vision durable des affaires, car des objectifs socio-environnementaux sérieux peuvent être introduits uniquement dans le cadre d'une vision au long terme (Bansal & DesJardine, 2014). Les entreprises potentiellement plus sujettes à ces problèmes sont celles cotées en Bourse et c'est pourquoi la banque Triodos déclare : « *if we were primarily accountable for delivering profit to external shareholders, we could not pursue our mission to use money exclusively for positive social, environmental and cultural change* » (Triodos Bank, 2017). Pourtant, la Triodos est l'une des banques éco-sociales avec le fonctionnement actionnarial le plus traditionnel, au sens où il s'agit d'une banque internationale dont la structure est une société à responsabilité limitée « Ltd. ». La banque Triodos verse des dividendes à ses actionnaires, et ceux-ci sont d'ailleurs pour partie des banques, des assurances et des fonds de pension traditionnels (Milano, 2011, p. 32). De nombreuses banques éco-sociales ont adopté la forme coopérative afin d'éviter cette problématique, et conséquemment pour rendre les services profitables aux clients désormais propriétaires ; c'est le cas pour 43% des banques éco-sociales européennes répertoriées dans ce travail, et jusqu'à 60% si les caisses d'épargne – au fonctionnement proche – sont incluses.

La BAS a opté pour un système d'actionnariat qui vise à encourager les clients à travers des baisses tarifaires et une augmentation des intérêts, ou une réduction des taux hypothécaires. La BAS propose par exemple de financer les fonds propres nécessaires pour les crédits hypothécaires en devenant actionnaire, ceci dans la logique de limiter le biais vers une rentabilité nécessaire à la formation de fonds propres (BAS, 2017). De plus, la BAS opte pour « *une politique de dividendes modérée* » afin d'utiliser les bénéfices pour « *constituer les réserves* ». Ils favorisent une multitude d'investisseurs en mettant un cap à 5% à l'acquisition. Ils sélectionnent également les investisseurs : des individus, des personnes morales ou des institutions publiques, dont les valeurs correspondent à celles de la banque. Cet exemple

démontre que même lorsque les banques ont une structure juridique sous forme de société anonyme, ou société anonyme à responsabilité limitée, elles instaurent un ensemble de critères limitant l'influence négative du point de vue éco-social de l'actionnariat.

2.2.9.2 Conditions d'emploi

La politique interne des banques éco-sociales est généralement le reflet de leur modèle d'affaires : ces banques tendent à appliquer les mêmes valeurs auprès de leurs clients que de leurs employés (van Passavant, 2011). La BAS étaye ce propos sur son site internet en déclarant : « *les valeurs qui prévalent pour l'octroi de crédits ou l'offre de placements, sont celles qui nous guident en tant qu'employeuse* ». Toutefois, peu de banques communiquent précisément sur ces aspects de conditions internes et des avantages offerts aux employés. C'est pourquoi les documents plus exhaustifs mis à disposition par la BAS et la banque Triodos ont été utilisés pour cette analyse.

Dans ce qui est stipulé, la participation aux décisions de l'entreprise alliée à une hiérarchie plus horizontale sont un des critères internes mis en avant par les banques éco-sociales. La Triodos indique par exemple : « *nous impliquons nos collaborateurs dans le développement de notre mission et les associons à nos objectifs* ». De même, la transparence est une thématique mise en avant pour les banques qui communiquent sur cette question, notamment sur les grilles salariales et par conséquent sur l'égalité homme-femme. « *Nous publions chaque année la liste des salaires au sein de l'entreprise pour assurer cette transparence* » (BAS, 2017). La Triodos déclare : « *ouverture et transparence : nos maîtres-mots* ».

L'écart salarial est maintenu « au minimum » pour la Triodos, et à 1:5 pour la BAS. Les vacances et congés sont supérieurs au minimum légal (5 à 6 semaines pour la BAS, le minimum légal en Suisse étant de 4 semaines). Le développement personnel est aussi considéré, même si celui-ci est indépendant de l'entreprise, à travers l'encouragement à la formation continue : la BAS offre « *1 mois de congé de formation payé tous les 5 ans de service* ».

Des prestations supplémentaires sont parfois offertes, par exemple les transports publics payés. « *A la Banque Triodos nous offrons à tous nos collaborateurs un package salarial compétitif : [...] Vous recevez un abonnement gratuit pour les transports en commun* ». La BAS offre une « *participation aux frais de transports* ».

2.2.9.3 Systèmes d'encouragement

Une composante clef de fonctionnement interne des banques classiques est le système de bonus : celui-ci vise à rétribuer financièrement les employés par rapport à leurs performances (mesurées soit selon un barème fixé, soit selon une moyenne déterminée sur la base des performances des autres employés). Comme la simple pensée d'argent tendrait à corrompre les comportements vers l'égoïsme, il paraît ainsi logique que l'encouragement financier induise le même comportement individualiste et peu bénéfique pour la société globale (De Cremer, 2015). Une conséquence directe est la vente de produits inadaptés aux clients ou la prise de position financière irrationnelle afin de créer des profits à court terme, ce qui s'est notamment produit dans le cas de la crise des subprimes : « *since traders and managers at many financial institutions receive a large part of their compensation in the form of an annual bonus, they lack incentives to avoid risky strategies liable to fail spectacularly every five or ten years* » (Jickling, 2009). L'étude de De Cremer fait cependant l'amalgame entre « penser à l'argent » et « travailler dans une banque », car il semble que son propos ne soit pas représentatif du travail des banques éco-sociales qui tendent à respecter un système de valeurs éthiques tout en travaillant avec l'argent (Move Your Money, 2014). Les banques défendent effectivement ce propos, par exemple « *la BAS n'applique pas de système de bonus. Nos conseillères et conseillers n'ont pas des objectifs de vente pour des produits spécifiques et ne sont donc pas en situation de conflit d'intérêts. Nous considérons que vos besoins sont essentiels* » (BAS, 2017). Pour la banque Triodos, « *bonuses have no part to play in sustainable banking* » (Triodos Bank, 2017). En opposition, la banque éco-sociale Co-Operative Bank UK, la moins crédible de celles listées en annexe selon une évaluation de la Move Your Money Scorecard, ont un système de bonus en tout cas pour leur directoire (Move Your Money, 2014) (Sharlene Goff, 2014). Ainsi, l'abandon de ces méthodes d'encouragement par la rétribution financière semble effectivement être une composante importante des banques éco-sociales.

2.2.9.4 Communication et transparence

Le domaine bancaire, notamment en Suisse, a longtemps été lié à la problématique de l'évasion fiscale. L'UBS et le Crédit Suisse ont été condamnés par les Etats-Unis à payer respectivement 780 millions en 2009, et 2.6 milliards en 2014 : elles ont été reconnues coupables d'avoir incité des clients américains à ne pas déclarer leurs avoirs auprès des

autorités compétentes de leur pays, en les cachant en Suisse sous couvert du secret bancaire (Conti, 2015).

Les banques éco-sociales rebondissent sur ces problématiques en militant contre l'évasion fiscale. Par exemple, la BAS est définie par la fédération européenne des finances et banques éthiques et alternatives (FEBEA) en tant que banque qui « *oeuvre avec des principes éthiques, renonce à maximiser son profit, réfute l'évasion fiscale et place son activité sous le signe de la transparence* » (FEBEA, 2016). De plus, en diffusant la liste de tous les preneurs de crédits professionnels, elles se positionnent à contre-courant de l'institution du secret bancaire. La plupart mettent à disposition des listes de ces preneurs de crédits directement consultables sur leur site internet : « *[à la BAS], le preneur de crédit renonce au secret bancaire en acceptant que son nom et son projet soient présentés dans moneta (NDLA : le journal de la BAS) et dans le rapport de gestion* » (Wüthrich, 2009). Comme le secret bancaire est encore appliqué en Suisse, les preneurs de crédits doivent y renoncer en donnant l'autorisation à la BAS de diffuser des informations sur le crédit.

Elles se veulent également transparentes en diffusant dans leur bilan annuel leur impact réel de CO₂, qui prend en compte les crédits et leurs investissements, comme c'est le cas pour la BAS.

D'autres exigences existent au niveau de l'origine des fonds et des frais. Par exemple, la BAS déclare : « *nous œuvrons à la transparence, par exemple à travers [...] une politique d'argent blanc, [...] et une structure des frais compréhensible* » (BAS, 2015).

2.2.10 Protéger l' environnement et la société

L'économie moderne promeut le libre marché qui est censé réguler tous les potentiels problèmes à travers la concurrence, y compris les problèmes sociaux et environnementaux. C'est pourquoi les aspects sociaux ou environnementaux ne sont pas au cœur des banques traditionnelles. De plus, l'environnement n'a initialement pas été le sujet principal des banques éco-sociales. Les premiers exemples de banques éco-sociales, comme présentés dans la partie historique, sont surtout liés à des revendications ouvrières ou religieuses, adressant une problématique uniquement sociale. Cet état de fait a récemment changé et l'intérêt autour de la protection environnementale de la part des banques éco-sociales est désormais cristallisé par les principes de développement durable de la GABV qui intègre le critère

suivant : « *triple bottom line approach at the heart of the business model* ». Elle indique plus précisément : « *products and services are designed and developed to meet the needs of people and safeguard the environment* » (GABV, 2017).

À titre de contre-exemples, l'UBS et le Crédit Suisse ont implémenté l'environnement dans leur politique de crédit, mais sous forme de « *risque environnemental* ». Le Crédit Suisse indique dans un document explicitant les facteurs d'évaluation dans l'analyse de crédit, sous la section « *Autre Facteur* », que « *le Crédit Suisse évite les affaires de crédit qui [...] pourraient être préjudiciables à l'image de la banque [et qui] servent au financement de projets qui nuisent à l'environnement et qui pourraient entraîner la responsabilité causale de la banque* » (Crédit Suisse, 2016). La raison de prendre en compte l'environnement est donc lié à deux choses : premièrement, et comme vu précédemment, pour éviter les risques réputationnels, c'est-à-dire de lier le nom de la banque à des projets contestables, et deuxièmement pour éviter les risques financiers des projets qui auraient des répercussions environnementales qu'il faudrait réparer.

Les banques éco-sociales communiquent une surpondération de l'éthique sur la rentabilité et particulièrement sur les bénéfiques : elles expliquent chercher premièrement à adresser des causes sociales et environnementales, avant de rechercher le profit. Ceci a été notamment mis en avant par la GABV : « *the Global Alliance for Banking on Values (GABV) called on banks and financial institutions to put people before profit to create jobs and help communities become self-reliant* » (Kathmandu Post, 2017). La BAS indique également : « *nous mettons au premier plan nos principes éthiques plutôt que la maximisation du profit* » (BAS, 2017).

Dans les faits, cela est étayé par les critères positifs et négatifs qui montrent que les banques éco-sociales se privent de profits potentiels issus d'entreprises avec plus de disponibles financiers, ainsi que par ses critères internes en ayant un modèle marketing peu agressif, voire passif, où aucun objectif de vente n'est exigé de la part des conseillers. La stratégie communiquée d'UBS montre cette opposition entre les deux entités bancaires : « *nous nous attachons à offrir à nos clients des solutions et des conseils financiers de grande qualité tout en dégagant des rendements attrayants et durables pour nos actionnaires* » (UBS, 2017). L'UBS met ouvertement en avant la rentabilité dans sa stratégie, ciblant aussi les actionnaires dans leur modèle d'affaires.

D'autres banques traditionnelles, pour diffuser une image positive de leurs rendements, mettent en avant une stratégie de redistribution basée sur leurs profits, telle la banque JP Morgan qui communique sur ses activités philanthropiques dans sa page « About Us » : « *the Firm and its Foundation give approximately US\$200 million annually to nonprofit organizations around the world. We also lead volunteer service activities for employees in local communities by utilizing our many resources, including those that stem from access to capital, economies of scale, global reach and expertise* » (JP Morgan, 2017). Cette communication montre une vision différente des banques éco-sociales : l'empowerment horizontal qui donne des opportunités économiques aux projets des classes inférieures et moyennes n'est pas promu, au profit d'une relation hiérarchisée permettant de cristalliser le rôle des riches castes qui rétribuent en distribuant volontairement leur revenu. Cette philanthropie paternaliste présente une dichotomie assumée entre la mission de l'entreprise et l'utilisation des profits pour des buts caritatifs. Cette logique de fonctionnement permet de légitimer les activités classiques et le statu quo avec des aides qui ne permettent souvent pas de régler les problèmes (Ostrower, 1995).

Par ailleurs, les banques éco-sociales diffèrent du fait qu'elles se positionnent concrètement en faveur de l'environnement et de la société, voire même en tant qu'« *outil efficace au service de tous les acteurs de la transition écologique et sociale* », comme le mentionne la NEF (La NEF, 2017). De même, le directeur général de la BAS menait un débat lors du G21 Swisstainability Forum autour de la question de comment « *penser la finance comme moteur de la transition écologique* » (BAS, 2015). La différence entre les deux types d'entités relate donc d'un changement de modèle : le modèle traditionnel évite les risques et tente d'asseoir sa vision, alors que le modèle éco-social promeut une éthique socio-environnementale qu'il considère comme bénéfique, et tente de se renforcer et de se diffuser, notamment en s'associant (cf. la GABV). Au travers des constituants vus précédemment, le modèle d'affaires montre une vraie prise de position pour une société et un environnement durables. Les banques éco-sociales cherchent à être proactives dans cette transition écologique en promouvant des méthodes qui permettent d'être génératrices de bienfaits sociaux et environnementaux. Cet ultime composant des banques éco-sociales est finalement transcendant et est la conclusion de tous les constituants précédemment présentés : l'existence même de ces banques est liée à un but précis d'amélioration des sociétés humaines, ainsi que de la relation humain-nature.

3. ANALYSE DES RESULTATS & DISCUSSION

Le journal du Crédit Suisse se demandait dans un article de 2016 si les banques éco-sociales étaient l'avenir du monde bancaire (Dorothee Enskog, 2016). Par leur importance croissante, même les acteurs dits classiques s'intéressent au phénomène. Il s'agit également de se demander dans quel type de monde les sociétés humaines vivraient, si à l'avenir le modèle éco-social devenait dominant. Quelle est, concrètement, la vision des banques éco-sociales ? Est-ce une vision réellement durable autant écologiquement qu'économiquement et socialement ? Est-ce une vision réalisable à grande échelle ?

Le but de cette partie est de discuter des résultats des constituants des banques éco-sociales et de les mettre en perspective au fonctionnement actuel de l'économie et de la finance. Les constituants seront repris un à un et discutés selon leur importance du point de vue des banques éco-sociales, et leur reproductibilité du point de vue classique.

3.1 La création des banques éco-sociales se différencie-t-elle de celle des banques classiques ?

Il ressort de cela que la manière dont les banques éco-sociales se sont constituées n'a jamais été le fruit d'une transition d'une banque classique vers une banque éco-sociale. Dans tous les exemples présentés, un fort historique de valeurs éthiques est présent et a poussé des mouvements – souvent citoyens – à être à l'origine de projets de banques éco-sociales. En tant que telles, les banques éco-sociales apparaissent comme une réponse à une problématique précise : celle d'intégrer des aspects de durabilité forte à la finance. Elles avaient donc une vision spécifique, et ne se sont pas créées dans le dessein de générer un rendement maximum. En ce sens, elles ne se différencient historiquement que peu des banques dites classiques qui étaient souvent créées afin d'offrir des prestations relatives aux problématiques de la période. Par exemple, la Banque d'Angleterre, présentée dans la partie historique, s'est créée dans le but de soutenir la conquête territoriale de la nation. D'autres banques étaient même créées par des entrepreneurs comme véritables innovations sociales et économiques à l'époque, comme l'histoire de la Société Générale en témoigne : « *portés par des idéaux de progrès, ils (NDLA : les fondateurs de la Société Générale) ont réaffirmé leur volonté de fonder un vaste établissement de crédit qui serait, en épaulant le lancement de firmes commerciales et industrielles, un outil de la modernisation de l'économie nationale* » (Société Générale, 2017). Ainsi,

les problématiques environnementales et sociales modernes se retrouvent dans la création de ces banques, tout autant que les problématiques historiques pouvaient se retrouver à la base de la création de banques qui sont désormais classiques : il s'agit d'une question de thématiques selon la période de création. Les manquements présumés des banques traditionnelles reprochés par les banques éco-sociales ne seraient alors pas liés à l'existence même des banques classiques, puisque leur création serait issue d'un processus similaire, mais plutôt de leur *évolution* (ou de leur manque d'évolution). Il serait toutefois erroné d'imaginer que toutes les banques classiques sont le fruit d'une réflexion d'innovation sociale: certaines ont été créées tout à fait indépendamment d'un quelconque militantisme ou volonté d'avancées sociétales et économiques, et plutôt en vue de profiter de manière opportuniste d'un marché fructueux (Hildreth, 2001, p. 51). Il reste à voir si un tel cas d'opportunisme commercial peut se présenter pour les banques éco-sociales, mais pour l'instant les données montrent qu'elles restent toutes ancrées dans un ensemble de valeurs d'avancées sociétales.

Plus haut est mentionné qu'une transition d'une banque classique vers une banque éco-sociale n'a pas été formellement observée (la Co-Operative Bank, même si elle considère avoir effectué une telle transition, est d'une part à la limite de ce qui est considéré comme banque éco-sociale actuellement, et d'autre part, même si c'était le cas, ses origines attestent qu'elle était déjà proche des valeurs éco-sociales puisque créée à partir des coopératives de Rochdale) : le cas inverse est différent. Plusieurs banques coopératives qui étaient considérées comme des avancées éco-sociales du fait de leur forme juridique sont devenues, au fur et à mesure de leur croissance, des banques tout à fait classiques. Leur clientèle, leur fonctionnement, les produits proposés et même des implications dans les crises deviennent équivalents au modèle des banques traditionnelles (la Co-Operative Bank pourrait être un exemple de ceci, ainsi que la banque Raiffeisen). La raison du risque de voir les valeurs initiales disparaître se trouve dans le choix du modèle commercial des banques éco-sociales : elles choisissent une niche précise dans laquelle elles opèrent uniquement. En allant au-delà des demandes des marchés et de la majorité des clients, les banques éco-sociales n'exploitent pas pleinement leur potentiel de rentabilité, ce qui est donc commercialement moins intéressant du point de vue des banques plus globales ou lorsqu'une banque souhaite se développer. Elles devraient alors se restreindre pour transitionner vers un modèle éco-social.

De plus, et contrairement au cas de banalisation des banques coopératives, il s'agit d'un changement de modèle (pour les coopératives, il s'agit d'un élargissement), et c'est un processus complexe à réaliser. Ce d'autant plus pour des banques de taille importante, voire systémique, qui demandent d'importants processus décisionnels. Il y a ainsi plus de probabilités qu'une banque éco-sociale perde son identité ancrée dans des valeurs précises pour devenir une banque classique que l'inverse, en raison de cette problématique à l'opposé de la logique croissantiste actuelle (caractérisée par le progrès et le développement économique). C'est également pour cela que le critère de sélection initial de la définition des banques éco-sociales – pour rappel, étaient sélectionnées dans ce travail comme banques éco-sociales, celles qui se déclaraient en tant que telles – a pu fonctionner en l'état. Les banques éco-sociales sont des banques de modération économique, de niche. C'est pourquoi il n'y a pas de greenwashing à proprement parler sur des banques classiques qui se disent éco-sociales. Plusieurs de ces banques classiques se disent vertes, ou écologiques, mais cela se distingue du terme éco-social qui promet une vraie différenciation stratégique dans le modèle d'affaires : en utilisant ce type de terminologie, les banques classiques risqueraient de perdre en attractivité voire en crédibilité. Les prochaines sections de cette partie rendront plus saillant ce propos.

Finalement, le constituant caractérisé par la création en tant que banque éco-sociale met en lumière l'importance de constituer le modèle d'affaires autour d'une charte de valeurs discutée à la base, qui sera transversale à toutes les activités. Pour le reste du secteur bancaire, cet élément est l'enseignement principal lié à la création des banques éco-sociales, sur lequel les banques traditionnelles peuvent se baser pour s'inspirer du système éco-social dans leur propre fonctionnement.

3.2 Le modèle éco-social : une meilleure influence sur l'économie « réelle »?

Il semblerait que les banques éco-sociales soient significativement plus impliquées dans l'économie réelle, c'est-à-dire qu'elles s'implantent concrètement dans les communautés dans lesquelles elles agissent. Les banques éco-sociales ont comme volonté d'être plus proches de leur communauté, dans une logique de mettre les intérêts des individus avant le

profit. Ce faisant, elles vont favoriser des entreprises locales pour leurs investissements, se privant potentiellement d'entreprises ou de marchés étrangers plus performants sur le plan de la rentabilité. La sélection à travers leurs critères, et particulièrement les critères positifs, agit en optant pour des entreprises locales en vue de les encourager financièrement, ce qui a pour effet de diminuer l'exposition des banques éco-sociales à des produits plus spéculatifs souvent adossés à des multinationales. En octroyant les fonds que ces banques ont à leur disposition pour dynamiser l'économie, leur impact devrait être plus positif que celui des banques classiques. Ce serait le cas en contexte de crise ou de post-crise financière lorsque les crédits commerciaux tendent à être limités : ce type d'investissements dans l'économie locale serait bénéfique et permettrait de continuer de dynamiser l'économie locale (Commission des Communautés Européennes, 2008). Ainsi, il y aurait une vraie influence du modèle d'affaires dans la cohérence entre l'économie financière et l'économie réelle, et cela permettrait de remettre la finance à la place à laquelle elle était initialement destinée, contrecarrant le retournement dialectique de « la finance au profit de la finance ».

Cet impact devrait toutefois faire l'objet d'une étude plus approfondie, premièrement car « économie réelle » n'est pas synonyme d'« économie durable ». Une banque norvégienne pourrait consacrer l'ensemble de ces investissements dans l'économie réelle, en investissement uniquement dans les entreprises pétrolières norvégiennes. Pour que ce constituant devienne « éco-social », il est nécessaire qu'il fasse partie d'un ensemble : seul, il n'indique que peu de choses du point de vue de la durabilité. Allié aux autres critères, il permet de vérifier que le modèle d'affaires et les critères sont appliqués.

De plus, investir dans l'économie réelle n'est pas non plus directement vecteur de bonne santé économique, car le caractère cyclique des activités bancaires et notamment des prêts pose problème. Il serait donc intéressant d'analyser si, en période de crise, les banques éco-sociales continuent les activités de crédits commerciaux selon la même intensité ou si elles se restreignent proportionnellement autant que les banques traditionnelles.

De surcroît, même si les banques éco-sociales sont significativement plus impliquées dans l'économie réelle, une partie de leurs investissements (environ 20%) reste spéculative et ne profite potentiellement pas à l'économie réelle. N'ayant pour cette étude pas accès à ce type de données, il n'est pas possible de tirer des conclusions sur cette question. Cependant, il serait intéressant de savoir comment ces 20% sont investis, et s'ils le sont de manière plus

bénéfique sur le plan éco-social que la partie des investissements hors économie réelle des banques classiques. Autrement dit, est-ce qu'à pourcentage égal d'implication pour l'économie réelle, les deux types de banques se valent en matière d'impacts ? Sur papier, les banques éco-sociales devraient être éthiquement plus performantes pour l'ensemble de leurs investissements et crédits. Reste à savoir si cela est réellement le cas et qu'une logique de « fin justifiant les moyens » n'est pas instaurée pour simplement survivre dans le contexte compétitif auquel le marché bancaire est confronté.

3.3 Le système de valeurs en tant que modèle d'affaires de niche

Le système de valeurs des banques éco-sociales constitue la clef de voûte de leur modèle d'affaires et de leur différenciation stratégique. Partant des analyses précédentes, ce système s'exprime sous trois formes précises :

- a. Premièrement, par un ensemble de critères négatifs pour les crédits et les investissements, allant au-delà des analyses minimales usuelles de risques et d'opportunités, et constituant la vision de ce qui est considéré comme non durable par les banques éco-sociales. De l'analyse de la partie 3 est ressorti un ensemble de critères fédérateurs qui se retrouvent dans les banques éco-sociales analysées : ce type de fonctionnement se rapproche de ce qui est appelé « socially responsible investment ».
- b. Deuxièmement, par un ensemble de critères positifs pour les crédits et les investissements, également constituant de la vision de la durabilité spécifique des banques éco-sociales. Ces critères positifs vont au-delà du minimum requis dans le cadre de l'analyse de risques-opportunités des crédits et des investissements et apposent une vision spécifique d'une conception durable de la société, en encourageant certains modèles d'entreprises et certains domaines. Ce type de fonctionnement se rapproche de ce qui est appelé « impact investment ».
- c. Dernièrement, par un ensemble de valeurs regroupant les deux types de critères précédents, mais qui régissent cette fois l'ensemble des règles et des comportements à l'interne de la banque. Ces règles et ces valeurs déterminent directement les relations

entre employés, ainsi que les relations hiérarchiques. Elles comprennent aussi les conditions de travail et les avantages accordés aux employés.

3.3.1 Un modèle d'affaires à l'encontre de la main invisible

Ces trois critères constituent une différence primordiale : les banques éco-sociales ne considèrent plus la main invisible comme unique régulatrice de ce qui est socialement, économiquement et écologiquement pérenne, mais travaillent activement à déterminer une conception précise d'un monde durable en la traduisant sous forme de critères pragmatiques. Alors que les banques classiques se contentent de suivre les règles de marché de compétitivité économique et de rentabilité, les banques éco-sociales investissent uniquement dans ce qu'elles estiment être des valeurs porteuses de progrès sociétaux et environnementaux au profit de la société future.

La décision d'aller au-delà du libre marché en matière d'éthique est étayée par les problèmes environnementaux et sociaux qui émergent depuis deux siècles. Comme l'a montré à plusieurs reprises la COP21 de Paris, où a eu lieu le premier accord mondial sur le climat, une régulation devient obligatoire pour limiter les dommages que la logique économique classique et néoclassique a créés (ONU, 2015). De telles régulations doivent donc entraver le libre marché afin d'empêcher les blocages des institutions actuellement mis en place qui permettent de continuer le « business as usual ». Dans une optique congruente, de plus en plus de banques classiques décident de se retirer des investissements dans les énergies fossiles, faisant un choix au-delà du libre marché : en effet, ces investissements continuent de rester intéressants au niveau de la rentabilité, et ceux qui se privent d'y investir se privent de cette source de revenus (Singman, 2017). Toutefois, la vitesse à laquelle cette transition se fait montre que le libre marché ne fonctionne pas suffisamment rapidement, voire pas du tout pour des problèmes moins saillants. Par exemple, la paupérisation des classes moyennes continue d'avancer alors qu'il s'agit numériquement de la plus grande classe sociale (Nguyen, 2016). Le message véhiculé par les banques éco-sociales, c'est-à-dire de dépasser le libre marché, s'appuie sur le fait que le plus grand nombre semble avoir perdu une partie importante de sa capacité décisionnelle, car l'information qui lui parvient ainsi que les décisions de ce qui est socialement et écologiquement acceptable sont reléguées aux entités économiques et politiques. En sélectionnant les investissements et crédits, les banques éco-sociales tentent l'empowerment des classes moyenne et inférieure, en augmentant leurs

opportunités commerciales et conséquemment leur importance sociale (selon la logique d'imbrication du social et de l'économie). Cette logique s'oppose à l'élitisme promu par le système hiérarchique de clientèle privée des banques traditionnelles – système qui classe la clientèle selon quatre niveaux hiérarchiques : les clients « de base », les clients « wealth management », suivi par les « high net worth » et finalement les « ultra high net worth » – par la qualité et la diversité des services augmentant au fur et à mesure de la classification. Ce faisant, les banques éco-sociales prennent en contre-pied la logique du système bancaire en mettant à disposition leur expertise et leurs services « pour le bien de la société ». Cette favorisation des classes sociales inférieures et moyennes relate d'un choix philosophique sur une vision précise de la société, conséquence d'une durabilité qui intègre davantage la composante sociale. À noter qu'il n'est pas possible dans ce travail d'affirmer que ce type de classification n'existe pas dans les banques éco-sociales, même si à priori cela irait à l'encontre de leurs valeurs : un travail approfondi serait intéressant sur ce sujet.

3.3.2 La structure des critères : l'aspect binaire ?

L'état de fait discuté ci-dessus illustre l'aspect binaire de la conception de la durabilité par les banques éco-sociales : environnement d'un côté, et socio-économie de l'autre. Cette structure « polaire » se retrouve assurément dans les critères négatifs et positifs des banques éco-sociales qui intègrent autant l'environnement que la socio-économie. Une adaptation des activités économiques aux exigences environnementales pourrait être envisageable en calculant une limite supérieure aux gaz à effet de serre (GES) ou en interdisant toute pollution, sans changer la structure sociétale, toutefois tous ces changements ne pourraient être pérennes si la société continue d'être aussi inégale qu'elle ne l'est actuellement. C'est pourquoi le deuxième aspect, le social, est d'importance. Il se pourrait même que la relation soit inverse : seule une structure sociétale équitable pourrait permettre une vraie intégration de la durabilité dans les comportements des entreprises, des politiques et des individus (Cuthill, 2010). C'est pourquoi l'apport socio-économique est nécessaire, et ce pas, qui ne semble pas avoir été franchi par les banques traditionnelles, devrait être une priorité dans la réforme bancaire. D'ailleurs, la séparation socio-économique et environnementale permet d'utiliser les critères négatifs comme évaluateurs de durabilité des entreprises, d'indices boursiers, etc. : selon si une entité viole plus de critères socio-économiques ou environnementaux, cela renseigne sur la manière dont la durabilité est conçue et sur quel

aspect cette conception est prioritairement axée. De nombreux critères négatifs sur le plan social font partie du modèle d'affaires des banques éco-sociales et semblent répondre de manière adéquate aux enjeux sur la paix, l'égalité des chances et des sexes, le bon traitement des employés et des humains, etc. Les critères négatifs sur le pan « environnement » vont par ailleurs nettement plus loin que ceux des banques traditionnelles en ayant des restrictions sur les produits phytosanitaires, les OGM, l'énergie fossile et atomique, ou encore sur les entreprises polluantes et/ou utilisant des produits chimiques à large échelle. Au-delà de cela, ajouter des critères positifs, en plus des restrictifs, témoigne d'une réelle démarche d'apport sociétal de la part des banques éco-sociales. Il ne s'agit pas uniquement de veiller à ne pas faire d'impacts, il s'agit de faire en sorte que l'impact de l'entreprise soit positif en encourageant des projets bénéfiques à la socio-économie et à l'environnement : c'est la différence entre les deux manières d'investir, soit en faisant du « socially responsible investment » ou comme les banques éco-sociales le font avec « l'impact investment ». La complémentarité de critères négatifs et positifs est d'ailleurs intégrée partiellement sous la forme de crédits d'encouragement au logement de la part des banques traditionnelles, mais ces dernières se limitent cependant à l'encouragement énergétique, par exemple pour l'enveloppe énergétique des bâtiments, plutôt que d'encourager également des structures progressistes comme les formes coopératives d'habitations. Il en va de même pour les crédits d'entreprises, où des banques proposent des check-up énergétiques, et se cantonnent à l'encouragement environnemental en omettant l'aspect sociétal (UBS, 2017). C'est pourquoi cette proposition de critères positifs est un atout majeur en matière de durabilité de la part des banques éco-sociales. Mais, comme il a été mentionné dans la partie 3, peu d'informations sont disponibles afin de savoir ce qu'elles font des critères positifs. Sont-ce aussi des critères de sélection et financent-elles uniquement des projets qui correspondent à ces critères ? Les individus ou les entreprises qui peuvent y prétendre bénéficient-ils de meilleures conditions ? Les informations mises à disposition par les banques éco-sociales ne sont pas complètes à ce sujet. Dans tous les cas, l'interaction entre les critères négatifs et positifs paraît être une solution satisfaisante d'une part par rapport à la durabilité, et d'autre part, du point de vue de la reproductibilité du modèle auprès des banques traditionnelles qui ont déjà ce type de pratiques, mais sous une forme plus allégée.

3.3.3 L'origine des critères

Le contenu des critères n'est pas une exclusivité des banques éco-sociales, car ce sont des idées largement discutées et répandues au-delà du cercle bancaire et des banques éco-sociales, certaines apparaissant dans des traités internationaux. Par exemple, en Europe, il existe une conscience relativement élevée du bien-être animal (notamment par rapport à ce qu'elle peut l'être outre-Atlantique du point de vue de l'élevage) (Le Breton, 2014) ; le critère contre l'élevage intensif découle de cette résistance à l'industrialisation des pratiques d'élevage et de la souffrance animale. La problématique de la gestion des forêts est également discutée dans pas moins de 10 traités internationaux, et le constat suivant semble toujours d'actualité : « *il n'existe aucun instrument juridiquement contraignant global concernant les forêts* » (Ruis, 2001). Par ailleurs, d'autres critères font l'objet de discussions politiques nationales ou internationales ayant échoué à avoir un effet contraignant. L'initiative populaire « contre les rémunérations abusives » en Suisse dénote d'un tel échec. Alors que le peuple a voté pour une meilleure équité salariale pour les entreprises cotées en Bourse (prime d'entrée et de sortie interdites sauf exception, et obligation pour le conseil d'administration de faire approuver sa rémunération par les actionnaires), l'initiative n'a pas eu d'effet sur les rémunérations, et les patrons du SMI ont même le niveau salarial le plus élevé au monde (Le Temps, 2015) (Tribune de Genève, 2017). Les banques éco-sociales agissent à ce sujet en limitant les différences salariales et en ayant une grille salariale transparente, à travers leurs critères internes.

Certains critères ne sont pas abordés spécifiquement par les traités internationaux. Parfois, des conséquences de pratiques particulières sont décriées, sans que la pratique soit toutefois condamnée ou radiée totalement ; tels les cas de l'élevage intensif, des énergies fossiles et atomiques, des pesticides, soit encore du tabac (ONU, 2006) (PNUE, 1998) (OMS, 2003).

Certains critères sont finalement condamnés légalement, comme la destruction de zones naturelles protégées, la biopiraterie et les atteintes à la biodiversité, la corruption et les droits de l'Homme et des travailleurs, et n'auraient logiquement pas de nécessité d'être intégrés (OCDE, 1997) (ONU, 1992). Mais, comme le montrent les analyses des indices boursiers, de nombreux critères légalement contraignants continuent d'être violés et ces entreprises profitent toujours de services bancaires. C'est pourquoi il n'apparaît ainsi pas futile de stipuler l'obligation de respecter ces éléments entourés d'un cadre légal. D'autres exemples

existent comme pour les composés biopersistants ou encore l'optimisation fiscale. Face à ces échecs, les banques éco-sociales font en quelque sorte le pont entre une volonté populaire initialement exprimée politiquement, et l'économie privée régie traditionnellement par les intérêts des investisseurs (Toutant & Henry, 2013) (Michel, 2015). Les problématiques sont reprises par les banques éco-sociales et adaptées au format bancaire sous forme de critères d'investissements : en ce sens, les critères choisis sont plus convaincants puisqu'ils sont légitimés par d'autres cercles d'experts. Par conséquent, c'est un atout également en matière de reproductibilité. Un autre atout de reproductibilité est la conditionnalité de certains critères, qui se retrouvent du reste dans la déclaration plus transparente de la banque Triodos. Ce sont des critères éliminatoires laissant à l'entité la possibilité de se repentir et prouver qu'elle n'agit plus ainsi.

Spécifiquement, ce qui est remarquable avec les critères négatifs des banques éco-sociales, c'est que la majorité des multinationales des indices boursiers analysés ne sont pas retenues, et ce, même sans prendre en compte les critères positifs (qui élimineraient presque toute grande entreprise). Notamment, un récent rapport mettait en évidence que cent entreprises étaient responsables de 70% des émissions mondiales de CO₂ (Griffin, 2017). Les critères négatifs excluraient quasiment de facto toutes ces entreprises des financements et conséquemment rendraient la finance écologique, ou presque. La restriction importante liée aux critères négatifs montre une conception différente de la durabilité, avec les grandes entreprises qui soit n'intègrent pas de durabilité, soit intègrent une vision plus partielle de celle-ci. Cette dichotomie semble être la même entre les banques éco-sociales et les banques classiques. Ceci est d'ailleurs montré par l'analyse comparative des indices boursiers qui met en évidence la surpondération de l'environnement par rapport à la socio-économie de la part du DJSI (un indice avec une approche classique de la durabilité). D'autre part, l'analyse liée à l'importance des critères met en avant que le modèle éco-social ose s'attaquer à des problèmes récurrents et importants qui se retrouvent chez les grandes entreprises, quitte à effectivement se priver de sources importantes de revenus. Les critères négatifs, par ces deux analyses, se sont montrés de bons indicateurs du modèle des banques éco-sociales, permettant de déterminer si le modèle ainsi que sa mise en pratique sont cohérents.

Avec l'addition des critères positifs, la vision du monde économique selon les banques éco-sociales est clairement celle de la décentralisation, avec une limite supérieure des entreprises

en matière de taille. Les banques éco-sociales déclarent encourager les PME pour ce qui est des clients professionnels ; celles-ci étant définies par leur nombre d'employés, mais également dans certains pays par le chiffre d'affaires et le bilan. En Suisse, une PME est considérée en tant que telle si elle emploie moins de 249 employés (Confédération Suisse, 2016). Pour reprendre l'exemple suisse, les PME concernent 99.7% du nombre total des entreprises de l'économie helvète. Toutefois, le 0.3% des entreprises restantes emploient un tiers des travailleurs en Suisse. Par conséquent, si le critère d'exclusivité aux PME ne concerne qu'une partie infime du nombre des entreprises, cela implique tout de même une partie importante des emplois et des recettes fiscales (en 2016 dans le canton de Fribourg en Suisse, les 200 entreprises avec le plus de bénéfices rapportent 70% des recettes fiscales, sur 11'605 entreprises enregistrées dans le canton). Ce sont donc potentiellement des clients importants pour les banques, notamment en matière de rentabilité (RTS.ch, 2016). Ce critère est intéressant, car les chiffres de prêts bancaires des grandes banques aux PME ont diminué de 40% depuis 1990 (Taddei, 2007). Les critères des banques éco-sociales vont ainsi à contre-courant des tendances des grandes banques pour ce qui est de l'encouragement des PME. Parallèlement, le prêt bancaire aux PME a augmenté de 5% pour les banques cantonales (c'est-à-dire les banques dont les activités sont restreintes à leur canton respectif en Suisse : elles ressemblent fortement à des banques régionales, sauf qu'elles ont un lien fort avec l'État qui est souvent actionnaire majoritaire) (Taddei, 2007). Sans avoir l'idéologie des banques éco-sociales, les banques cantonales apparaissent se rapprocher plus aisément du modèle éco-social que les grandes banques du fait de cette congruence. Il semblerait que l'encouragement aux PME soit un des paramètres les plus importants pour déterminer la conception de la durabilité dans le cadre bancaire. Aider les PME locales devrait permettre des gains en cascade pour la socio-économie des régions et corrélérer positivement l'économie réelle et la finance plutôt que l'inverse. De cette analyse, il est possible de montrer la surimportance des grandes entreprises (petites en nombre, mais importantes en chiffre d'affaires) qui engendre une dépendance à ces entités de la part des banques (et finalement de toutes les autres entreprises et États). À titre d'exemple, cela peut être extrapolé aux citoyens fortunés puisque la fiscalité des États dépend largement de cette partie de la population. Les résultats montrent que le travail des banques éco-sociales va dans le sens d'une structure plus équitable, ainsi que dans le sens de la durabilité forte, tant pour les

entreprises que pour les individus : en prenant en compte l'ensemble des thématiques importantes d'une durabilité forte, elles s'alignent sur la pensée d'une non-substituabilité des ressources.

Il faut noter que la conception de la durabilité des banques éco-sociales est pour partie liée à un passé anthroposophique, et donc à un domaine éthique et non technique, faisant état d'un débat d'idées et de rhétorique. Malgré la contrainte d'un modèle fortement durable, il est étonnant de voir qu'il s'agit d'un modèle d'affaires florissant, qui fonctionne dans une socio-économie tendant vers une durabilité faible (c'est-à-dire, qui n'est pas encore qualifiable actuellement de faiblement durable). Cet exemple démontre que la durabilité forte en tant que modèle d'affaires, n'est pas uniquement traitée par la restriction, mais également et même surtout, par la promotion d'idées novatrices au bénéfice de l'environnement et particulièrement de la socio-économie. À partir de ce résultat, deux extrapolations cohérentes sont envisageables : d'une part, le modèle économique de durabilité forte est viable, et d'autre part, il peut être implanté sans une cassure totale de l'économie actuelle moyennant une transformation, certes importante, mais toutefois faisable, de celle-ci.

Dans tous les cas, les critères négatifs permettent d'utiliser la création monétaire pour des valeurs propres aux banques éco-sociales. Comme l'historique a pu le montrer, c'est bien souvent la création monétaire qui a permis la croissance dans certains domaines et désormais, l'importance dans une optique de transition écologique, devrait être mise sur une croissance de la part du marché réellement durable, et une décroissance de la part de l'économie fossile : comme il y a un impératif de croissance dans la création monétaire, l'utilisation de cet impératif de croissance permet de faire croître à priori les domaines financièrement encouragés.

3.3.4 Quelle intégration possible des critères éco-sociaux ?

La problématique est particulièrement liée à l'intégration de ce système de valeurs par les banques classiques. En effet, une transition écologique sur la base du modèle des banques éco-sociales peut être conçue sur deux visions alternatives (qui peuvent se superposer ou non). D'une part, la première hypothèse serait que les banques éco-sociales gagneraient suffisamment en importance pour concurrencer voire même détrôner entièrement les banques à structure classique afin de rendre les marchés financiers plus durables. En se basant sur la croissance des banques éco-sociales par rapport à celles des banques

traditionnelles, il ne serait pas impossible qu'un tel scénario se produise. Néanmoins, au vu des données sur la différence d'importance du bilan entre les deux types d'entités, les banques éco-sociales restent pour l'instant loin du niveau des banques traditionnelles et en ce sens, la deuxième hypothèse devient pertinente : transformer les banques actuelles vers un modèle plus éco-social. Il semblerait que de nets progrès commencent à être entrepris par les banques classiques. Même si cette progression paraît importante, elle réside cependant uniquement dans une logique de durabilité plus incomplète, comme montré par le fait que les banques des indices analysés étaient les entités avec le plus d'occurrences de critères d'élimination. Le modèle de développement durable, sur lequel s'appuient les banques traditionnelles, qui correspond à une vision faible de la durabilité, est plus proche de la logique classique et néoclassique économique, et par conséquent, ces améliorations ont une potentialité plus importante de pénétrer le marché et de se développer.

En prenant cette seconde perspective de transformation de l'existant, il y aurait un rapprochement premier entre les banques cantonales suisses et les banques éco-sociales. Premièrement, leur taille, leurs activités et leur réputation plus régionale semblent corroborer un modèle plus éco-social que celui des banques de grande taille. Supposément, leur lien avec l'État ferait tendre ces banques à adopter des valeurs plus proches des citoyens. Il semblerait que pour ce type de banques, une inspiration du modèle d'affaires des banques éco-sociales pourrait être intéressante et immédiatement adaptable. Cela notamment lorsqu'est prise en considération leur petite taille relative qui amène potentiellement une plus grande résilience face à ce changement. En extrapolant, cela pourrait être également le cas pour les banques régionales des autres pays, voire même pour des banques coopératives agissant majoritairement à l'échelle locale, précisément car leurs activités sont à priori plutôt portées vers les PME que les multinationales. Ce serait effectivement plus compliqué pour les grandes banques, car comme le Crédit Suisse l'indique, les grandes entreprises représentent entre un tiers et la moitié de leurs prêts commerciaux (sachant qu'en plus le Crédit Suisse considère une PME comme ayant un chiffre d'affaires de moins de 250 millions de francs suisses contrairement à la Suisse ou l'UE qui mettent la limite supérieure à 50 millions d'euros, augmentant donc le nombre de grandes entreprises en tant que clientes au-delà du propos) (Genier, 2016). Une telle importance relative de leur clientèle est compliquée à changer : le critère de la

décentralisation en faveur des PME ne peut ainsi pas être en l'état viable pour les grandes banques. D'autant que selon les critères négatifs, aucune des grandes banques ne serait sélectionnée : il est difficile de concevoir la mise en place de critères que les banques elles-mêmes ne respectent pas. Les banques classiques verraient donc d'autant plus d'un mauvais œil l'intégration de ces critères dans leur modèle d'affaires si ceux-ci condamnent leurs propres actions.

Si les critères négatifs étaient adaptés aux grandes banques, une solution serait d'envisager une vision sur le long terme, à travers une intégration d'abord partielle des critères, devenant ensuite de plus en plus complète au fur et à mesure du temps. Pour ce faire, un effort de hiérarchisation des critères devrait être fait. Deux hiérarchisations ont été proposées dans ce travail : soit en utilisant le nombre d'occurrences des critères à travers le modèle d'affaires des banques éco-sociales, soit à travers les critères qui ont eu le plus d'occurrences dans les analyses des indices. Le premier cas repose sur une confiance en la vision des banques éco-sociales, alors que la deuxième solution vise un état de fait pratique sur les critères les plus problématiques, ce qui en même temps permettrait de mieux contrôler la quantité d'entreprises éliminée par les critères. Le mieux serait un mélange des deux types de hiérarchisation, en implantant premièrement les critères importants pour les banques éco-sociales, qui éliminent peu d'entreprises. C'est le cas de la protection des zones naturelles en danger par exemple qui est retrouvé dans les cinq banques éco-sociales analysées, et qui n'a eu aucune occurrence dans les trois analyses d'indices (à nouveau, cette non-occurrence peut simplement être due au fait que de tels faits n'aient pas été relayés par les médias sélectionnés). La mise en danger biologique, ethnique et culturelle est un autre exemple de critère qui pourrait être implanté facilement dans les banques traditionnelles, ainsi que les critères sociaux contre les jeux de hasard, la pornographie, et l'exclusion et la marginalisation de population.

Finalement, tous ces critères peuvent être temporisés et faire état d'une transition (comme les banques éco-sociales le font d'ailleurs avec certains critères). À titre d'exemple, si une entreprise a commis une fraude fiscale, elle devrait avoir une chance de se repentir et donner des objectifs clairs pour remédier à la situation ; seulement dans ce cas pourrait-elle bénéficier à nouveau de crédits bancaires. Si l'analyse dans ce travail avait été faite de la sorte, des résultats nettement différents et plus inclusifs seraient sortis.

Le problème d’instaurer des critères sélectifs est lié au fait qu’il s’agit encore de marchés existant, et que demander à des entités non régulatrices de justement devenir régulatrices est quasi paradoxal, ou au mieux incompréhensible pour l’entité en question. C’est pourquoi un travail de fond devrait être fait pour informer sur le fait que les investissements des entreprises, et notamment des banques, doivent être pris en compte dans les bilans environnementaux et sociaux. Une entreprise de notation financière écologique ou un système de label pourraient être utiles pour élever les consciences à cette problématique, car sans incitation, il y a peu de chances pour que ce modèle soit systématisé. Tout au plus, ce modèle se verra implanté dans les banques classiques sous la forme d’une entité spécialisée dans des services rattachés. La meilleure incitation serait par conséquent sous la forme du risque réputationnel, du fait que les premiers critères négatifs déjà en place actuellement dans les banques classiques sont d’ores et déjà liés à cela. Ceci reste toutefois difficilement envisageable sous le régime du secret bancaire encore en vigueur en Suisse, et ce même avec l’assouplissement lié à l’échange de données avec l’UE : une élimination complète et totale de cette institution serait donc une condition sine qua none à une transition écologique bancaire. Du point de vue de la reproductibilité, les critères internes semblent être aussi complexes à mettre en place que les critères positifs. En effet, les critères internes exigent premièrement de revoir le lien entre l’entreprise et les actionnaires : en choisissant un actionnariat diversifié et non côté en Bourse ou alors la forme coopérative, cela leur permet de pérenniser le modèle d’affaires dans le temps en gardant la main mise dessus, tout en ayant un retour démocratique sur leurs choix stratégiques. Si en effet les banques éco-sociales utilisent ce système d’actionnariat ou la forme coopérative dans ce but, l’intelligence collective des actionnaires ou des coopératrices et coopérateurs peut réellement apporter une aide aux décisions importantes. D’autant qu’avec ce modèle, cela empêche un actionnaire avec une part importante de l’entreprise d’imposer sa propre vision de manière autoritaire. Il est intéressant de voir que le modèle d’actionnariat promu par les banques éco-sociales ressemble fortement au modèle coopératif. Cela montre l’influence des mouvements coopératifs pour les banques éco-sociales.

Ensuite, cela demanderait également aux banques classiques de revoir leur conception de ce qui permet de générer de la performance de la part des employés puisque les critères internes devraient permettre justement aux banques éco-sociales d’augmenter la rentabilité

des employés tout en le faisant de manière éthique. Il est probable que le but initial n'est pas celui-ci, mais les conclusions convergentes des recherches dans le domaine de la motivation au travail montrent qu'en maximisant les « facteurs de motivation », autrement appelés en concept proche la « motivation intrinsèque », les performances des employés augmentent. Ce qui alimente cette motivation intrinsèque sont des critères « supérieurs », c'est-à-dire hors besoins de base (se loger, se nourrir, s'habiller, payer ses factures et avoir le minimum légal au niveau des conditions de travail), et liés au bien-être psychologique (être valorisé dans son travail, dans sa contribution aux prises de décisions, dans ses compétences, dans ses besoins supérieurs de balances entre travail et vie privée, etc.) qui permettent à l'employé de ressentir un locus de causalité interne ; c'est-à-dire un sentiment de plus grande responsabilité de ses actes et de son comportement (Roussel, 2000). Ce type de comportements est promu par les banques éco-sociales avec des hiérarchies plus horizontales, des propositions de formations complémentaires, des conditions de travail plus flexibles en faveur des temps partiels et du télétravail, une transparence et une équité dans les salaires (avec un minimum de différences entre le plus haut et le plus bas salaire), etc.

En effet, la conception des banques classiques sur la performance des employés est basée sur les théories de l'équité, qui montrent qu'en cas de dissonance cognitive ressentie entre les compétences des employés et leur rétribution par rapport aux autres, ceux-ci vont tendre à réduire ce « gap ». C'est une des raisons pourquoi les salaires des CEOs sont aussi importants : cela crée cette dissonance chez les employés afin de les motiver à générer plus de performances dans l'espoir d'éventuellement accéder aux postes avec les plus hauts niveaux de rémunérations. Cette vision est profondément ancrée dans l'économie classique qui correspond aux valeurs de libre marché et de compétition. Passé à un changement de paradigme orienté vers les motivations intrinsèques semble compliqué de ce point de vue là tant la course aux plus hautes rémunérations continue d'être d'actualité. L'encouragement par des objectifs ambitieux (voire très ambitieux) et le système de bonus (avec les problèmes de qualité de services qui l'accompagnent), ainsi que les fortes rémunérations au top niveau, ne semblent pas être des éléments du modèle traditionnel prêts à être revus. En matière de critères internes, c'est une différence clef entre ces banques : les banques classiques s'ancrent entièrement dans le libre marché et la compétitivité, les banques éco-sociales remettent en question les conséquences du libre marché et tentent une nouvelle approche, tout en

fonctionnant dans un marché capitalistique. Cela se rapporte à nouveau à une différence de vision de la durabilité qui semble être moins portée sur le social et le bien-être. À l'heure actuelle et selon la conception compétitive des banques classiques, l'élément pouvant être le plus convaincant en vue d'intégrer les valeurs internes éco-sociales, seraient si ces dernières permettaient aux banques éco-sociales de subtiliser les individus les plus talentueux du marché. Néanmoins, pour ce faire, les banques éco-sociales devraient croître ou se multiplier pour pouvoir employer suffisamment de personnes afin de convaincre que leur modèle d'affaires est pertinent. D'autant qu'une partie des critères internes semble être en voie de s'implanter dans les banques classiques, rendant ces dernières potentiellement attractives en tant qu'employeuses. C'est le cas pour les congés et les sabbatiques, les temps partiels ou les postes partagés (job-sharing) qui deviennent de plus en plus présents dans ce type d'entreprises.

Finalement, la transparence fait partie des constituants des banques éco-sociales. Il a été déterminé précédemment l'importance d'éliminer totalement le secret bancaire et en effet, ce critère permet aux banques éco-sociales d'améliorer leur cohérence en offrant des informations disponibles et vérifiables par tous. Par exemple, pour plusieurs banques éco-sociales, les porteurs de crédits sont diffusés sous des listes librement accessibles sur internet. Les critères négatifs et positifs sont pour quelques banques mis à disposition. Cette transparence régit également les liens à l'interne avec entre autres des grilles salariales et des procès-verbaux de décisions prises par la hiérarchie disponibles aux employés, ce qui permet justement de développer le sentiment de responsabilité de chaque personne en les incitant à se sentir concernés par ces questions. Cependant, cette transparence est relative et il apparaît que pour les critères, la communication peut être restrictive selon les banques : l'unique banque ayant publié l'entier de ses critères est la Triodos. Les autres sont restées plus discrètes, ce qui montre que le secret du modèle d'affaires reste important à conserver dans une économie compétitive. Il en va de même pour les listes de crédits, qui ne sont pas présentes dans tous les exemples des banques éco-sociales, et qui ne sont non plus pas toutes exhaustives. Cela est un des exemples qui montrent les compromis que les banques éco-sociales font pour maintenir leur légitimité à travers leur compétitivité économique. Ainsi, tant que les banques éco-sociales elles-mêmes n'arrivent pas à se plier à une transparence entière, il semble compliqué de convaincre les banques classiques de le faire. C'est pourquoi,

pour mettre tout le monde à niveau, le secret bancaire devrait être radié dans les pays qui le pratiquent encore.

Au final, ces choix éco-sociaux semblent en retour apporter de nombreux bénéfices aux banques qui les adoptent, notamment illustrés par le phénomène de réciprocité de crédit : la manière d'agir des banques éco-sociales permettrait de diminuer significativement le risque de défaut des débiteurs. « *We show that moral values shared by the bank and its motivated borrowers lead to a two-step virtuous mechanism. In the first place, the social bank proposes advantageous credit terms to its motivated borrowers. Then, these borrowers respond by defaulting less frequently than their standard counterparts* » (Cornée & Szafarz, 2013).

De plus, les banques éco-sociales seraient moins à risques en cas de crises financières, et bénéficieraient d'une croissance plus stable (Benedikter, 2011). Elles encourageraient potentiellement moins leurs employés à avoir des comportements malhonnêtes et courtermistes qui ne seraient pas rentables sur le long terme pour l'employeur, comme c'est le cas pour les banques traditionnelles (Maréchal & Fehr, 2014). Étonnement, il semblerait que restreindre le spectre des activités bancaires sur la base de valeurs éthiques provoquerait de nombreux retours positifs, et notamment financiers. C'est peut-être ce dernier élément clef qui pourra éventuellement convaincre les banques classiques d'agir avec une éthique transparente et plus proche des valeurs éco-sociales.

3.4 Les banques doivent-elles agir pour protéger l'environnement et la société ?

L'argument du libre marché qui autorégule les problématiques sociales et environnementales est souvent l'apanage des banques traditionnelles qui pourraient indiquer qu'elles n'auraient pas le rôle de décider de la direction de la société. Pour ces entités, une banque éco-sociale serait trop régulatrice et trop proche des intérêts étatiques plutôt qu'économiques : et la remarque est légitime. Les banques éco-sociales ne se substituent-elles pas au rôle de l'État ? Dans ce questionnement, le plus important est la conclusion suivante : du fait de leur existence même, les banques éco-sociales mettent en exergue les limites et problèmes du libre marché, ainsi que l'échec de l'État à maintenir le cap vers une société pérenne. Partant de ce constat, leur existence est intéressante et pas uniquement pour les effets directs de ces entités. Les effets indirects, c'est-à-dire, les

questionnements provoqués par la présence et le développement des banques éco-sociales, donnent une référence en matière de durabilité pour les banques traditionnelles et des pistes de réflexion de régulations potentielles que l'État pourrait être amené à faire pour mener à bien sa mission.

Les critères négatifs amènent une double connaissance : d'une part, ils permettent de déterminer la vision de la durabilité des entreprises ou des indices étudiés, mais également des banques avec critères d'investissements. En effet, si une entreprise ou un indice est tout à fait conforme aux exigences environnementales des critères négatifs, mais viole des critères négatifs liés aux aspects éco-sociaux (droit des travailleurs, fraude fiscale, etc.), alors l'entreprise ou l'indice en question s'oriente vers une durabilité partielle. De même si une banque a une série de critères d'investissements durables, et ceux-ci se rapprochent uniquement des critères environnementaux, elle s'ancrera dans une vision partielle de la durabilité. Elle sera complète si des critères pertinents autant environnementaux que sociaux existent : comme c'est le cas pour les banques éco-sociales. Ensuite, grâce à la double hiérarchisation vue dans les résultats, les critères négatifs permettent de montrer le degré de volonté d'une banque éco-sociale d'aller au bout de ses convictions. En reprenant les catégories 1, 2, 3 et 4 – correspondant à l'importance hiérarchique des critères pour les banques éco-sociales – ainsi que les catégories A, B, C, et D – hiérarchisée en fonction du nombre relatif d'occurrences d'un critère se retrouvant en tant que problème dans les entreprises par indices boursiers – cela permet de montrer que les banques éco-sociales agissent effectivement de manière durable et vont au bout de leurs convictions. En rassemblant les deux types de catégories, ces dernières pourraient être hiérarchiquement ordonnées selon l'importance relative des critères. Une hiérarchisation pourrait être effectuée de la manière suivante, du critère qui représente le mieux la durabilité financière à celui qui le représente le moins : « 1-D », « 1-C », « 1-B », « 1-A », « 2-D », « 2-C », « 2-B », « 2-A », « 3-D », « 3-C », « 3-B », « 3-A », « 4-D », « 4-C », « 4-B », « 4-A ». Cette classification peut donner une idée des critères les plus importants du point de vue de la durabilité dans le monde financier d'après le modèle éco-social. À noter que ces deux catégories ne peuvent pas être exhaustives en l'état actuel, car les catégories 1, 2, 3 et 4 devraient être testées avec un ensemble de documents de critères négatifs plus complets. Additionnellement, il apparaît une différence notable de précision entre l'analyse de l'indice du DJSI et l'analyse des deux

autres indices – CAC 40 et SMI – puisque le premier intégrait un plus grand nombre d'entreprises. C'est pourquoi il faudrait pouvoir tester les catégories A, B, C et D sur un plus grand échantillon, tout en ayant accès aux informations internes aux entreprises, afin d'avoir une estimation plus exhaustive des critères problématiques. Cette méthodologie pourrait présenter une manière simple de tester le modèle d'affaires des banques éco-sociales.

D'autres critères et constituants entrent en considération, et c'est ce qu'ont tenté de montrer les deux modèles suivants : le PMA et le RAI (Arnsperger, 2014) (San-Jose, Retolaza, & Gutiérrez-Goiria, 2011). Le premier, développé par C. Arnsperger, cherche à démontrer la vision de la banque étudiée si son fonctionnement était généralisé à l'ensemble du marché bancaire. Ce faisant, une distinction est proposée entre les types de banques et notamment les banques éco-sociales. Le modèle agit en posant une série de questions macroéconomiques puis microéconomiques sur la vision et le fonctionnement des banques. Les questions macroéconomiques tentent d'analyser la vision des banques sur leurs impacts au niveau de la création monétaire et des investissements : en ont-elles conscience et les prennent-elles en compte dans leurs activités ? Quant aux questions microéconomiques, elles interrogent l'origine des fonds des clients, le système d'actionnariat et des prêts interbancaires, ainsi que les raisons pour lesquelles une banque ferait du hors bilan, si celle-ci en fait. L'auteur cherche ensuite à déterminer les secteurs que la banque favorise au travers de sa stratégie de placements et de crédits, mettant l'accent spécifiquement sur ces éléments pour distinguer les banques éco-sociales des autres.

Le modèle RAI s'articule également sous la forme de deux catégories, dans une logique similaire : la première regarde la transparence et le placement des avoirs, et la seconde analyse les processus décisionnels, afin d'évaluer si ceux-ci sont suffisamment participatifs.

Il semble toutefois que ces modèles posent des questions qui nécessitent des données difficilement recueillies, notamment pour le modèle PMA. Le modèle RAI, en se focalisant sur la transparence, met en évidence un état de fait non représentatif de l'entier du fonctionnement de ces banques. En effet, comme indiqué plus haut, cette transparence est relative, puisque les banques éco-sociales diffusent plus d'informations, tout en conservant un secret d'affaires imposé par un contexte compétitif. De plus, les critères d'investissements sont un constituant parmi d'autres dans ces deux modèles et pourtant, ce travail de mémoire montre que ce sont précisément les investissements qui sont le fruit des plus grands impacts,

autant négatifs que positifs. C'est pourquoi une proposition de modèle centralisé autour des critères serait plus pertinente de ce point de vue, et notamment dans une vision démonstrative de ce qui est le plus efficace. En effet, comme les deux modèles sont créés en vue de distinguer les banques éco-sociales des banques traditionnelles afin d'éviter toute banalisation – voire pour distinguer les banques éco-sociales entre elles –, ils sont par essence exclusifs, voire dissuasifs à encourager l'intérêt au fonctionnement des banques éco-sociales. C'est pourquoi une proposition de modèle alternatif reprenant les constituants hiérarchiquement plus importants pour une finance fortement durable peut être pertinente : cela permettrait toujours de distinguer les banques éco-sociales des autres, tout en donnant la possibilité aux autres types de banques d'éprouver la proportion de leur fonctionnement correspondant à ce que la finance fait de plus durable à l'heure actuelle.

À noter que deux autres modèles « commerciaux » existent : il s'agit de la Scorecard de la GABV et de la Scorecard de Move Your Money. La première n'a pas été sélectionnée, car peu d'informations exhaustives à son sujet sont disponibles, ce qui compliquait l'analyse sur la base des éléments à disposition. La seconde dévoile la méthodologie entière, mais souffrait d'un défaut qui concerne la GABV également : ce sont des entités commerciales et/ou militantes, donc potentiellement biaisées. C'est principalement pourquoi il n'a été retenu que les exemples de modèles émanant de la communauté scientifique dans ce travail.

Une proposition alternative de modèle pourrait être faite sur la base des constituants issus de la recherche précédente : un modèle de « Référence Durable selon le Modèle Éco-social (RDME) » avec des pondérations proposées selon la hiérarchisation desdits constituants, de la manière suivante :

- 1) 10% : Création en tant que banque éco-sociale : « la banque a-t-elle été créée sur la base de valeurs éco-sociales ? Si non, a-t-elle transitionné vers des valeurs éco-sociales ? »
 - a. Si oui = 10 points
 - b. Si transition communiquée = 5 points
 - c. Si non = 0 point
 - d. Maximum 10 points
- 2) 20% : Investissement dans l'économie réelle selon ratio a) $\frac{\text{dépôt}}{\text{bilan}}$ et b) $\frac{\text{prêt}}{\text{bilan total}}$
 - a. Entre 100% et 75% pour a) et 100% et 70% pour b) = 20 points

- b. Entre 74% et 55% pour a) et entre 69% et 50% pour b) = 10 points
 - c. Entre 0-54% pour a) et 0-49% pour b) = 0 point
 - d. Maximum 20 points
 - e. Si les résultats de a) ou de b) ne se retrouvent pas dans la même catégorie, choisir en fonction de la moyenne des deux calculs et voir si le résultat est plus élevé que la moyenne basse de la catégorie correspondante (par exemple, pour a = 75 et b = 68 : $\frac{75+68}{2} = 71.5$. Pour être dans la catégorie 2, il faut minimum 72.5 points : l'entreprise tombe donc sous la catégorie c et n'obtient pas de points)
- 3) 30% : Critères négatifs (29 critères négatifs)
- a. Si tous les critères négatifs se retrouvent d'une forme ou d'une autre dans les restrictions d'investissements, tous les points sont attribués
 - b. Sinon, un point par critère existant, même si celui-ci n'est pas dans la liste établie
 - c. 5 points attribués de base si des critères négatifs éco-sociaux existent
 - d. Maximum 30 points
- 4) 20% : Critères positifs (7 thématiques positives)
- a. 3 points par thématique présente
 - b. 3 points supplémentaires par thématique négative non listée et faisant partie de la thématique éco-sociale
 - c. Maximum 20 points
- 5) 20% : Critères internes
- a. Si les quatre thématiques sont présentes : 20 points
 - b. Si la thématique de l'actionnariat est peu ou pas présente : 5 points de moins
 - c. Si la thématique du bien-être des employés est peu ou pas présente : 5 points de moins
 - d. Si la thématique du système d'encouragement est peu ou pas présente : 5 points de moins
 - e. Si la thématique de la communication et de la transparence est peu ou pas présente : 5 points de moins
 - f. Maximum 20 points

Total sur 100 points : est considérée comme banque éco-sociale, toute banque ayant au moins 85 points. D'autres seuils pourraient être ajoutés : de 50 à 84 points, les banques faisant un réel effort éco-social ; de 25 à 49 points, les banques qui font un minimum d'efforts, mais qui pourraient en faire davantage ; et de 0 à 24 points, les banques qui ont des manquements importants du point de vue du benchmark éco-social établi par les banques éthiques.

Il serait également possible d'augmenter la précision de ce modèle en hiérarchisant les critères négatifs, mais pour ce faire, des recherches supplémentaires sur ce sujet devraient être envisagées.

Le premier constituant du modèle, « création en tant que banque éco-sociale », n'est pas capital et c'est pourquoi il a été pondéré de manière inférieure : en effet, il pourrait être envisageable, bien que peu probable, qu'une banque puisse avoir tous les constituants éco-sociaux, sans pour autant communiquer sur la question ou se considérer en tant que banque éco-sociale. Le critère de création est notamment mis en avant puisque au moment de l'écriture de ce travail, aucune banque légitime n'avait transitionné vers un modèle éco-social. Ainsi, il a son importance, car il apporte une légitimité à la mission de la banque, mais n'est pas nécessaire pour mener à bien la mission de la banque. Le score final déterminant sur 100 points pour être déclarée en tant que banque sociale a d'ailleurs été basé sur ceci : j'ai simplement déduit les 10 points du premier critère du maximum pour arriver au seuil de 90 points, que j'ai élargis à 85 points pour donner plus de marge.

Ensuite, le critère de « l'investissement dans l'économie réelle » pondéré de manière égale aux trois critères suivants est largement lié aux autres constituants : c'est principalement grâce à l'existence des critères négatifs et positifs que l'implémentation dans l'économie réelle est plus importante. Le critère révèle toutefois si les valeurs établies sont effectivement mises en place d'une manière cohérente et légitime. En ce sens, le calcul de l'investissement dans l'économie réelle est important.

Les critères négatifs sont hiérarchiquement les plus importants dans ce travail. En effet, une transition de la part de l'entier des banques classiques basée uniquement sur les critères négatifs pourrait être suffisante pour transformer l'économie actuelle vers un fonctionnement durable et plus démocratique, grâce à un mélange mieux organisé de tailles et d'influences des entreprises. En surpondérant les critères négatifs, le but est de donner l'exemple de ce qui est primordial. Notamment car, comme soulignés précédemment, les

principaux effets en termes macroéconomiques des banques éco-sociales concernent les effets indirects : la logique est donc la même ici. En mettant en avant les critères négatifs, une direction est donnée sur ce que les banques éco-sociales font de mieux et de plus abordable pour les banques traditionnelles. C'est pourquoi ce critère-ci a été surpondéré lorsqu'il a fallu déterminer une hiérarchisation entre les constituants. De plus, cinq points ont été octroyés de base, car d'autres possibilités de critères négatifs existent. Les critères négatifs qui se rapprochent des critères éco-sociaux sont pris en compte, même s'ils ne sont pas littéralement les mêmes. Les critères positifs sont présentés sous la forme de sept thématiques. Leurs importantes conséquences sur le modèle d'affaires les rendent excluant, ce qui n'encourage pas les banques classiques à y adhérer. Ce point de vue pourrait être défendu inversement : puisque justement le coût d'intégrer ces critères positifs est important (les critères positifs peuvent exclure quasiment toutes les grandes entreprises ainsi que nombre de secteurs rémunérateurs), ils devraient être récompensés de manière supérieure. Cependant, comme l'accent est mis ici sur les effets indirects et sur l'exemplification de la durabilité financière par les banques éco-sociales, il a été retenu ici de sous-pondérer les critères positifs par rapport aux critères négatifs.

Les critères internes souffrent également d'une sous-pondération dans ce modèle, non pas à cause de leur implémentation compliquée – car ce n'est pas le cas – mais à cause de leur importance légèrement moindre. En effet, le bien-être ciblé ici touche potentiellement moins de populations que les activités de la banque : il y a normalement plus de clients que d'employés. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une composante importante des banques éco-sociales qui montre qu'il est possible de fonctionner en finance en se basant sur un modèle de travail différent, et c'est pourquoi il a été considéré aussi important que les critères positifs et les investissements dans l'économie réelle. De même, aucun critère précis n'a été défini, il s'agit plutôt de thèmes d'agissements récurrents, et c'est sur cette base que le modèle est ici présenté. Aucun de ces thèmes internes n'a été surpondéré par rapport aux autres, et cette proposition s'oppose au RAI qui met en avant la transparence, ce qui n'est pas le cas ici. En effet, la transparence n'a pas été considérée comme motrice de changement, car l'information seule ne suffit pas à l'action, il faut aller plus loin et c'est précisément ce que d'autres constituants, surpondérés en ce sens, offrent (Joule & Bernard, 2004).

4. CONCLUSION

Le système bancaire étant intrinsèquement lié à l'économie, l'ensemble des choix des banques est essentiel dans ce qui constitue l'économie et reflète quasi directement la direction future de celle-ci. L'historique a montré d'une part que c'est la création monétaire par l'intermédiation bancaire qui a permis aux banques de prendre l'importance qu'elles ont dans l'économie actuelle, et d'autre part que la création monétaire a d'abord été à la faveur des classes sociales supérieures et des entrepreneurs. Même si la situation est désormais moins caricaturale, les financements se focalisent encore largement sur l'aspect quasi unique de la rentabilité qui tend à favoriser les classes supérieures et les investissements peu durables : est financé ce qui est d'abord le plus lucratif. Toutefois, cette rentabilité est calculée à relativement court terme et tend à ne pas prendre suffisamment en compte les aspects écologiques et sociaux. À la lumière du réchauffement climatique et aux problématiques sociales qui y sont liées, ces deux aspects sur le long terme seront pourtant capitaux, et ce, même du point de vue de la rentabilité. C'est pourquoi les constituants des banques éco-sociales s'ancrent dans un système de valeurs qui tend vers une économie fortement durable : en prenant en compte les aspects éco-sociaux, ces banques promeuvent une économie pérenne sur le long terme. Néanmoins, pour que cette économie soit durable, de fortes restrictions doivent s'ensuivre, et c'est ce que montrent premièrement les critères de sélection des banques éco-sociales : des domaines entiers sont éliminés par les critères de sélection négatifs.

Les critères montrent également que tout n'est pas obligé d'être considéré du point de vue de la restriction, mais qu'il est aussi possible d'explorer les nouveaux potentiels d'un point de vue encourageant : c'est ce que les critères positifs démontrent. En finançant des projets innovants sur le plan éco-social, cela met en lumière qu'il n'est pas uniquement question « d'abandonner » une partie des financements, mais bien de transitionner les flux monétaires vers des projets adéquats.

Selon la vision des banques éco-sociales, cette transition des flux monétaires doit converger vers des projets ou des biens « réels », par opposition à des actifs financiers spéculatifs. C'est grâce à l'ensemble des critères négatifs et positifs que les banques éthiques influencent positivement l'économie réelle ; c'est-à-dire qu'il existe une meilleure cohérence entre les activités des banques, et les activités « réelles » sur lesquelles elles adossent leurs services.

Les banques éco-sociales montrent d'une part qu'en agissant de la sorte, elles résistent mieux aux crises économiques, et d'autre part, que la corrélation négative qui existe actuellement entre la croissance financière et la croissance « réelle » n'est pas inéluctable : les banques peuvent bénéficier les individus et les entreprises au travers de leurs services. Elles doivent toutefois mieux communiquer sur cette question en indiquant bien que le terme d'économie « réelle » n'englobe pas uniquement des desseins éco-sociaux. Elles devraient alors y adjoindre le terme « éco-social » pour expliquer de quelle économie « réelle » il est question.

Les critères internes permettent de mettre en avant une autre vision des conditions de travail et tendent à prouver que des facteurs non financiers rentrent en compte dans les performances des employés. Dans le système traditionnel d'encouragements majoritairement financiers, les salaires des postes supérieurs sont une manière de créer de la motivation chez les employés. Le système éco-social diffère en intégrant un ensemble d'actions pour stimuler le bien-être, la fidélité et la responsabilité de l'employé. Même sans objectif de ventes ou encouragements financiers, les employés des banques éco-sociales devraient, à charge égale, performer tout aussi bien, voire mieux, que ceux des banques traditionnelles. Il serait d'ailleurs intéressant de développer ce point précisément au travers d'une comparaison entre employés de banques éco-sociales et employés de banques traditionnelles sur les performances, le nombre de jours d'absence maladie et le bien-être.

Finalement, la grande distinction réside dans le but, la raison d'être de ces banques, qui les différencie fondamentalement. Les banques traditionnelles ont pour objectif la rentabilité : il s'agit de maximiser les gains, selon un mode de fonctionnement compétitif. Les trois types de banques éco-sociales qui existent, c'est-à-dire les banques à revendications religieuses, les coopératives éco-sociales et les banques éco-sociales à structure classique, existent dans un but d'avancées sociétales. Elles reprennent le rôle historique des premières banques selon des revendications actualisées : désormais, les principales avancées sont de l'ordre de l'écologie, et donc de la socio-économie et de l'environnement. Cette différence de raison d'être dans la création de l'entité commerciale détermine largement les activités des banques, et c'est pourquoi une transition est compliquée à envisager : les buts des uns diffèrent de ceux des autres et souvent ne sont pas compatibles. Cependant, les constituants des banques sociales permettent d'avoir un retour sur des changements éventuels vers un secteur bancaire durable, notamment grâce aux critères négatifs. Éliminer les investissements dans

l'énergie fossile, l'agriculture de masse et autres industries massivement polluantes est l'objectif le plus important du point de vue environnemental, et est pourtant loin d'être réalisé, comme le montre l'analyse des indices boursiers. Néanmoins, comme seules l'éthique et la logique permettent d'étayer l'argument d'un modèle d'affaires des banques éco-sociales plus durable que celui des banques classiques (il est raisonnable d'imaginer qu'un investissement dans un pipeline américain sera plus polluant qu'un investissement dans une centrale photovoltaïque régionale par exemple), il est difficile de se rendre compte des différences relatives en matière d'impacts de ces deux types de banques. Une analyse du cycle de vie (ACV), qui intègre les crédits et les investissements, pourrait permettre de chiffrer cette différence et potentiellement mieux valoriser les efforts du modèle éco-social. De plus, tant que la relation entre les banques et leurs investissements et crédits n'est pas mise à jour et intégrée dans les connaissances collectives, peu d'incitations existent pour les banques classiques de tendre vers le modèle éco-social. C'est pourtant la solution qui semble le plus faisable du point de vue de la transition du monde bancaire vers le modèle éco-social, car les banques éco-sociales sont loin derrière en matière de bilan. Il est donc difficilement concevable de les imaginer dépasser un jour les plus grandes banques classiques, notamment au vu du marché de niche qu'elles traitent. Dans la même logique, le modèle présenté permet de donner des objectifs et un guidage au profit des banques classiques pour se durabiliser, visant donc un but alternatif que les autres modèles précédemment évoqués, nommément RAI et PMA.

Par ailleurs, une problématique des banques éco-sociales est qu'elles restent confrontées aux mêmes soucis de rentabilité, de réserves obligatoires et autres régulations financières que les banques classiques, car elles s'ancrent dans l'économie actuelle, avec ses aspects non durables. Un exemple de cela est qu'elles fonctionnent en monnaies nationales officielles dont l'historique a pu montrer qu'elles souffraient d'un impératif de croissance intrinsèque. En utilisant cet impératif de croissance sur des secteurs durables, cela oblige le secteur financé à croître : initialement, ce n'est pas problématique – et c'est même potentiellement bénéfique – mais, sur le long terme, cela risque de rendre instable un système durable. Ainsi, si les banques éco-sociales veulent réellement s'impliquer dans une économie fortement durable, des solutions liées à la monnaie devraient être trouvées, et notamment en utilisant des systèmes de monnaies alternatives. Un tel fonctionnement serait judicieux à intégrer au

fur et à mesure que l'ensemble du secteur financier convergera vers une logique plus durable, afin de pouvoir garder une niche de fonctionnement à part entière pouvant leur permettre de garder une raison d'exister. Cela montre que malgré les efforts importants fournis par les banques éco-sociales, un fonctionnement entièrement durable, selon une perspective forte de la définition, n'est pour l'heure que difficilement envisageable. Ainsi, même pour les banques éco-sociales, un aspect de transition entre en jeu sur le moyen et long terme, au fur et à mesure que se développent des opportunités de se durabiliser.

Plusieurs points ont été particulièrement compliqués dans ce travail de recherche. Le premier a été la collecte de données, puisque cette dernière a été effectuée uniquement à partir de documents mis à disposition du public. Ceux-ci étant bien souvent lacunaires, il a été difficile d'avoir des résultats robustes : heureusement, les documents convergeaient largement la plupart du temps, avec peu de disparités entre les critères négatifs et positifs. Le but de cette démarche dans ce mémoire en tant que première étude, était d'éliminer l'influence d'une collaboration, ce qui a conséquemment limité l'accès aux données. Cette problématique était d'autant plus frappante pour les critères positifs qui regroupaient de large thématiques, contrairement aux critères négatifs à disposition qui étaient nettement plus précis. Dans la même optique, les études à disposition sont relativement peu nombreuses et un grand nombre sont issues de la GABV, ce qui entrave pour l'instant les données académiques. La recherche académique dans ce domaine est pourtant potentiellement riche en apprentissages, car les banques éco-sociales sont des terrains d'études grandeur nature de nouvelles valeurs éthiques, de nouvelles techniques managériales et de l'influence d'un système de valeurs sur les personnes concernées : clients, employés, individus ou entreprises financées, et toutes autres parties prenantes (tel qu'illustré précédemment par le phénomène de réciprocité de crédit au profit des banques éco-sociales). Une étude en collaboration avec les banques éco-sociales sur les critères négatifs et positifs pourrait aboutir à des propositions de labellisation. Cette démarche semble être pertinente au vu du contexte d'émergence de la durabilité dans les milieux économiques, afin d'éviter une banalisation des banques éco-sociales. En développant une telle labellisation, cela créerait un benchmark pour le reste du milieu bancaire vers lequel tendre. En effet, selon l'hypothèse des capacités bancaires, dans le cadre de la transition écologique, largement supérieures aux pouvoirs sociaux et politiques, si toutes les banques

convertissaient leur modèle d'affaires à celui des banques éco-sociales – voire uniquement sur les critères négatifs hiérarchiquement plus importants – les banques ainsi converties seraient suffisamment durables pour pérenniser la société sur le moyen et long terme.

De l'autre côté, des études sur la perception des banques éthiques par les banques classiques permettraient de déterminer comment le modèle éco-social est perçu par des employés ou des clients de banques traditionnelles. Une étude sur plusieurs années pour évaluer l'évolution de cette perception pourrait également être intéressante, afin de voir si une tendance positive en faveur de la durabilité dans le monde financier existe. Une critique souvent émise de la part des milieux conventionnels est de catégoriser les banques éthiques en tant que banques « peu sérieuses ». Étudier ce sujet permettrait de tester la véracité de cette affirmation, et le cas échéant, d'essayer de comprendre pour quelles raisons les banques éco-sociales ne sont pas aussi crédibles que les autres entités bancaires. Ce type de recherche pourrait déboucher, selon les résultats, à mieux intégrer la durabilité dans les milieux bancaires par exemple. Cette distinction actuelle entre les banques traditionnelles et les banques éco-sociales montre qu'il existe un gap parmi les deux entités et que des analyses multilatérales de celles-ci pourraient être utiles pour mieux comprendre cette séparation ainsi que les liens et les relations entre elles. Une telle analyse permettrait de mieux comprendre le contexte en place et proposer des systèmes alternatifs de fonctionnement. Ces perspectives montrent que la recherche dans ce domaine, bien que prometteur, en est encore à ses balbutiements, et que de nombreuses questions restent ouvertes.

5. TRAVAUX CITES

- Andréadès, A. (1924). *History of the Bank of England*, Londres, P.S. King
- Arnsperger, C. (2014). *Banking as if social innovation matters: Contrasting the socioeconomic views of mainstream and alternative banks*. Université catholique de Louvain & Belgian National Science Foundation, Chaire Hoover d’Ethique Economique et Sociale, Belgique
- Arnsperger, C. (2015). Revenu de base, économie soutenable et alternatives monétaires. *L’Économie politique*, 67, (3), 34-49. DOI:10.3917/leco.067.0034.
- Bansal, P., & DesJardine, M. (2014, Février 2). Business sustainability: It is about time. *Strategic Organization*, 12(1), pp. 70-78. Récupéré sur <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/1476127013520265#articleCitationDownloadContainer>
- BAS. (2013). *Extrait des critères BAS appliqués pour les affaires de placements*. Récupéré sur: https://www.bas.ch/fileadmin/absch/03_Geld_anlegen/FR/Extraits_des_crit%C3%A8res_BAS_appliqu%C3%A9s_pour_les_affaires_de_placements.pdf
- Becchetti, L. (2015). Why do we need social banking? Dans O. Weber, & S. Remer, *Social Banks and the Future of Sustainable Finance*, (Vol. 2, pp. 48-67). London & New York, Routledge.
- Benedikter, R. (2011, printemps). European Answers to the Financial Crisis: Social Banking and Social Finance. *Spice Digest*. Récupéré de https://spice.fsi.stanford.edu/sites/default/files/social_banking.pdf

- Béraud, A. (2013). Jacoud, Gilles. Money and Banking in Jean-Baptiste. *The European Journal of the History of Economic Thought*, Taylor & Francis (Routledge), 20 (4), pp.680-683.
Doi :10.1080/09672567.2013.819966.
- Laacher, S. (2002). Les systèmes d'échange local (SEL) : entre utopie politique et réalisme économique. *Mouvements*, 19(1), 81-87. doi:10.3917/mouv.019.0081.
- Bogaert, R. (1981). Le statut des banques en Egypte ptolémaïque. Dans *L'antiquité classique*, 50(1-2), pp. 86-99. Persee. DOI : 10.3406/antiq.1981.1993
- Bonneuil, C., & Fressoz, J. (2013). *L'évènement Anthropocène: la terre, l'histoire et nous*. Paris, Seuil.
- Cavero, G., & Cortés, M. (2013, septembre). *The True Cost of Austerity and Inequality: Greece Case Study*. Oxford: Oxfam International, récupéré sur <https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/cs-true-cost-austerity-inequality-greece-120913-en.pdf>
- Cecchetti, S., & Kharroubi, E. (2015). *Why does financial sector growth crowd out real economic growth?* London: Centre for Economic Policy Research, récupéré sur <http://www.bis.org/publ/work490.pdf>
- Clapp, J., Helleiner, E., Hester, A., Homer-Dixon, T., Rowlands, I., Swanston, L., et al. (2009). *Environmental Sustainability and the Financial Crisis: Linkages and Policy Recommendations*. Waterloo: CIGI. Récupéré sur : https://www.cigionline.org/sites/default/files/environmental_sustainability_and_the_financial_crisis_0.pdf
- Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. (2010). *Bâle III : dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires*. Bâle: Banque des Règlements Internationaux. Récupéré sur : http://www.bis.org/publ/bcbs189_fr.pdf

- Commission des Communautés Européennes. (2008). *Politique de cohésion: investir dans l'économie réelle*. Bruxelles: Communication de la commission au parlement européen.
Récupéré sur : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/LSU/?uri=celex:52008DC0876>
- Cornée, S., & Szafarz, A. (2013, Décembre). Vive la Différence: Social Banks and Reciprocity in the Credit Market. *Journal of Business Ethics*, 125(3), pp. 361–380. Berlin, Springer Verlag, DOI : 10.1007/s10551-013-1922-9
- Cronqvist, H., & Fahlenbrach, R. (2007). Large Shareholders and Corporate Policies. *AFA 2007 Chicago Meetings Paper*. 22(10), pp. 3941–3976, Chicago: Charles A. Dice Center.
Récupéré sur : <https://doi.org/10.1093/rfs/hhn093>
- Cuthill, M. (2010, Novembre-Décembre). Strengthening the 'social' in sustainable development: Developing a conceptual framework for social sustainability in a rapid urban growth region in Australia. *Sustainable Development*, 18(6), pp. 362–373. DOI : 10.1002/sd.397
- David Tilman, K. G., & Polasky, S. (2002). Agricultural sustainability and intensive production practices. *Nature*, 418, pp. 671-677. DOI:10.1038/nature01014
- David Tilman, R. S., & Williams, R. (2009). Beneficial Biofuels—The Food, Energy, and Environment Trilemma. *Science*, 325(5938), pp. 270-271. DOI: 10.1126/science.1177970
- Dellemote, J. (2009). La " main invisible " d'Adam Smith : pour en finir avec les idées reçues. *L'Économie politique*, 44 (4), pp. 28-41. DOI : 10.3917/leco.044.0028
- Englert, M. (2007). *L'impact de la croissance économique sur la pauvreté et l'inégalité*. (Thèse de Master), Université Libre de Bruxelles. Récupéré sur : http://statbel.fgov.be/nl/binaries/1682_fr%20Englert_tcm325-179649.pdf
- Graeber, D. (2011). *Debt: The First 5'000 Years*. New York: Melville House Publishing.

- Griffin, P. (2017). *The Carbon Majors Database*. CDP Carbon Majors Report 2017. Récupéré sur : <https://b8f65cb373b1b7b15feb-c70d8ead6ced550b4d987d7c03fcdd1d.ssl.cf3.rackcdn.com/cms/reports/documents/000/002/327/original/Carbon-Majors-Report-2017.pdf>
- Hildreth, R. (2001). *The History of Banks: To Which Is Added, a Demonstration of The Advantages and Necessity of Free Competition In the Business of Banking*. Kitchener: Batoche Booke.
- International Co-Operative Alliance. (1995). *Statement on the co-operative identity*. ACI. Récupéré sur : <http://ica.coop/en/whats-co-op/co-operative-identity-values-principles>
- Ismi, A. (2004). *Impoverishing a Continent: The World Bank and the IMF in Africa*. Halifax Initiative Coalition. Récupéré sur : <http://www.halifaxinitiative.org/updir/ImpoverishingAContinent.pdf>
- Jickling, M. (2009, Janvier). *Causes of the Financial Crisis*. Washington DC : Congressional Research Service. Récupéré sur : http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/key_workplace/600/
- Jobert, T., & Karanfil, F. (2012). Formation et déformation de la Courbe de Kuznets Environnementale pour les émissions de CO₂. *Innovations*, 37(1), pp. 11-26. DOI:10.3917/inno.037.0011.
- Joule, R.-V., & Bernard, F. (2004). Lien, sens et action : vers une communication engageante. *Communication & Organisation*, 24. DOI : 10.4000/communicationorganisation.2918
- Karp, D. S., Rominger, A. J., Zook, J., Ranganathan, J., Ehrlich, P. R., & Daily, G. C. (2012). Intensive agriculture erodes β -diversity at large scales. *Ecology Letters*, 15(9), pp. 963–970. DOI : 10.1111/j.1461-0248.2012.01815.x
- Keasey, K., Thompson, S., & Wright, M. (2005). *Corporate Governance: Accountability, Enterprise and International Comparisons*. New York: John Wiley & Sons.

- König, M., & Wespe, A. (2015). *L'histoire d'une banque extraordinaire: l'alternative*. Olten: Banque Alternative Suisse. Récupéré sur : https://www.bas.ch/fileadmin/absch/20_Ueber_die_ABS/FR/L%27histoire_d%27une_banque_extraordinaire.pdf
- Korslund, D. (2015). Values Based Banking: GABV and Scorecard – Introduction. Institute for Social Banking Summer School. Récupéré sur : http://www.social-banking.org/fileadmin/isb/Summer_School_2015/Korslund-Carlowitz_ISS_2015GABV_Scorecard_Intro.pdf
- Korslund, D., & Spengler, L. (2012). *Strong, Straightforward and Sustainable Banking: Financial Capital and Impact Metrics of Values Based Banking*. Global Alliance for Banking on Values. Récupéré sur : <http://www.gabv.org/wp-content/uploads/Full-Report-GABV-v9d.pdf>
- Krimsky, S. (2012, Septembre). Do Financial Conflicts of Interest Bias Research? An Inquiry into the "Funding Effect" Hypothesis. *Science Technology Human Values*, 38(4), pp. 1-22. DOI: 10.1177/0162243912456271
- Kuhlman, T., & Farrington, J. (2010). What is Sustainability? *Sustainability*, 2(11), pp. 3436-3448. DOI: 10.3390/su2113436
- Lee, L., Mathena, J., Goodall, S., Finklestein, P., & Wong, C. (2014). *Who says banks can't be social?* Deloitte LLP and affiliated entities. Récupéré sur : <https://www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/ve/Documents/financial-services/gx-fsi-ca-who-said-bank-cant-be-social-2013-10.pdf>
- Malm, A. (2013). The Origins of Fossil Capital: From Water to Steam in the British Cotton Industry*. *Historical Materialism*, 21(1), pp. 15-68. DOI : 10.1163/1569206X-12341279

- Meadows, D. H., Meadows, D. L., Randers, J., & Behrens III, W. W. (1972). *Limits to Growth*. New York: Universe Books.
- Milano, R. (2011). A brief history of social banking. Dans O. Weber, & S. Remer, *Social Banks and the Future of Sustainable Finance* (pp. 15-47). New York: Routledge.
- OCDE. (1997). *Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales*. Récupéré sur : <http://www.oecd.org/fr/corruption/conventionsurlaluttecontrelacorruptiondagentspublicsetrangersdanslestransactionscommercialesinternationales.htm>
- OMS. (2003). *Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*. Récupéré sur : http://www.who.int/fctc/text_download/fr/
- ONU. (1992). *Convention sur la diversité biologique*. Rio de Janeiro. Récupéré sur : <http://www.un.org/fr/events/biodiversityday/convention.shtml>
- ONU. (2015). *Convention-cadre sur les changements climatiques*. Paris: Conférence des Parties. Récupéré sur : http://unfccc.int/portal_francofone/essential_background/convention/text_of_the_convention/items/3306.php
- Ostrower, F. (1995). *Why the Wealthy Give: The Culture of Elite Philanthropy*. Princeton: Princeton University Press.
- Payne, L., & Pereira, G. (2015). *Corporate Complicity in Dictatorships*. Oxford: University of Oxford.
- Piketty, T. (2015). Theories of Persistent Inequality And Intergenerational Mobility. Dans A. Atkinson, & F. Bourguignon, *Handbook of Income Distribution*, 1, pp. 429–476. Récupéré sur : <http://piketty.pse.ens.fr/en/publications-en>

- Pimentel, D., Acquay, H., Biltonen, M., Rice, P., Silva, M., Nelson, J., et al. (1992). Environmental and Economic Costs of Pesticide Use. *BioScience*, 42(10), 750-760. Récupéré sur : <http://www.stopclearcuttingcalifornia.org/bca/research/Environmental%20and%20Economic%20Costs%20of%20Pesticide%20Use.pdf>
- PNUE. (1998). Convention de Rotterdam. Récupéré sur : <https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2000/5655.pdf>
- Ravn, I. (2015). Explaining money creation by commercial banks: Five analogies for public education. *real-world economics review*, 71, pp. 92-112, récupéré sur : <http://www.paecon.net/PAEReview/issue71/Ravn71.pdf>
- Richerson, P. J., Boyd, R., & Bettinger, R. (2001, Juillet). Was Agriculture Impossible during the Pleistocene but Mandatory during the Holocene? A Climate Change Hypothesis. *American Antiquity*, 66(3), pp. 387-411. Récupéré sur : http://www.des.ucdavis.edu/faculty/Richerson/AgOrigins_2_12_01.pdf
- Roussel, P. (2000). La Motivation au travail – concept et théories, dans Pierre Louart, *Les grands auteurs en GRH* (2001), Paris : EMS. Récupéré sur <http://www.lesclesdelamotivation.fr/Documents%20li%E9s/motivationroussel.pdf>
- Ruis, B. M. (2001). Les conventions mondiales relatives aux forêts. *Revue internationale des forêts et des industries forestières*. 206(52), Récupéré sur : <http://www.fao.org/docrep/003/y1237f/y1237f02.htm>
- San-Jose, L., Retolaza, J. L., & Gutiérrez-Goiria, J. (2011, Avril). Are Ethical Banks Different? A Comparative Analysis Using the Radical Affinity Index. *Journal of Business Ethics*. 100(1), pp. 151-173. DOI : <https://doi.org/10.1007/s10551-011-0774-4>

- Solow, R. M. (s.d.). Poverty and economic growth. *Focus*, pp. 3-5. Récupéré sur :
<https://www.irp.wisc.edu/publications/focus/pdfs/foc123a.pdf>
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. E., Fetzer, I., Bennett, E. M., et al. (2015, Février 13). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223), pp. 736-748. DOI : DOI: 10.1126/science.1259855
- Stent, G. (1974). The Dilemma of Science and Morals. *Symposium on Genetics and Society : XIII International Congress of Genetics*, 78(1), pp. 41-51. Récupéré sur :
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC1213201/pdf/41.pdf>
- Triodos. (2008). *Banque Triodos. Voici nos critères en matière de crédit*. Bruxelles: Triodos Bank.
Récupéré sur : <https://www.triodos.be/downloads/downloads-fr/credit/critere-de-financement.pdf>
- van Passavant, C. (2011). Inside Social Banks. Dans O. Weber, & S. Remer, *Social Banks and the Future of Sustainable Finance* (pp. 71-95). London & New York: Routledge.
- Weber, O. (2013). Sustainable Banking – History and Current Developments. *EMES-SOCENT Conference Selected Papers* (pp. 13-39). Récupéré sur :
<http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2159947>
- Weber, O., & Remer, S. (2011). *Social Banks and the Future of Sustainable Finance*. New-York: Routledge.
- Wolfthal, D., & Vitullo, J. (2010). *Money, Morality, and Culture in Late Medieval and Early Modern Europe*. Routledge.

Sites internet consultés

- Al Rayan Bank. (2017). *Home Purchase Plan*. Récupéré sur Al Rayan Bank:
<https://www.alrayanbank.co.uk/home-finance/home-purchase-plan/>
- Banca Etica. (2016). *Policy Del Credito*. Récupéré sur <http://www.bancaetica.it/politica-del-credito>
- Banque Mondiale. (2016). *Croissance de la masse monétaire (% annuel): Fonds monétaire international, statistiques financières internationales et fichiers de données*. Récupéré sur le site internet de la Banque Mondiale:
<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FM.LBL.BMNY.CN?end=2015&location=CH&start=1961>
- BAS. (2015). *AGENDA*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse:
<https://www.bas.ch/fr/la-bas-agit/evenements/agenda/events/g21-swisstainability-forum-1/print.html>
- BAS. (2015). *Lignes Directrices*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse:
https://www.bas.ch/fileadmin/absch/20_Ueber_die_ABS/FR/Lignes_directrices.pdf
- BAS. (2017). *Actions BAS*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse:
<https://www.bas.ch/?id=556>
- BAS. (2017). *Conseil Placement*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse:
<https://www.bas.ch/fr/particuliers/placer-de-largent/conseil-placement/>
- BAS. (2017). *L'hypothèque actionnaire BAS*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse: <https://www.bas.ch/fr/particuliers/prendre-un-credit/votre-logement/>

- BAS. (2017). *Nos objectifs*. Consulté le Mai 2017, Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse : <https://www.bas.ch/fr/a-propos-de-la-bas/le-modele-bas/nos-objectifs/>
- BAS. (2017). *PME*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse: <https://www.bas.ch/fr/entreprises-et-institutions/prendre-un-credit/pme/>
- BAS. (2017). *Prendre un crédit*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse : <https://www.bas.ch/fr/entreprises-et-institutions/prendre-un-credit/>
- BAS. (2017). *Une employeuse progressiste*. Récupéré sur le site internet de de la Banque Alternative Suisse: <https://www.bas.ch/fr/a-propos-de-la-bas/collaborer/une-employeuse-progressiste/#nos-principes>
- BAS. (2017). *Votre logement*. Récupéré sur le site internet de la Banque Alternative Suisse: <https://www.bas.ch/fr/particuliers/prendre-un-credit/votre-logement/>
- Le Breton, M. (2014). *La viande dans l'accord de libre-échange entre UE et USA: les différences de normes d'élevage que craignent les éleveurs*. Récupéré sur le site internet du Huffington Post: http://www.huffingtonpost.fr/2014/05/20/accord-libre-echange-differences-normes_n_5356280.html
- Bretton Woods Project. (2005). *What are the Bretton Woods Institutions?* Récupéré sur le site internet de Bretton Woods Project: <http://www.brettonwoodsproject.org/2005/08/art-320747/>
- Cetorelli, N., & Goldberg, L. (2012, Août). *Follow That Money! How Global Banks Manage Liquidity Globally*. Récupéré sur le site internet de Liberty Street Economics: <http://libtystreeteconomics.newyorkfed.org/2012/08/follow-that-money-how-global-banks-manage-liquidity-globally.html>

- Cherlonneix, B. (2014). *Les banques créent-elles de la monnaie ex nihilo?* Récupéré sur le site internet de Economie Matin: <http://www.economiamatin.fr/news-banque-creation-monnaie-credit-probleme-crise-cherlonneix>
- Colonya. (2016). *Colonya: Qui som?* Récupéré sur le site internet de Colonya Caixa Pollença: http://www.colonya.com/cms/estatico/bl/colonya/web/ca/caixa-estalvis/productos/qui-som/index.html?exp=TRUE#els_origens_1_content
- Colonya. (2017). *Informes anual.* Récupéré sur le site internet de Colonya Caixa Pollença: <http://www.colonya.com/cms/estatico/bl/colonya/web/ca/caixa-estalvis/productos/informes-anuals/index.html>
- Confédération Suisse. (2016, Novembre). *Politique en faveur des PME: faits et chiffres.* Récupéré sur le site internet de la Confédération Suisse: <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/politique-pme/politique-pme-faits-et-chiffres.html>
- Conti, J. (2015, Mai). *Les plus grosses amendes de l'histoire des banques suisses.* Récupéré sur le site internet de Le Temps: <https://www.letemps.ch/economie/2015/05/20/plus-grosses-amendes-histoire-banques-suisse>
- Co-operative Bank UK. (s.d.). *Co-op history: Destined to be different since 1844.* Récupéré sur le site internet de la Co-operative bank: <https://www.co-operative.coop/about-us/history>
- Crédit Suisse. (2016). *Crédit pour petites et moyennes entreprises: de la demande au remboursement.* Récupéré sur le site internet du Crédit Suisse: https://www.credit-suisse.com/media/production/pb/docs/unternehmen/kmugrossunternehmen/kreditleitfaden_fr.pdf;;;PDF;1.62Mo

- De Cremer, D. (2015, Août). *Funny money*. Récupéré sur le site internet de Cambridge Network: <https://www.cambridgenetwork.co.uk/news/funny-money/>
- Dorothee Enskog. (2016, Janvier). *Finance sociale: le modèle commercial du futur?* Récupéré sur le site internet du Crédit Suisse: <https://www.credit-suisse.com/ch/fr/articles/articles/news-and-expertise/2016/01/fr/social-banking-a-future-business-model.html>
- FEBEA. (2016). *Banque Alternative Suisse (BAS) - Suisse*. Récupéré sur le site internet de la Fédération Européenne des Finances et Banques Éthiques et Alternatives: <http://www.febea.org/fr/febea/members/banque-alternative-suisse>
- GABV. (2017). *Our Principles*. Récupéré sur le site internet de la Global Alliance for Banking on Values: <http://www.gabv.org/about-us/our-principles>
- Genier, Y. (2016). «*Le prêt aux entreprises est une activité centrale de Credit Suisse*». Récupéré sur le site internet de Le Temps: <https://www.letemps.ch/economie/2016/11/16/pret-aux-entreprises-une-activite-centrale-credit-suisse>
- GLS Bank. (2016). *2016: Hohe Nachfrage nach Krediten der sozial-ökologischen GLS Bank*. Récupéré sur le site internet de la GLS Bank : <https://www.gls.de/privatkunden/ueber-die-gls-bank/transparenz/zahlen-und-fakten/>
- GLS Bank. (2017). *GLS Anlage- und Finanzierungsgrundsätze*. Récupéré sur le site internet de la GLS Bank : <https://www.gls.de/privatkunden/ueber-die-gls-bank/arbeitsweisen/anlage-und-finanzierungsgrundsätze/>
- GLS Bank. (s.d.). *GLS Bank: A brief portrait*. Récupéré sur le site internet de la GLS Bank: <https://www.gls.de/privatkunden/english-portrait/>

- Hulmann, Y. (2016, Novembre). *Avec les taux négatifs, combien vous coûte votre compte en banque?* Récupéré sur le site internet de Le Temps: <https://www.letemps.ch/economie/2016/11/03/taux-negatifs-combien-coute-compte-banque>
- JP Morgan. (2017). *About Us*. Récupéré sur le site internet de JP. Morgan: <https://www.jpmorgan.com/country/CH/EN/about>
- Juvin, H. (2013). *L'avenir des banques mutualistes ou coopératives*. Récupéré sur le site internet de Revue-Banque.fr: <http://www.revue-banque.fr/banque-detail-assurance/article/avenir-des-banques-mutualistes-cooperatives>
- Kathmandu Post. (2017). *GABV calls on banks to put people before profit*. Récupéré sur le site internet de Kathmandu Post: <http://kathmandupost.ekantipur.com/news/2017-03-08/gabv-calls-on-banks-to-put-people-before-profit.html>
- La NEF. (2017). *Missions et Valeurs*. Récupéré sur le site internet de La NEF: <https://www.lanef.com/la-nef/missions-et-valeurs/>
- la Nef. (s.d.). *Histoire: aux origines de la NEF*. Récupéré sur le site internet de la Nef: <https://www.lanef.com/la-nef/histoire/>
- Le Temps. (2015). *L'initiative Minder est contournée pour maintenir de hauts salaires*. Récupéré sur le site internet de Le Temps : <https://www.letemps.ch/economie/2015/06/22/initiative-minder-contournee-maintenir-hauts-salaires>
- Maréchal, M., & Fehr, E. (2014). *Business culture in banking industry favors dishonest behavior*. Récupéré sur le site internet de l'University of Zurich: <http://www.media.uzh.ch/en/Press-Releases/archive/2014/unternehmenskultur-in-der-bankenindustrie-beguenstigt-unehrliches-verhalten.html>

Michel, A. (2015). *62 pays s'accordent pour lutter contre l'évasion fiscale des multinationales.*

Récupéré sur le site internet de Le Monde:

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/10/05/accord-ocde_4782413_3234.html

Move Your Money. (2014, Decembre). *The Move Your Money Bank Ranking Scorecard.*

Récupéré sur le site internet de Move Your Money:

<http://moveyourmoney.org.uk/wp-content/uploads/2014/12/mymscorecard.jpg>

Move Your Money. (2014, Décembre). *The Move Your Money Bank Ranking Scorecard.*

Récupéré sur le site internet de Move Your Money:

<http://moveyourmoney.org.uk/scorecard-explained/>

Nguyen, V. (2016, Juillet). *Comment l'Europe a permis la paupérisation de ses classes moyennes.*

Récupéré sur le site internet de le Figaro:

<http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2016/07/01/31002-20160701ARTFIG00141-comment-l-europe-a-organise-la-pauperisation-de-ses-classes-moyennes.php>

ONU. (2006). *La FAO préconise des politiques pour lutter contre la pollution des élevages industriels.* Récupéré sur le site internet du Centre d'actualité de l'ONU:

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=11793&Cr=FAO&Cr1=pollution#.WWSGZoSLSCg>

Patel, M. (2004, Juillet). *Puis-je contracter un emprunt à intérêts pour m'acheter une maison ?....*

Récupéré sur le site internet de MuslimFR: la page de l'Islam:

<http://muslimfr.com/puis-je-contracter-un-emprunt-a-interets-pour-macheter-une-maison/>

Posca, J. (2013, Février). *Qu'est-ce que la financiarisation de l'économie?* Récupéré sur le site

internet de IRIS : <http://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-la-financiarisation-de-leconomie>

Reliance Bank. (2017). *About Us*. Récupéré sur le site internet de la Reliance Bank :

<http://www.reliancebankltd.com/About/Reliancebank.asp>

Reliance Bank Ltd. (2017). *About Us*. Récupéré sur le site internet de Reliance Bank:

<http://www.reliancebankltd.com/About/Reliancebank.asp>

Reporters without borders. (2016, Août). *Companies that cooperate with dictatorships must be sanctioned*. Récupéré sur le site internet de Reporters without borders: for freedom of

information: <https://rsf.org/en/news/companies-cooperate-dictatorships-must-be-sanctioned>

RTS. (2007). *Fonds éthiques ou socialement responsables : votre argent est-il bien placé ?* [Vidéo en ligne]. Disponible sur : <https://pages.rts.ch/emissions/abe/491314-fonds-ethiques-ou-socialement-responsables-votre-argent-est-il-bien-place.html>

RTS.ch. (2016). *Trois entreprises fribourgeoises sur quatre ne peuvent pas payer d'impôts*. Récupéré sur le site internet de maRTS: <https://www.rts.ch/info/regions/fribourg/8055673-trois-entreprises-fribourgeoises-sur-quatre-ne-peuvent-pas-payer-d-impots.html>

Sharlene Goff, M. A. (2014, Avril). *Co-op Bank to withhold bonuses from former executives*. Récupéré sur le site internet de Financial Times: <https://www.ft.com/content/2e632900-c0b8-11e3-8578-00144feabdc0>

Singman, B. (2017, mars). *Dakota Access Pipeline expected to bring \$100M a year to North Dakota*. Récupéré sur le site internet de Fox News: <http://www.foxnews.com/politics/2017/03/02/dakota-access-pipeline-expected-to-bring-100m-year-to-north-dakota.html>

Société Générale. (2017). *Dès l'origine : une histoire de banquiers entrepreneurs*. Récupéré sur le site internet de la Société Générale: <https://www.societegenerale.com/fr/histoire-de-banquiers-entrepreneurs>

- Taddei, M. (2007). Les PME sous la loupe : 99,7% des entreprises recensées en Suisse. Récupéré sur Journal Entreprise Romande : <http://www.pme-ch.ch/comment/ps-entreprise-recensees.php>
- The Co-Operative Bank. (2015). *Our Ethical Policy*. Récupéré sur le site internet de la Co-Operative Bank : <http://www.co-operativebank.co.uk/aboutus/ourbusiness/ethicalpolicy>
- The World Bank. (s.d.). *What We Do*. Récupéré sur le site internet de The World Bank: Working for a World Free of Poverty: <http://www.worldbank.org/en/about/what-we-do>
- Toutant, C., & Henry, M. (2013). *Techniques = les douzes "salopards"*. Récupéré sur le site internet de Médiaterre: <http://www.mediaterre.org/actu,20130603094727,1.html>
- Tribune de Genève. (2017). *Les patrons suisses parmi les mieux payés au monde*. Récupéré sur le site internet de La Tribune de Genève: <http://www.tdg.ch/economie/patrons-mieux-payes-monde/story/10416774>
- Trilinc Global. (2013). *What is the Difference Between Impact Investing and Socially Responsible Investing?* Récupéré sur le site internet de Trilinc Global : sur <http://www.trilincglobal.com/trilinc-blog/difference-impact-investing-socially-responsible-investing/>
- Triodos. (2017). *Social Profit & PME*. Récupéré sur le site internet de Triodos: <https://www.triodos.be/fr/professionnels/formules-de-credit/social-profit-et-pme/>
- Triodos Bank. (2016). *Minimum Standards & Exclusions*. Récupéré sur le site internet de Triodos : <https://www.triodos.com/downloads/about-triodos-bank/minimum-standards-and-exclusions.pdf>

- Triodos Bank. (2017). *Contact and Service*. Récupéré sur le site internet de Triodos:
<https://www.triodos.com/en/service/faq1/?faqId=82333>
- Triodos Bank. (2017). *Why isn't Triodos Bank stock-market listed?* Récupéré sur le site internet de Triodos: <https://www.triodos.com/en/about-triodos-bank/service/faq/?faqId=82465>
- Trueman, C. (2015, Mars 17). *Roman Catholic Church in 1500*. Récupéré sur le site internet de History Learning Site: <http://www.historylearningsite.co.uk/the-reformation/roman-catholic-church-in-1500/>
- UBS. (2017). *Crédit*. Récupéré sur le site internet d'UBS:
<https://www.ubs.com/ch/fr/swissbank/entreprises/finance/credits.html>
- UBS. (2017). *Notre Stratégie*. Récupéré sur le site internet d'UBS:
https://www.ubs.com/global/fr/about_ubs/about_us/strategy.html
- UBS AG. (2015). *PERLES Plus*. Récupéré sur le site internet d'UBS: <http://keyinvest-ch-fr.ubs.com/produit/detail/documents/isin/CH0278864522>
- Vukmanovic, M. (2004). *Le processus d'octroi d'un crédit commercial et les critères de décision*. Genève. Récupéré sur :
<https://ge.ch/ecoguichetpmpmi/sites/default/files/events/Vukma.pdf>
- Wüthrich, W. (2009, Août). *La Banque Alternative Suisse BAS «Cela, nous ne le faisons pas»*. Récupéré sur le site internet de Alter Info: http://www.alterinfo.net/La-Banque-Alternative-Suisse-BAS-Cela-nous-ne-le-faisons-pas_a35320.html

6 . ANNEXES

6.1 Table des illustrations.....	114
----------------------------------	-----

6.2 Tableaux Excel.....	115
-------------------------	-----

6.1 Table des illustrations

Graphique 3 : Comparaison en pourcentage de l'évolution des bilans 2002-2014.....	P.25
---	------

Graphique 4: Comparaison évolution bilans en pourcentage 2004-2014, Triodos et BAS.....	P.26
---	------

Figure 2: Le diagramme "Doughnut" de Kate Raworth, sources : Raworth, K. (2017). What on Earth is the Doughnut?.... Consulté le 12 avril 2017, de https://www.kateraworth.com/doughnut/	P.30
---	------

Tableau 6: Critères négatifs environnementaux.....	P.52
--	------

Tableau 2: Critères négatifs socio-économiques.....	P.52
---	------

Tableau 7: Résultat CAC40.....	P.53
--------------------------------	------

Tableau 8: Résultat SMI.....	P.53
------------------------------	------

Tableau 9: Résultat DJSI.....	P.53
-------------------------------	------



6.2 Tableaux Excel

6.2.1 Tableaux Excel n°1 : comparaison des bilans

TABLEAUX EXCELS N°1: COMPARAISONS BILAN																
BAS	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2006-
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2006-
Bilan	4.43E+08	5.01E+08	5.49E+08	6.06E+08	6.49E+08	6.91E+08	7.25E+08	7.73E+08	8.42E+08	9.25E+08	1.01E+09	1.12E+09	1.25E+09	1.39E+09	1.59E+09	118.89%
		13.02%	9.58%	10.53%	7.04%	6.53%	4.81%	6.62%	8.93%	9.94%	9.59%	10.86%	11.09%	10.96%	14.46%	
Triodos																
Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		
Variation bilan	13.02%	9.58%	10.53%	7.04%	6.53%	4.81%	6.62%	8.93%	9.94%	9.59%	10.86%	11.09%	10.96%	14.46%		
Co-op			8687	9478	10898.9	11853	12779.2	13086.9	14964.5	46119.4	45581.3	48955.6	49772.8	43396.1	37582.9	
				9.11%	14.99%	8.75%	7.81%	2.41%	14.35%	208.19%	-1.17%	7.40%	1.67%	-12.81%	-13.40%	
										MERGER						

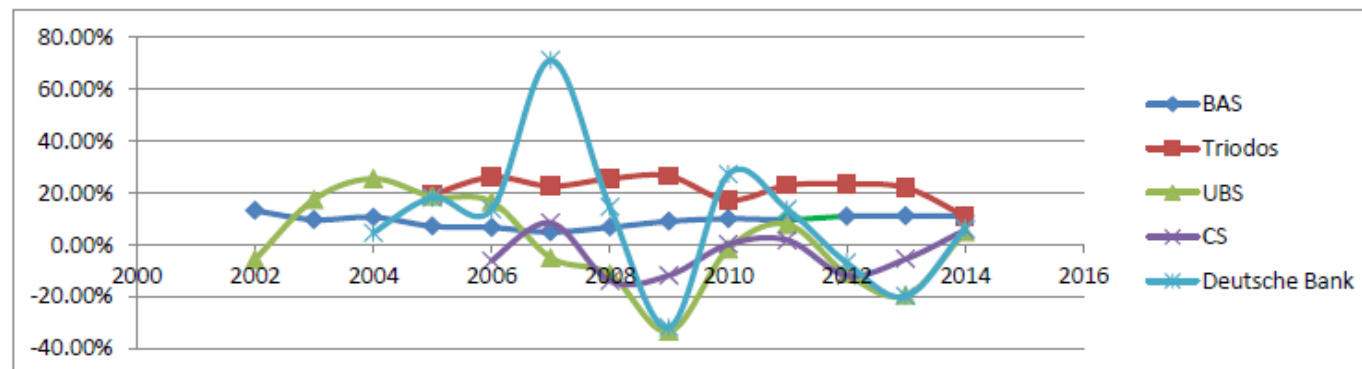
BAS bilan 2001-2014

Variation bilan

Série1
Série2

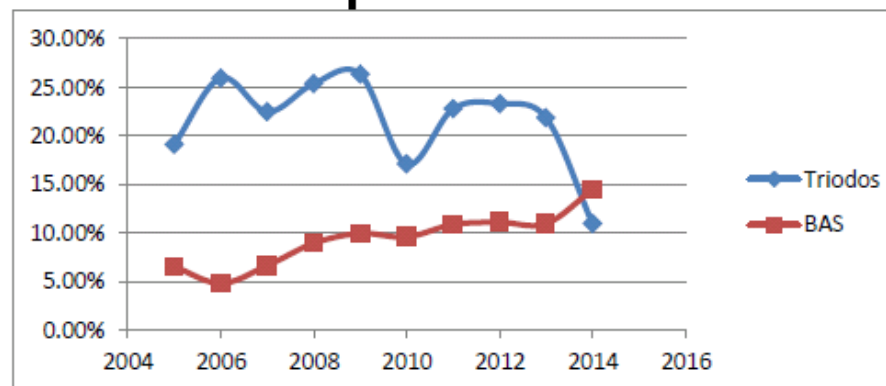
COMPARAISON BANQUES CLASSIQUES																
UBS	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		% 2006-2014
	1253297	1181118	1386000	1737171	2058348	2396511	2274891	2014815	1340538	1317247	1419162	1259797	1013355	1062478		-55.67%
		-5.76%	17.35%	25.34%	18.49%	16.43%	-5.07%	-11.43%	-33.47%	-1.74%	7.74%	-11.23%	-19.56%	4.85%		
CS	-	-	-	-	1339052	1255956	1360680	1170350	1031427	1032005	1049165	924280	872806	921462		-26.63%

								-6.21%	8.34%	-13.99%	-11.87%	0.06%	1.66%	-11.90%	-5.57%	5.57%		
Triodos				1026	1222	1539	1885	2363	2985	3495	4291	5291	6447	7152			364.72%	
								19.10%	25.94%	22.48%	25.36%	26.32%	17.09%	22.78%	23.30%	21.85%	10.94%	
Deutsche Bank			804	840	992	1126	1925	2202	1501	1906	2164	2012	1611	1709			51.78%	
								4.48%	18.10%	13.51%	70.96%	14.39%	-31.83%	26.98%	13.54%	-7.02%	-19.93%	6.08%
	Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2006-			
	BAS	13.02%	9.58%	10.53%	7.04%	6.53%	4.81%	6.62%	8.93%	9.94%	9.59%	10.86%	11.09%	10.96%	118.89%			
	Triodos					19.10%	25.94%	22.48%	25.36%	26.32%	17.09%	22.78%	23.30%	21.85%	10.94%	364.72%		
	UBS	-5.76%	17.35%	25.34%	18.49%	16.43%	-5.07%	-11.43%	-33.47%	-1.74%	7.74%	-11.23%	-19.56%	4.85%	-55.67%			
	CS							-6.21%	8.34%	-13.99%	-11.87%	0.06%	1.66%	-11.90%	-5.57%	5.57%	-26.63%	
	Deutsche					4.48%	18.10%	13.51%	70.96%	14.39%	-31.83%	26.98%	13.54%	-7.02%	-19.93%	6.08%	51.78%	



COMPARAISON BANQUES ETHIQUES										
Triodos										
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Triodos	19.10%	25.94%	22.48%	25.36%	26.32%	17.09%	22.78%	23.30%	21.85%	10.94%
BAS	6.53%	4.81%	6.62%	8.93%	9.94%	9.59%	10.86%	11.09%	10.96%	14.46%

COMPARAISON TRIODOS & JPMorgan Chase	2015		2004	progression
JP	2164254		Jpmorgan	998313.8
Triodos	8211		Triodos	1026
%	0.38%		0.10%	269.15%
	2015			
UBS	942819			
Triodos	8211	1026		
	0.435632			



6.2.2 Tableaux Excel n°2 : listing historique des banques éco-sociales

Nom	BAS	Arbejdernes Landsbank	The Co-Operative Bank	Ecology	Dragsholm Sparekasse	Merkur Cooperative Bank	GLS Bank	Ethikbank	Triodos Bank
Fonder en tant que banque éthique?*	Oui	Oui*	Non	Oui	?	Oui*	Oui	Oui	Oui
Date de transition et référence	-	-	1992*	-	?	-	-	-	-
Credibilité en première analyse?	Credible	Credible	Peu credible*	Credible	?	Crédible	Crédible	À vérifier*	Crédible
Date de fondation	1991	1919	1872	1981	?	1985	1974	2002	1980
Pays	CH	DK	UK	UK	DK	DK	DE	DE	PB
Adresse web	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien
Référence historique	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	?	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2
Commentaires		*Banque ouvrière à la base	*Origine English CWS = Rochdale Society of Equitable Pioneers		Pas trouvé d'historique, email de contact envoyé	*Erreur possible, site en danois uniquement		*Créer par la Volksbank	

Autres commentaires		Actionnaire majoritaire = coopérative	*Peu crédible car implications dans la crise des subprimes****		Aucune réponse						
Structure juridique	SA	SA	Coop	CE	CE	Coop	Coop	Coop	SA		
Nom	Fiare Banca Etica	Al Rayan Bank (Islamic Bank of Britain)	Reliance Bank	Shared Interest	Unity Trust Bank	Charity Bank	NEF	Crédit Coopératif	MagNet Bank	Cultura Sparebank	JAK Members Bank*
Fonder en tant que banque éthique?*	Oui	Oui	Oui*	Oui*	Oui*	Oui*	Oui	Oui*	Oui	Oui	Oui
Date de transition et référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédibilité en première analyse?	Crédible	Crédible*	Crédible*	Crédible*	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible
Date de fondation	2005	2004	1890	1990	1984	?	1988	1893	1995	1997	1997
Pays	ES*	UK	UK	UK	UK	UK	FR	FR	HU	NO	SE

Adresse web	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1
Référence historique	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	?
Commentaires	*Espagnole mais également italien	*Crédible mais sous l'égide des règles de la Sharia	*Crédible mais église "The Salvation Army"	*Lié au Fairtrade + lien avec Oikos	*Créé pour les Trade Unions	*Fondé pour soutenir les œuvres de charités	*article de Le Monde qui dit qu'elle devient une banque éthique en 2016	*Origine coopérative ouvrières			*Pas d'intérêt sur les prêts
Autres commentaires		Pas d'intérêt sur les prêts									
Raison de la formation?											
Structure juridique	SA	SA	SA	SA	SA	SA	Coop	Coop	Coop	CE	Coop
Nom	Umweltbank	Colonya	Coop57	Cooperative Bank of Karditsa Coop.	Ebanka	Ekobanken	Banca Etica	Crédal	TISE SA	Cultura Bank	
Fonder en tant que banque éthique?*	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Date de transition et référence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Credibilité en première analyse?	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible	Crédible
Date de fondation	1997	1880	1995	1994	En création?	1996	1999	1984	1991	1997
Pays	DE	ES	ES	Grèce		SE	IT	BE	PL	NR
Adresse web	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1	Lien 1
Référence historique	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2	Lien 2
Commentaires										
Autres commentaires										
Raison de la formation?										
Structure juridique	SA	CE	Coop	Coop	Coop	Coop	SA	Coop	SA	CE

Statut juridique	SA	12	40%
	Coop	13	43%
	CE	5	17%

Banques totales	30
-----------------	----

6.2.3 Tableaux Excel n°3 : listing des critères négatifs

Banque	Triodos			Co-Operative Bank			BAS			Fiare Banca etica			GLS			
	Exclu	Non ment.	Condi tions	Exclu	Non ment.	Condi tions	Exclu	Non ment.	Condi tions	Exclu	Non ment.	Condi tions	Exclu	Non ment.	Condi tions	
Pari	X			X				X			X			X		
Pornographie	X				X		X			X			X			
Tabac	X			X				X							X	
Armement: produit, vend, finance, ou a un lien avec	X			X			X			X			X			
Extrait, vends ou se fournit en minéraux conflictuels	X					X		X					X			
(Suspicion d') irrespect droit de l'homme, ou en lien avec	X			X			X			X			X			
Irrespect droit des travailleurs ou en lien avec (enfant)	X			X			X			X			X			

Produit non-médical testé sur animal	X		X		X		X		X
Agriculture intensive (inclus pêche intensive)	X		X		X		X		X
Industrie à fort impact sur biodiversité		X	X		X		X		X
Deforestation (inclus huile de palme, soja, etc.)		X	X			X	X		X
Atteinte aux animaux/lieux protégés	X		X		X		X		X
Extrait ou vend du pétrole et autre source d'énergies minérales	X		X			X	X		X
Produit ou vend de l'énergie nucléaire	X			X		X	X		X
Produit ou vend produit issu de l'agriculture OGM	X			X		X	X		X

Produits chimiques industriels à risque	X	X	X	X	X
Industrie faisant de l'optimisation fiscale	X	X	X	X	X
Industrie à risque de corruption	X	X	X	X	X
Extrait ou vend des carburants (d'origine non minérale) à fort impact sur le réchauffement climatique	X	X	X	X	X
Méthodes marketing agressives	X	X	X	X	X
Bioaccumulateur et biopersistant	X	X	X	X	X
Différence salariale injustifiée	X	X	X	X	X
Lien avec des régimes dictatoriaux	X	X	X	X	X
Pratique commerciale déloyale	X	X	X	X	X

Empêchement de l'accès à des ressources vitales	X	X	X	X	X
Exclusion ou marginalisation d'une partie de population	X	X	X	X	X
Biopiraterie et spoliation des terres	X	X	X	X	X

6.2.4 Tableaux Excel n°4 : occurrences des critères négatifs selon les documents des banques écosociales

Occurrences des critères dans les documents des					
Critères	Nombre d'occurrences	Pourcentage	Critères	Nombre d'occurrences	Pourcentage
1.1Elevage animal industriel	5	100.00%	3.2Mise en danger de la diversité biologique, culturelle, ethnique	4	80.00%
1.2Agriculture intensive	5	100.00%	4.1Energie fossile	4	80.00%
1.3Pesticides et OGM	5	100.00%	4.2Energie atomique	4	80.00%
2.1Expérimentation animale non médicale	5	100.00%	8.1Pornographie	4	80.00%
3.1Destruction des zones naturelles protégées	5	100.00%	8.2Jeux de hasard	4	80.00%
6.3Produits chimiques industriels à risque	5	100.00%	12.1 Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population	4	80.00%
6.4 Pollutions et dégradations environnementales importante	5	100.00%			
7.1Industrie de l'armement	5	100.00%			
9.1Non-respect des droits de l'homme	5	100.00%			
9.2Non-respect des droits des travailleurs	5	100.00%			
11.3 Corruption	5	100.00%			



Critères	Nombre d'occurrences	Pourcentage	Critères	Nombre d'occurrences	Pourcentage
3.3 Déforestation	3	60.00%	5.1 Matières premières rares sans cadre environnemental démontré	2	40.00%
6.1 Composés persistants	3	60.00%	8.3 Tabac	2	40.00%
6.2 Bio-accumulateurs	3	60.00%	10.1 Modèle marketing qualifié	2	40.00%
11.1 Lien avec des régimes dictatoriaux	3	60.00%	10.2 Fraude ou évasion fiscale	2	40.00%
11.2 Pratiques commerciales déloyales	3	60.00%	12.2 Biopiraterie et spoliation des terres	2	40.00%
12.3 Empêchement de l'accès à des ressources vitales	3	60.00%			
1.4 Biomasse issue de sources primaires	2	40.00%			



6.2.5 Tableaux Excel n°5 : test des critères négatifs sur l'indice boursier CAC 40

Nom de la société	Critères violés N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	N°14	Résultat	Date des sources	Sources 1	Sources 2	Sources 3	Commentaire
ACCOR	9.2														Rejeté	2002 (9.2)	Lien 1 (2002)	-	-	
AIR LIQUIDE															Accepté		-	-	-	
AIRBUS	6.4		11												Rejeté	2016A (6.4), 2016B (11.3)	-	Lien 1 (2016A)	Lien 3 (2016B)	
ARCELORMITTAL	6.1	6.2	6.4												Rejeté	2017 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4)	-	Lien 2 (2017)		
ATOS	9.2		11												Rejeté	2008 (11.3), 2015 (9.2)	Lien 1 (2008)	Lien 2 (2015)	-	-
AXA	1.2	1.3	2.1	6.4	7.1	9.1	9.2	10	10						Rejeté	2013-2016 (1.2, 1.3, 2.1, 6.4, 7.1, 9.1, 9.2, 10.1, 10.2)	Lien 1 (2013-2016)			Fillière d'Aviva PLC, incluse dans cette liste et ayant été rejetée
BNP PARIBAS P-A	1.1	1.2	1.3	4.1	6.2	6.3	9.1	9.2	10		11	12	12	12	Rejeté	2014-2016 (1.1, 1.2, 1.3, 6.2, 6.3, 9.1, 9.2, 10.2, 11.2), 2013 (12.1, 12.2, 12.3), 2016A (4.1)	Lien 1 (2014-2016)	Lien 2 (2013)	Lien 3 (2016A)	Lien 4 (2016B)
BOUYGUES	9.2	10	11												Rejeté	2011 (11.3), 2016 (9.2), 2017 (10.2)	Lien 1 (2011)	Lien 2 (2016)	Lien 3 (2017)	
CAPGEMINI	10														Rejeté	2014 (10.2)	Lien 1 (2014)	-	-	
CARREFOUR		11	11	10											Rejeté	2008 (11.3), 2013 (10.2), 2016B (11.2)	Lien 1 (2008)	Lien 2 (2013)	Lien 3 (2016A)	Lien 4 (2016B)
CREDIT AGRICOLE SA	4.1	6.4	10	11											Rejeté	2016A (4.1, 6.4), 2016B (10.2), 2016C (11.2)	Lien 1 (2016A)	Lien 2 (2016B)	Lien 3 (2016C)	
DANONE	2.1	10		11	11										Rejeté	2013-2016 (10.2, 11.3), 2015 (2.1), 2016 (11.1)	Lien 1 (2013-2016)	Lien 2 (2015)	Lien 3 (2016)	-
ENGIE	10		11												Rejeté	2015 (11.3), 2016 (10.2)	Lien 1 (2015)	Lien 2 (2016)	-	-
ESSILOR INTL															Accepté		-			
KERING (Ex: PPR)	6.3														Rejeté	2014 (6.3)	Lien 1 (2014)	-		Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Peu de sources attestant de mauvaises pratiques. Résultat conditionnel. Selon évolutions futures.

L'OREAL	2.1							11	11						Rejeté	2014 (11.2), 2017 (2.1, 11.1)	Lien 1 (2014)	Lien (2017)	-	
LAFARGEHOLCIM N	6.3	6.4	9.1	9.2			11								Rejeté	2016 (9.1, 9.2), 2017A (6.3, 6.4), 2017B (11.1)	Lien 1 (2016A)	Lien 2 (2016B)	Lien 3 (2017A)	Lien additionnel 4 (2017B)
LEGRAND															Accepté		-	-		
LVMH MOET VUITTON	2.1	10		11											Rejeté	2013A (10.2), 2013B (11.2), 2016A (2.1)	Lien 2 (2016)	Lien 2 (2013A)	Lien 3 (2013B)	Lien 4 (2016)
MICHELIN N	3.3	10		12	12	12									Rejeté	2009A (3.3,12.1,12.2,12.3), 2009B (10.2)	Lien 1 (2009A)	Lien 2 (2009B)	-	-
NOKIA		11													Rejeté	2016 (11.1)	Lien 2 (2016B)	-		-
ORANGE (ex: FRANCE TELECOM)	9.2														Rejeté	2016 (9.3)	Lien 1 (2016)	-	-	
PERNOD RICARD															Accepté		-	-		
PEUGEOT	6.4	10		11											Rejeté	2013 (10.2), 2016 (6.4, 11.2)	Lien 1 (2016)	Lien 3 (2013)	-	
PUBLICIS GRP		11													Rejeté	2016 (11.2)	Lien 2 (2016B)	-	-	
RENAULT	6.4		11												Rejeté	2017 (6.4, 11.2)	Lien 1 (2017)	-		
SAFRAN	7.1	11													Rejeté	2015 (11.3), 2017 (7.1)	Lien 1 (2017)	Lien 2 (2015)	-	Secteur d'activité incompatible.
SAINT-GOBAIN	6.4														Rejeté	2013 (6.4)	Lien 1 (2013)	-		
SANOFI	6.3		11												Rejeté	2012 (11.2), 2017 (6.3)	Lien 1 (2012)	-	Lien 3 (2017)	Secteur d'activité incompatible.
SCHNEIDER ELECTRIC	6.1	6.2	6.4		11										Rejeté	2016A (6.1,6.2, 6.4), 2016B (11.3)	-	Lien 2 (2016A)	Lien 3 (2016B)	
SOCIETE GENERALE	10		11												Rejeté	2016 (10.2, 11.2)	Lien 1 (2016)	-		Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Quelques sources attestant de mauvaises pratiques. Récent changement positifs. Nécessite plus de recherche de part le domaine sensible. Rejeté conditionnellement.
SODEXO	1.1	1.2	1.3	7.1	10		11	11							Rejeté	2013 (10.2), 2015A (1.1, 1.2, 1.3, 7.1, 11.2, 11.3), 2015B (11.3)	Lien 1 (2013)	Lien 2 (2015A)	Lien 3 (2015B)	Lien 4 (2016)
SOLVAY	6.1	6.2	6.3	6.4		12									Rejeté	2008 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4), 2015 (12.1)	-	Lien 2 (2008)	Lien 3 (2015)	

TECHNIPFMC	4.1															Rejeté	2017 (4.1)	-	Lien 2 (2017)		Secteur d'activité incompatible avec les critères.
TOTAL	4.1															Rejeté	2017 (4.1)	Lien 1 (2017)	-		Secteur d'activité incompatible avec les critères.
UNIBAIL-RODAMCO																Accepté		-			
VALEO																Accepté		-			-
VEOLIA ENVIRONNEM.	6.1	6.2	6.3	6.4	10		11									Rejeté	2014 (10.2), 2016 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4), 2017 (11.3)	Lien 1 (2014)	Lien 2 (2016A)	-	Lien 4 (2017)
VINCI		11														Rejeté	2016 (11.3)	-	Lien 2 (2016)		Soupçon récent de corruption. Refus conditionnel. Selon évolutions futures.
VIVENDI				7.1	11											Rejeté	2016 (11.2), 2017 (7.1),	-	Lien 2 (2016B)	Lien 2 (2017)	

Résultats		CAC40			
Nombre d'entreprises	Type de critères	Nombre d'occurrence du critère	Pourcentage par rapport au nombre d'entreprise	Nom du critère	Catégorie d'occurrence
40					
	3.1	0	0.00%	Destruction des zones naturelles protégées	Aucune occurrence (A)
	1.4	0	0.00%	Biomasse issue de sources primaires	Aucune occurrence (A)
	8.2	0	0.00%	Jeux de hasard	Aucune occurrence (A)
	8.3	0	0.00%	Tabac	Aucune occurrence (A)
	3.2	0	0.00%	Mise en danger de la diversité biologique, culturelle, ethnique	Aucune occurrence (A)
	8.1	0	0.00%	Pomographie	Aucune occurrence (A)
	5.1	0	0.00%	Matières premières rares sans cadre environnemental démontré	Aucune occurrence (A)
	4.2	0	0.00%	Energie atomique	Aucune occurrence (A)
	3.3	1	2.50%	Déforestation	1-9% (B)
	10.1	1	2.50%	Modèle marketing qualifié d'agressif ou irresponsable	1-9% (B)

12.3	2	5.00%	Empêchement de l'accès à des ressources primaires	1-9% (B)
12.2	2	5.00%	Biopiraterie et spoliation des terres	1-9% (B)
1.1	2	5.00%	Elevage animal industriel	1-9% (B)
12.1	3	7.50%	Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population	1-9% (B)
1.3	3	7.50%	Pesticides et OGM	1-9% (B)
1.2	3	7.50%	Agriculture intensive	1-9% (B)
9.1	3	7.50%	Non-respect des droits de l'homme	10-19% (C)
6.1	4	10.00%	Composés persistants	10-19% (C)
2.1	4	10.00%	Expérimentation animale pour cosmétiques	10-19% (C)
11.1	4	10.00%	Lien avec des régimes dictatoriaux	10-19% (C)
7.1	4	10.00%	Industrie de l'armement	10-19% (C)
4.1	4	10.00%	Energie fossile	10-19% (C)
6.2	5	12.50%	Bio-accumulateurs	10-19% (C)

6.3	6	15.00%	Produits chimiques industriels	10-19% (C)
9.2	7	17.50%	Non-respect des droits des travailleurs	10-19% (C)
6.4	11	27.50%	Autres pollutions et dégradations environnementales	20% et plus (D)
11.3	11	27.50%	Corruption	20% et plus (D)
11.2	12	30.00%	Pratiques commerciales déloyales	20% et plus (D)
10.2	14	35.00%	Fraude ou évasion fiscale	20% et plus (D)

CAC 40: résultat final	Absolu	Relatif
Nombre d'entreprises acceptées	6	15.0%
Nombre d'entreprises refusées	33	82.5%

6.2.6 Tableaux Excel n°6 : test des critères négatifs sur l'indice boursier du SMI

Index: SMI

Nom de la société	Critères violés N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	Résultat	Date des sources	Sources 1	Sources 2	Sources 3	Commentaire	Autre
ABB LTD N	4.1		11.3											Rejeté	2017A (4.1), 2017B (11.3)	-	Lien 2 (2017A)	Lien 3 (2017B)		
ADECCO N		11.2												Rejeté	2013 (11.2)	Lien 1 (2013)	-	-		
JULIUS BAER N	10.2		11.3											Rejeté	2015B (11.3), 2016 (10.2)	-	Lien 2 (2015B)	Lien 3 (2016)		
RICHEMONT N	10.2													Rejeté	2014 (10.2)	Lien 1 (2014)	-	-		
CS GROUP N	3.3	4.1	4.2		11.1	11.3								Rejeté	2009 (11.1), 2015 (4.2), 2016A (3.3), 2016B (4.1), 2017B (11.3)	Lien 1 (2009)	Lien 2 (2015)	Lien 2016A	Lien additionnels: Lien 3 (2017)	Lien additionnel: Lien 4 (2016B)
GEBERIT N														Accepté		-				Aucune source au sujet éthico-social trouvée. Nécessite plus de recherche.
GIVAUDAN N														Accepté		-	-	-		Animal testing potentiel.
LAFARGEHOLCIM N	6.3	6.4	9.1	9.2		11.1								Rejeté	2016A (9.1, 9.2), 2017A (6.3, 6.4), 2017B (11.1)	Lien 1 (2016A)	Lien 2 (2016B)	-	Lien additionnel 4 (2017B)	Lien additionnel 4 (2017B)
LONZA N	6.1	6.2	6.3	6.4										Rejeté	2015 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4)	Lien 1 (2015)	-	-		Secteur d'activité incompatible.
NESTLE N	1.1	1.2	1.3	2.1	6.3	6.4	9.1	9.2	10.1	10.2				Rejeté	2012-2017 (10.1, 10.2, 11.2) 2015 (6.3, 6.4), 2015-2017 (9.1, 9.2, 11.1)	Lien 2015-2017	Lien 2015	Lien 2012-2017	-	
NOVARTIS N	6.1	6.2	6.3	6.4		11.3								Rejeté	2016A (6.1, 6.2, 6.3, 6.4), 2016B (11.3)	-	Lien 2 (2016A)	Lien 2 (2016B)	-	
ROCHE GS	6.3	10.2		11.3										Rejeté	2012 (11.3), 2017A (6.3), 2017B (10.2)	Lien 1 (2012)	Lien 2 (2017A)	Lien 3 (2017B)	-	

SWISSCOM N															Accepté		-							
SGS N															Accepté		-	-						
SIKA I	6.3														Accepté	2017 (6.3)	-	-	Lien 3 (2017)		Secteur d'activité incompatible.			
SWISS LIFE HOLDING AG N															Accepté		-	-	-					
SWISS RE N															Accepté		-					Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune sources attestant de mauvaises pratiques. Résultat conditionnel. (Pas trouvé dans quoi le groupe investit par exemple).		
UBS GROUP N	1.1	1.2	1.3	2.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	6.2	6.3	6.4		Rejeté	2013-2014 (4.1, 4.2, 5.1, 11.1, 11.2) 2013-2016 (1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 3.2, 3.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 8.3, 9.1, 9.2)	Lien 1 (2013-2014)	Lien 2 (2013-2016)			-			
					7.1	8.3	9.1	9.2	10.1	10.2			11.1	11.2										
SWATCH GROUP I															Accepté		-							
ZURICH INSURANCE N															Accepté		-						Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune sources attestant de mauvaises pratiques. Résultat conditionnel. (Pas trouvé dans quoi le groupe investit par exemple).	

Résultats SMI

Nombre d'entreprises	Type de critère	Nombre d'occurrence du critère	Pourcentage par rapport au nombre d'entreprise	Nom du critère	Position
20					
	3.1	0	0.00%	Destruction des zones naturelles protégées	Aucune occurrence (A)
	1.4	0	0.00%	Biomasse issue de sources primaires	Aucune occurrence (A)
	8.2	0	0.00%	Jeux de hasard	Aucune occurrence (A)
	12.3	0	0.00%	Empêchement de l'accès à des ressources primaires	Aucune occurrence (A)
	12.1	0	0.00%	Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population	Aucune occurrence (A)
	8.1	0	0.00%	Pomographie	Aucune occurrence (A)
	12.2	0	0.00%	Biopiraterie et spoliation des terres	Aucune occurrence (A)
	8.3	1	5.00%	Tabac	1-9% (B)
	3.2	1	5.00%	Mise en danger de la diversité biologique, culturelle, ethnique	1-9% (B)
	5.1	1	5.00%	Matières premières rares sans cadre environnemental démontré	1-9% (B)
	7.1	1	5.00%	Industrie de l'armement	1-9% (B)
	1.1	2	10.00%	Elevage animal industriel	10-19% (C)
	3.3	2	10.00%	Déforestation	10-19% (C)

2.1	2	10.00%	Expérimentation animale pour cosmétiques	10-19% (C)
4.2	2	10.00%	Energie atomique	10-19% (C)
10.1	2	10.00%	Modèle marketing qualifié d'agressif ou irresponsable	10-19% (C)
1.3	2	10.00%	Pesticides et OGM	10-19% (C)
1.2	2	10.00%	Agriculture intensive	10-19% (C)
6.1	3	15.00%	Composés persistants	10-19% (C)
4.1	3	15.00%	Energie fossile	10-19% (C)
6.2	3	15.00%	Bio-accumulateurs	10-19% (C)
9.1	3	15.00%	Non-respect des droits de l'homme	10-19% (C)
11.2	3	15.00%	Pratiques commerciales déloyales	10-19% (C)
9.2	3	15.00%	Non-respect des droits des travailleurs	10-19% (C)
11.1	4	20.00%	Lien avec des régimes dictatoriaux	20% et plus (D)
10.2	5	25.00%	Fraude ou évasion fiscale	20% et plus (D)
6.4	5	25.00%	Autres pollutions et dégradations environnementales	20% et plus (D)
11.3	5	25.00%	Corruption	20% et plus (D)
6.3	7	35.00%	Produits chimiques industriels	20% et plus (D)

SMI: résultat final	Absolu	Relatif
Nombre d'entreprises acceptées	9	45.0%
Nombre d'entreprises refusées	11	55.0%

6.2.7 Tableaux Excel n°7 : test des critères négatifs sur l'indice boursier du DJSI

Index: DJSI

Nom de la société	Pays	Critères violés N°1	N°2	N°3	N°4	N°5	N°6	N°7	N°8	N°9	N°10	N°11	N°12	N°13	N°14	N°15	N°16	N°17	N°18	N°19	N°20	N°21	N°22	Résultat	Date des sources	Sources 1	Sources 2	Sources 3	Commentaire	Autre
Bayerische Motoren Werke AG	Allemagne	3.3	4.1	9.1	9.2	10																		Rejeté	2012 (3.3, 4.1, 9.1, 9.2), 2013 (10.2)	Lien 1 (2012)	Lien 2 (2013)	-	-	
Cie Generale des Etablissements Michelin	France	3.3	10		12	12	12																	Rejeté	2009A (3.3,12.1,12.2,12.3), 2009B (10.2)	Lien 1 (2009A)	Lien 2 (2009B)	Lien 3 (2016)	-	
Valeo SA	France																							Accepté	2015 (10.3)	Lien 1 (2015)			-	
Banco Santander SA	Espagne	3.3	4.1	4.2	6.4	9.1	9.2																	Rejeté	2016 (3.3, 4.1, 4.2, 6.4, 9.1, 9.2)	-	Lien 1 (2016)		-	
Bankia SA	Espagne	10	11	11																				Rejeté	2014 (10.2, 11.3) 2012 (11.2)	Lien 1 (2014)	Lien 2 (2012)		-	
Barclays PLC	Royaume-Unis	1.1	1.2	1.3	4.1	4.2	6.3	7.1	9.1	9.2	10	10		11	11	12								Rejeté	2013-2017, 2017	Lien 1 (2013-2017)	Lien 2 (2017)		"Barclays is the worst bank for honesty and customer service, according to an ethical scorecard." Telegraph, 2013	
BNP Paribas SA	France	1.1	1.2	1.3	4.1	6.2	6.3	9.1	9.2	10		11	12	12	12									Rejeté	2014-2016 (1.1, 1.2, 1.3, 6.2, 6.3, 9.1, 9.2, 10.2, 11.2), 2013 (12.1, 12.2, 12.3), 2016 (4.1)	Lien 1 (2014-2016)	Lien 2 (2013)	Lien 3 (2016A)	-	
CaixaBank SA	Espagne		11																					Rejeté	2015 (11.2)	Lien 1 (2015)	-		-	
ING Groep NV	Pays-Bas	1.1	1.2	1.3	4.2	6.1	6.2	6.3	6.4	7.1	9.1	9.2												Rejeté	2015A (1.1, 1.2, 1.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 9.1, 9.2), 2015B (4.2),	Lien 1 (2015A)	Lien 2 (2015B)	-	-	

Intesa Sanpaolo SpA	Italie	10		11																	Rejeté	2016 (10.2, 11.2)	Lien 1 (2016)	-		-		
Royal Bank of Scotland Group PLC	Royaume-Unis	1.1	1.2	1.3	4.1	4.2	5.1	6.1	6.2	6.3	6.4	9.1	9.2	10		11	12					Rejeté	2014 (11.1, 12.1), 2015-2016 (1.1, 1.2, 1.3, 4.1, 4.2, 5.1, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 9.1, 9.2, 10.1)	Lien 1 (2014)	-	Lien 3 (2015-2016)	-	
Skandinaviska Enskilda Banken AB	Suède																					Accepté		-	-			
Societe Generale SA	France	10		11																		Rejeté	2016 (10.2, 11.2)	Lien 1 (2016)	-			Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Quelques sources attestant de mauvaises pratiques. Récent changement positifs. Nécessite plus de recherche de part le domaine sensible. Rejeté conditionnellement.
Alstom SA	France		11	11																		Rejeté	2015 (11.2, 11.3)	-	Lien 1 (2015)			Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Quelques sources attestant de mauvaises pratiques. Récent changement positifs.
BAE Systems PLC	France	7.1		11	11																	Rejeté	2008 (11.2, 11.3), 2017 (7.1)	Lien 1 (2008)	Lien 2 (2017)	-		Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Cie de Saint-Gobain	France	6.4																				Rejeté	2013 (6.4)	Lien 1 (2013)	-		-	
CNH Industrial NV	Royaume-Unis																					Accepté		-	-			Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune source attestant de mauvaises pratiques. Nécessite plus de recherche. Résultat conditionnel.
Ferrovial SA	Espagne		11																			Rejeté	2016B (11.3)	-	Lien 2 (2016B)		-	

Valmet OYJ	Finlande	11																																							Accepté	2002 (11.3)	Lien 1 (2002)	Lien 2 (2015)			Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Quelques sources attestant de mauvaises pratiques. Récent changement positifs. Résultat conditionnel.	
Vinci SA	France		11																																					Rejeté	2016 (11.3)	-	Lien 2 (2016)			Soupçon récent de corruption. Refus conditionnel. Selon évolutions futures.		
Wartsila OYJ Abp	Finlande	4.1	7.1																																					Rejeté	2017 (4.1, 7.1)	Lien (2017)			Secteur d'activité incompatible avec les critères.			
Wolseley PLC	Royaume-Unis																																							Accepté		-				Aucune source au sujet éthico-social trouvée. Nécessite plus de recherche.		
Edenred	France																																								Accepté		-				Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune sources attestant de mauvaises pratiques.	
Experian PLC	Irlande																																								Accepté		-				Quelques sources attestant les bonnes pratiques.	
ISS A/S	Danemark																																								Accepté		-				Quelques sources attestant les bonnes pratiques.	
Randstad Holding NV	Pays-Bas																																								Accepté		-				Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune sources attestant de mauvaises pratiques.	
Rentokil Initial PLC	Royaume-Unis																																								Accepté		-				Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune sources attestant de mauvaises pratiques. Domaine sensible.	
SGS SA	Suisse	1.2	1.3	4.1	4.2	5.1																																			Rejeté	2013 (11.3), 2016A (4.1), 2016B (4.2), 2017 (1.2, 1.3, 5.1)	Lien 1 (2013)	Lien 2 (2016A)	Lien 3 (2016B)	Source additionnel: Lien 4 (2017)	-	

Schroders PLC	Royaume-Unis	1.1	1.2	1.3	2.1	5.1	6.4	9.1	9.2	10		11	12												Rejeté	2013-2016 (1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 5.1, 6.4, 9.1, 9.2, 11.1, 12.2), 2015-2016 (10.2.)	Lien 1 (2013-2016)	Lien 2 (2015-2016)			-
UBS Group AG	Suisse	1.1	1.2	1.3	2.1	3.2	3.3	4.1	4.2	5.1	6.1	6.2	6.3	6.4	7.1	8.3	9.1	9.2	10	10		11	11		Rejeté	2013-2014 (4.1, 4.2, 5.1, 11.1, 11.2) 2013-2016 (1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 3.2, 3.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 8.3, 9.1, 9.2)	Lien 1 (2013-2014)	Lien 2 (2013-2016)			-
Galp Energia SGPS SA	Portugal	4.1																							Rejeté	2017 (4.1)	Lien 1 (2017)				Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Neste Oyj	Finlande	4.1																							Rejeté	2017 (4.1)	Lien 1 (2017)				Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Repsol SA	Espagne	4.1																							Rejeté	2017 (4.1)	-	Lien 2 (2017)			Secteur d'activité incompatible avec les critères.
SBM Offshore NV	Pays-Bas	4.1																							Rejeté	2017 (4.1)	Lien 1 (2017)	-			Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Technip SA	France	1.3	4.1	4.2																					Rejeté	2017 (4.1)	Lien 1 (2017)	-			Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Total SA	France	4.1																							Rejeté	2017 (4.1)	Lien 1 (2017)	-			Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Koninklijke Ahold Delhaize NV	Pays-Bas																								Accepté		-				Quelques sources attestant les bonnes pratiques. Aucune sources attestant de mauvaises pratiques.
METRO AG	Allemagne																								Accepté		-				
British American Tobacco PLC	Royaume-Unis	8.3																							Rejeté	2016 (10.3), 2017 (8.4)	Lien 1 (2017)	Lien 2 (2016)			Secteur d'activité incompatible avec les critères.
Coca-Cola European Partners PLC	Espagne	9.1	9.2	10		11	11																		Rejeté	2015-2016 (9.1, 9.2, 10.2, 11.1, 11.2)	Lien (2015-2016)				-
Coca-Cola HBC AG	Suisse	9.1	9.2	10		11	11																		Rejeté	2015-2016 (9.1, 9.2, 10.2, 11.1, 11.2)	Lien (2015-2016)				-

Nokia OYJ	Finlande	11																	Rejeté	2016B (11.1)	-	Lien 2 (2016B)		-
Premier Farnell PLC	Royaume-Unis																		Accepté		-			-
Deutsche Telekom AG	Allemagne																		Accepté		-			-
Koninklijke KPN NV	Pays-Bas																		Accepté		-			-
Swisscom AG	Suisse																		Accepté		-			-
Telecom Italia SpA/Milano	Italie	10																	Rejeté	2010 (10.2)	Lien 1 (2010)	-		-
Telefonica SA	Espagne	10		11															Rejeté	2012-2016 (10.2, 11.3)	Lien 1 (2012-2016)	-		-
Aeroports de Paris	France	6.3	6.4	10															Rejeté	2014 (6.3, 6.4), 2015 (10.2)	Lien 1 (2014)	Lien 2 (2015)		-
Air France-KLM	France		11																Rejeté	2017B (11.2)	-	Lien 2 (2017B)		-
Atlantia SpA	Italie																		Accepté		-			-
Deutsche Post AG	Allemagne		11																Rejeté	2013 (11.2)	Lien 1 (2013)	-		-
PostNL NV	Pays-Bas																		Accepté		-			-
Royal Mail PLC	Royaume-Unis																		Accepté		-			-
Acciona SA	Espagne		11	11															Rejeté	2017 (11.2, 11.3)	-	Lien 2 (2017)		-
E.ON SE	Allemagne																		Accepté		-			-
Enagas SA	Espagne																		Accepté					-
Engie SA	France	10		11															Rejeté	2015 (11.3), 2016A (10.2)	Lien 1 (2015)	Lien 2 (2016A)	-	-
Iberdrola SA	Espagne	10		11	11														Rejeté	2015 (10.2, 11.2, 11.3)	-	Lien 1 (2015)		-
Red Electrica Corp SA	Espagne																		Accepté	2017	Lien 1 (2017)			-
United Utilities Group PLC	Royaume-Unis	6.1	6.2	6.3	6.4														Rejeté	2016 (6.1, 6.2, 6.3, 6.4)	Lien 1 (2016)	-		-

Résultats DJSI					
Nombre d'entreprises	Type de critère	Nombre d'occurrence du critère	Pourcentage par rapport au nombre d'entreprise	Nom du critère	Occurrence
153					
	3.1	0	0.00%	Destruction des zones naturelles protégées	Aucune occurrence (A)
	1.4	1	0.65%	Biomasse issue de sources primaires	1-9% (B)
	8.2	2	1.31%	Jeux de hasard	1-9% (B)
	12.3	2	1.31%	Empêchement de l'accès à des ressources primaires	1-9% (B)
	8.3	3	1.96%	Tabac	1-9% (B)
	12.1	3	1.96%	Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population	1-9% (B)
	3.2	4	2.61%	Mise en danger de la diversité biologique, culturelle, ethnique	1-9% (B)
	8.1	4	2.61%	Pomographie	1-9% (B)
	12.2	5	3.27%	Biopiraterie et spoliation des terres	1-9% (B)
	3.3	6	3.92%	Déforestation	1-9% (B)
	6.1	8	5.23%	Composés persistants	1-9% (B)

5.1	9	5.88%	Matières premières rares sans cadre environnemental démontré	1-9% (B)
2.1	10	6.54%	Expérimentation animale pour cosmétiques	1-9% (B)
6.2	10	6.54%	Bio-accumulateurs	1-9% (B)
4.2	14	9.15%	Energie atomique	10-19% (c)
11.1	16	10.46%	Lien avec des régimes dictatoriaux	10-19% (c)
10.1	17	11.11%	Modèle marketing qualifié d'agressif ou irresponsable	10-19% (c)
7.1	18	11.76%	Industrie de l'armement	10-19% (c)
1.1	19	12.42%	Elevage animal industriel	10-19% (c)
1.3	20	13.07%	Pesticides et OGM	10-19% (c)
4.1	20	13.07%	Energie fossile	10-19% (c)
1.2	21	13.73%	Agriculture intensive	10-19% (c)
6.4	22	14.38%	Autres pollutions et dégradations environnementales	10-19% (c)

9.1	25	16.34%	Non-respect des droits de l'homme	10-19% (c)
11.3	25	16.34%	Corruption	10-19% (c)
6.3	26	16.99%	Produits chimiques industriels	10-19% (c)
11.2	30	19.61%	Pratiques commerciales déloyales	10-19% (c)
9.2	31	20.26%	Non-respect des droits des travailleurs	20% et plus (D)
10.2	36	23.53%	Fraude ou évasion fiscale	20% et plus (D)

DJSI: résultat final	Absolu	Relatif
Nombre d'entreprises acceptées	48	31.4%
Nombre d'entreprises refusées	104	68.0%

6.2.8 Tableaux Excel n°6 : analyses des critères selon occurrences banques éco-sociales et tests indices boursiers

Critères	Nombre d'occurrences par les critères des banques éco-sociales	Pourcentage	Position CAC 40	Position SMI	Position DJSI	
1.1Elevage animal industriel	5	100.00%	B	C	C	C
1.2Agriculture intensive	5	100.00%	B	C	C	A
1.3Pesticides et OGM	5	100.00%	B	C	C	T
2.1Expérimentation animale non médicale	5	100.00%	C	C	B	E
3.1Destruction des zones naturelles protégées	5	100.00%	A	A	A	G
6.3Produits chimiques industriels à risque	5	100.00%	C	D	C	O
6.4 Pollutions et dégradations environnementales importante	5	100.00%	D	D	C	R
						I

7.1 Industrie de l'armement	5	100.00%	C	B	C	E	
9.1 Non-respect des droits de l'homme	5	100.00%	C	C	C		
9.2 Non-respect des droits des travailleurs	5	100.00%	C	C	D		1
11.3 Corruption	5	100.00%	D	D	C	C	
3.2 Mise en danger de la diversité biologique, culturelle, ethnique	4	80.00%	A	B	B		
4.1 Energie fossile	4	80.00%	C	C	C		A
4.2 Energie atomique	4	80.00%	A	C	C		T
8.1 Pornographie	4	80.00%	A	A	B		E
8.2 Jeux de hasard	4	80.00%	A	A	B		G
12.1 Exclusion ou marginalisation d'une partie de la population	4	80.00%	B	A	B		2
3.3 Déforestation	3	60.00%	B	C	B		C

6.1 Composés persistants	3	60.00%	C	C	B	A
6.2 Bio-accumulateurs	3	60.00%	C	C	B	T
11.1 Lien avec des régimes dictatoriaux	3	60.00%	C	D	C	E
11.2 Pratiques commerciales déloyales	3	60.00%	D	C	C	G
12.3 Empêchement de l'accès à des ressources vitales	3	60.00%	B	A	B	3
1.4 Biomasse issue de sources primaires	2	40.00%	A	A	B	C
2.2 Cuir animal ou fourrure	2	40.00%	-	-	-	A
5.1 Matières premières rares sans cadre environnemental démontré	2	40.00%	A	B	B	T
8.3 Tabac	2	40.00%	A	B	B	E
10.1 Modèle marketing qualifié d'agressif ou irresponsable	2	40.00%	B	C	C	G
10.2 Fraude ou évasion fiscale	2	40.00%	D	D	D	4

12.2 Biopiraterie et spoliation des terres	2	40.00%	B	A	B	
--	---	--------	---	---	---	--

Cat.1	Nombre	%
A	3	9.1%
B	5	15.2%
C	19	57.6%
D	6	18.2%

Cat.2	Nombre	%
A	7	38.9%
B	6	33.3%
C	5	27.8%
D	0	0.0%

Cat.3	Nombre	%
A	1	5.6%
B	6	33.3%
C	9	50.0%
D	2	11.1%

Cat.4	Nombre	%
A	5	27.8%
B	8	44.4%
C	2	11.1%
D	3	16.7%

Quatre catégorie	
A	Pas d'occurrence
B	Jusqu'à 9% d'occurrences
C	Entre 10 et 19% d'occurrences
D	Plus de 20% d'occurrences

Amélioration au DJSI par rapport aux autres

Tous les mêmes

Dégradation DJSI par rapport aux autres

Sans remplissage: celles qui varient

	Environnement	Socio-économique	Environnement	Socio-économique
Catégorie 1	7	4	64%	36%
Catégorie 2	3	3	50%	50%
Catégorie 3	3	3	50%	50%
Catégorie 4	3	4	43%	57%